

# **EVALUATION EX-POST**

du

**Projet PD 4/00 Rév.1 (F)**

**« Projet de Gestion et Conservation de la Biodiversité dans une  
Concession Forestière Adjacente à une Zone de Protection Intégrale  
(Parc National de Nouabalé-Ndoki), dans le Nord du Congo »**

**Rapport final**

Monica Borner – Consultante externe et Chef d'équipe  
Denis Keedi Atok – Consultant externe

SEPTEMBRE 2007

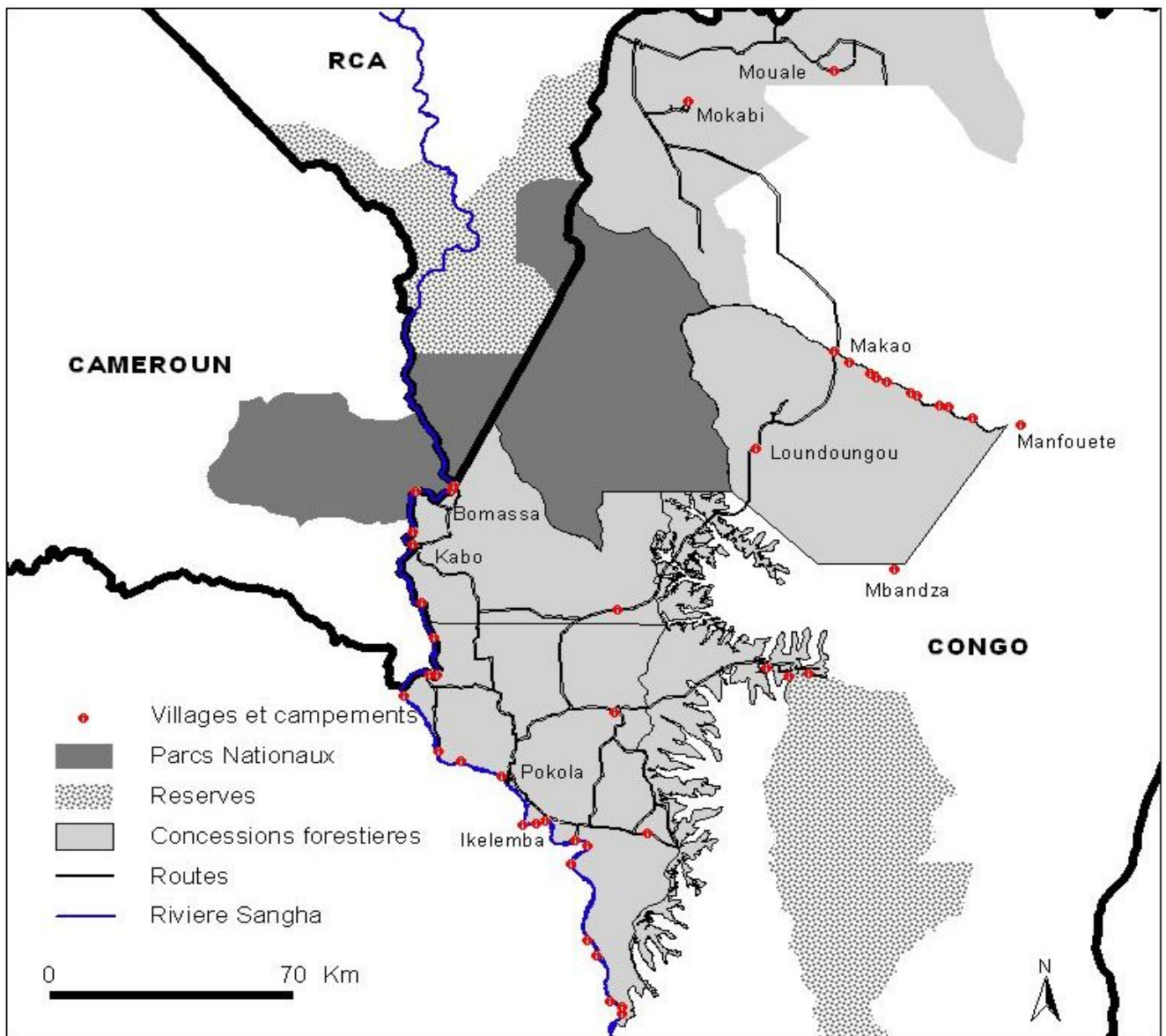
41RFM-3  
20 Septembre 2007

## **I REMERCIEMENTS**

L'équipe d'évaluation tient à remercier vivement tous les responsables, toutes les personnalités rencontrées à Brazzaville, Pokola, Kabo et Loundoungou pour leur accueil et l'aide précieuse qu'ils lui ont fournis lors des discussions et échanges de points de vue durant l'enquête, les entretiens et interviews sur le projet .

Plus particulièrement, nous adressons nos sincères remerciements à M. Marcel Ngangoue, qui nous a supporté dans l'organisation de la mission. Remerciements renouvelés aussi pour la Direction Générale de la CIB et ses collaborateurs, l'équipe de WCS et la Direction du PROGEPP qui nous ont accueillis chaleureusement pendant nos descentes sur le terrain, et nous ont toujours soutenus durant notre travail et aidé pour la connaissance du projet et de son contexte.

## II CARTE DE LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE DES CONCESSIONS FORESTIÈRES ADJACENTES AU PNNN



## **TABLE DE MATIERES**

I	Remerciements	2
II	Carte de la situation géographique des concessions forestières	3
III	Acronymes	6
IV	Résumé Exécutif	7
<b>A.</b>	<b>OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DE LA MISSION D'EVALUATION</b>	<b>14</b>
	A 1. Mission de l'évaluation	14
	A 2. Objectifs de l'évaluation	14
	A 3. Equipe de l'évaluation	14
	A 4. Approche méthodologique	14
	A 5. Période de la mission	15
<b>B.</b>	<b>EFFICIENCE DE LA STRUCTURE, DE L'ORGANISATION ET DE LA GESTION DU PROJET PD 4/00 Rév.1 (F)</b>	<b>16</b>
	B 1. Structure	16
	B 1.1. Les Partenaires et leurs Stratégies	16
	B 1.1.1. Le Ministère de l'Economie Forestière, MEF	16
	B 1.1.2. La Wildlife Conservation Society, WCS	16
	B 1.1.3. La Congolaise Industrielle des Bois, CIB	17
	B 1.1.4. Les communautés riveraines	17
	B 1.2. Le fonctionnement du Partenariat	18
	B 1.3. Analyse	18
	B 2. Gestion	19
	B 3. Efficacité dans la planification et de l'exécution du Projet	19
	B 3.1. Plans opérationnels annuels	19
	B 3.2. Le cadre logique	19
	B 3.3. Rapports techniques	19
	B 3.4. Suivi / monitoring	19
	B 3.5. Diffusion des résultats	19
	B 3.6. Evaluation	20
	B 3.7. Analyse	20
	B 4. Finances	20
	B 4.1. La gestion financière du Projet PD 4/00 Rév.1 (F)	20
	B 4.2. Analyse	21
<b>C.</b>	<b>RAPPORT AVEC L'OIBT</b>	<b>22</b>
	C 1. Conformité aux objectifs de l'AIBT	22
	C 2. Conformité aux critères	22
	C 3. Conformité au plan d'action d'OIBT de Yokohama, et à l'Objectif 2000	22
<b>D.</b>	<b>EFFICACITE DU PROJET PD 4/00 Rév.1 (F)</b>	<b>23</b>
	D.1. Les cinq volets	23
	D 1.1. Protection de la faune et exploitation forestière à impact réduit	23
	D 1.1.1. Protection de la faune	23
	D 1.1.2. Zonage des concessions CIB	24
	D 1.1.3. La chasse organisée et la chasse traditionnelle	24
	D 1.1.4. Exploitation forestière à faible impact	24
	D 1.1.5. Projets partenaires d'appui en cours	25
	D 1.1.6. Analyse	25
	D 1.2. Education et sensibilisation	27
	D 1.2.1. Analyse	27

D 1.3. Suivi écologique et socio-économique	28
D 1.3.1. Recherches et suivi écologique	28
D 1.3.2. Suivi socio-économique	28
D 1.3.3. Collecte de données	29
D 1.3.4. Traitement des données	29
D 1.3.5. Base de données	29
D 1.3.6. Analyse	29
D 1.4. Activités alternatives	30
D 1.4.1. Source de protéines alternatives	30
D 1.4.2. Activités alternatives	30
D 1.4.3. Analyse	30
D 1.5. La gestion collaborative communautaire	32
D 1.5.1. Analyse	33
D 2. Impacts	34
D 3. Bénéficiaires	35
<b>E. DEFIS ET CHANCES</b>	<b>37</b>
E 1. Conflits hommes / éléphants	37
E 1.1. Analyse	37
E 2. Installation d'industries de bois d'œuvre à proximité d'une aire protégée	38
E 3. Le potentiel touristique / PNNN	39
E 3.1. Parc national de Nouabalé Ndoki	39
E 3.2. Chasse Safari / Concessions	39
E 3.3. Analyse	39
<b>F. REPLICABILITE</b>	<b>41</b>
F 1. Pérennisation	41
F 1.1. Institutionnelle	41
F 1.2. Financière	41
F 1.3. Sociale	42
F 1.4. Technique	42
F 2. Contraintes	42
F 2.1. Manque de formation	42
F 2.2. Inégalité d'efforts entre les UFA, pour une gestion durable	43
F 2.3. Lenteurs ou déficits administratifs	44
F 2.4. Manque de planification régionale et d'aménagement du territoire	44
F 2.5. Naissance d'un pôle de développement dans la forêt	44
<b>G. CONCLUSIONS</b>	<b>46</b>
Leçons apprises	46
<b>H. ANNEXES</b>	<b>48</b>

### III ACRONYMES

APEDS	Association pour la Protection des Ecosystèmes et de Développement de la Sangha
CIB	Congolaise Industrielle des Bois
CIRAD	Centre International de Recherche Agronomique et de Développement
CNIAF	Centre National d'Inventaire et d'Aménagement des Ressources Forestières et Faunistiques
COMIFAC	Conférence des Ministres en charge des Forêts d'Afrique Centrale ou Commission des Forêts d'Afrique Centrale
EIE	Etude d'Impact Environnemental
EFIR	Exploitation Forestière à Impact Réduit
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FPP	Forest People Program
GPS	Global Positioning System
GTZ	Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit
INCEF	International Conservation and Education Fund
MEFE	Ministère de l'Economie Forestière et de l' Environnement
OIBT	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PNNN	Parc National de Nouabale Ndoki
PROGEPP	Projet de Gestion des Ecosystèmes Périphériques au Parc National Nouabale-Ndoki
RI	Règlement Intérieur de la CIB
SIG	Système d'information géographique
SNAT	Schéma national d'aménagement du territoire
TFT	Tropical Forest Trust
TNS	Tri-National de la Sangha
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
UPARA	Unité Pilote d'Aménagement, Reboisement & Agroforesterie
USLAB	Unité de Surveillance et de Lutte Anti Braconnage
WCS	Wildlife Conservation Society

## **IV RESUME EXECUTIF**

---

### **1. Informations contextuelles sur le projet**

En Afrique tropicale, la plupart des forêts sont maintenant destinées à l'exploitation forestière. Reconnaissant que l'exploitation forestière n'exclut pas la gestion des autres ressources naturelles, le Projet de Gestion des Ecosystèmes Périphériques au Parc National de Nouabalé-Ndoki (PROGEPP) a été créé en 1999 dans l'optique de gérer la faune sauvage dans les concessions forestières. Fondé sur le Protocole d'Accord du 2 Juin 1999 entre le Gouvernement du Congo, la Congolaise Industrielle des Bois (CIB, société forestière) et la Wildlife Conservation Society (WCS, ONG internationale), ce projet modèle travaille pour conserver la biodiversité et les ressources faunistiques dans les concessions forestières de la CIB. En gérant la faune dans les UFA de Pokola, Kabo, Toukoulaka et Loundoungou qui constituent une zone tampon autour du Parc National de Nouabale-Ndoki, les efforts du PROGEPP portent sur la protection de l'ensemble des écosystèmes contre les effets néfastes de l'exploitation forestière. Un second accord, pour le Projet PD 4/00 Rév.1 (F), a été signé à Yokohama en Avril 2001 entre l'OIBT, le Gouvernement du Congo, la WCS et la CIB pour le financement et la mise en place de l'Unité de Surveillance et de Lutte Anti-Braconnage (USLAB). La 1ère phase était prévue pour achèvement en juin 2004. A la suite d'une évaluation en juillet 2004 qui couvrait la durée du projet PD 4/00 Rév.1 (F), une prolongation (no-cost extension) était agréée jusqu'en décembre 2004. L'accord pour une 2ème phase, (projet PD 310/04 Rév. 2(F), vient d'être signé en août 2007. Ces deux phases du projet supportées par l'OIBT se déroulent dans le cadre du PROGEPP. Le système de gestion de la faune du PROGEPP, formalisé par l'adoption du plan d'aménagement de l'UFA de Kabo en mars 2006, est basé sur l'approche écosystème. Il poursuit efficacement son objectif principal: l'atténuation de la pression humaine sur la faune, avec l'effort conjugué des trois partenaires du PROGEPP. En le faisant, PROGEPP conserve les espèces menacées ainsi que celles qui servent comme source principale de protéine animale pour les populations riveraines.

Le rapport d'évaluation ex-post que nous présentons ici, couvre cette 1ère phase (le projet PD 4/00 Rév.1 (F) en se référant à l'évaluation de 2004, mais surtout la phase intérimaire de janvier 2005 à juin 2007.

Les coûts du Projet PD 4/00 Rév.1 (F), (2001 à 2004), s'élevaient à 2'289'384 \$US. Depuis Janvier 2005, le PROGEPP a poursuivi ses activités avec l'appui des 3 partenaires. La 2ème phase, avec le financement de l'OIBT, a démarré en août 2007.

### **2. Objet de l'évaluation**

L'évaluation ex-post du projet PD 4/00 Rév.1 (F) a pour but de présenter une analyse de l'efficience et de l'efficacité des actions entreprises et des stratégies menées dans le cadre du projet, en prenant en compte les activités en cours vers la deuxième phase. Elle met l'accent sur la participation communautaire à la gestion de la biodiversité et à sa conservation autour de l'aire de protection intégrale. Elle fait ressortir les résultats positifs et négatifs du projet, ainsi que les facteurs de réussites et d'échecs. Elle souligne la contribution du projet à l'Objectif 2000 de l'OIBT et au Plan d'Action OIBT de Yokohama, et dégage tous enseignements pouvant être exploités pour améliorer dans le futur des projets similaires.

En 2004, une évaluation sur la collaboration entre CIB, WCS et MEF dans le cadre du PROGEPP à été réalisée. Les Objectifs et Activités du projet y sont analysés en détail (voir le Résumé en Annexe 5). Puisque cette évaluation prenait en considération les résultats de la 1ère phase du projet PD 4/00 Rév.1 (F), et nos TdR exigent de prendre en compte aussi le stade actuel, nous présentons les développements du projet surtout depuis la fin de la 1ère phase en 2004 jusqu'à juin 2007.

### **3. Domaine couvert par l'évaluation**

La mission de cette évaluation ex post, composé de deux consultants indépendants, s'est tenue du 04 juin au 25 juin 2007, dont enquêtes sur le terrain du 09 au 19 juin 2007. La mission a tenu des réunions avec des représentants des trois partenaires du projet, des communautés riveraines, des travailleurs de la CIB, une ONG locale et le personnel du projet.

### Efficiences des opérations du projet

La collaboration des trois partenaires, malgré quelques obstacles, fonctionne bien. La transparence et la communication entre tous les partenaires montrent quelques faiblesses.

La gestion du PROGEPP est assurée par la WCS. Un Comité Directeur, composé de représentants de WCS, CIB, MEF, OIBT et d'autres bailleurs, est en charge de la supervision, de l'orientation et du suivi du Projet.

Le Projet élabore chaque année un plan annuel d'opérations de ses volets d'activités. Les mécanismes de suivi-évaluation permettent d'apporter les correctifs en vue d'une éventuelle réorientation. L'UFA de Kabo est la seule UFA au Congo dont le plan d'aménagement a été adopté. Son plan annuel d'opérations est suivi et appliqué avec l'implication des populations.

Pendant la 1ère phase du projet [PD 4/00 Rév.1 (F)], des rapports financiers semestriels détaillaient les contributions de chacun des partenaires financiers, et les dépenses selon les lignes budgétaires. Depuis 2005, ces rapports financiers pour l'ensemble du projet manquent. Pour l'affermissement du Partenariat et du projet comme effort commun, il est indispensable de recommencer avec la production de rapports financiers comme avant.

### Rapport avec l'OIBT

Le projet est en conformité avec les Objectifs de l'AIBT, les Critères et le Plan d'Action de Yokohama, et avec l'Objectif 2000 ( pour les détails, voir l'Annexe 4).

### Efficacité du projet

Depuis la fin de la 1ère phase [PD 4/00 Rév.1 (F)] en 2004, les cinq volets majeurs et pertinents du PROGEPP se sont poursuivis et comprennent:

Protection et activités écologiques dans le cadre de l'exploitation forestière à faible impact; Sensibilisation et éducation; Science / suivi recherche écologique et socio-économique; Activités alternatives; et Gestion collaborative communautaire.

#### *Protection de la faune*

Par la mise en place d'une gestion effective, ce volet démontre des impacts impressionnants: L'application stricte et rigoureuse des Lois Congolaises renforcées par le Règlement Intérieur de la CIB et le dispositif de surveillance anti-braconnage (USLAB) ont contribué à la réduction de la chasse illégale et à la protection des espèces protégées et leurs habitats. Un centre de formation et de recyclage pour les écogardes a été établi à Kabo, et offre tous les équipements, matériels et dispositions nécessaires pour garantir la qualité et l'efficacité des actions anti- braconnage. Un plan de zonage pour la chasse, développé de manière participative, a été intégré dans le plan d'aménagement du concessionnaire. La chasse contrôlée limite les prélèvements, réduisant ainsi la pression sur la faune. Les outils SIG dont dispose le PROGEPP ont servi à l'établissement du plan de zonage et sont utilisés pour la planification du contrôle dans la couverture spatiale de la zone du PROGEPP.

Des faiblesses qui pourraient menacer ces succès sont:

- L'insuffisance de protection de la couverture spatiale due à la réduction des effectifs des écogardes;
- Les sources potentielles de corruption existant aux niveaux des contrôles aux barrières routières, où les gardes pourraient être tentés par les braconniers de les laisser passer ;
- Les délinquants saisis et emmenés à Ouesso qui ne sont souvent pas condamnés par les autorités judiciaires;
- La chasse contrôlée qui est réservée aux employés de la CIB, transportés en voiture dans des zones que les autochtones ne peuvent pas atteindre à pieds, donc avantageuse que pour une minorité;
- Le retard en 2007 dans le financement fonctionnement (Etat) du directeur homologue de l'USLAB.

#### *Education et Sensibilisation*

Ce volet joue un rôle de liaison entre le PROGEPP et les différentes populations riveraines peuplant les villages et campements des concessions. La sensibilisation des populations locales sur les lois et règles contrôlant la chasse légale, et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles se fait pendant des réunions interactives. Une moyenne de 675 personnes par semestre ont assisté aux 20 à 45 séances (le nombre de séances a été diminué depuis 2006 à cause du manque de fonds). Pour les



enfants, des cours sont donnés à l'école et au « club nature » sur la biologie et l'écologie des grands mammifères protégés du Congo. Un guide sur la connaissance des animaux intégralement protégés a été édité et diffusé.

La radiodiffusion et la télévision « POKOLA » mises en place par la CIB font des émissions d'éducation à des heures d'écoute sur l'intérêt de la conservation.

Faiblesse: Le manque de fonds n'a pas permis de mener des activités régulièrement dans toutes les UFA.

#### *Suivi écologique et socio-économique*

L'objectif de ce volet est l'acquisition de données de base pour guider la gestion durable des grands mammifères, le zonage et l'aménagement forestiers des concessions. Un système de suivi écologique mis en place par le PROGEPP a permis de constituer une base de données de qualité sur les grands et petits mammifères, et des collections et identifications systématiques floristiques contribuent à la consolidation de cette base de données. La zone du PROGEPP bénéficie aussi des projets partenaires d'appui au sein de la CIB qui concernent principalement la dynamique forestière, la régénération et l'agroforesterie. Toutes ces données forment la base pour la gestion des ressources et seront prises en compte dans le cadre des plans d'aménagement. Les résultats servent à évaluer le succès ou l'échec du projet, et à sa réorientation. La formation de chercheurs congolais en cours renforce les fondations du projet, et les études de chercheurs avec financements indépendants contribuent aux informations nécessaires pour la gestion des ressources.

L'inventaire multi-ressources permet, entre autres, la détermination et la connaissance des produits forestiers non ligneux essentiels pour développer des alternatives ayant un lien avec la conservation.

Les résultats du suivi socio-économique ont contribué à la mise en place du processus de co-gestion des ressources naturelles dans les concessions, avec pour objectifs:

- *A court terme*: Accompagner les populations; faire comprendre aux populations l'impact des effets destructeurs; établir le dialogue entre le PROGEPP et les villages.
- *A long terme*: Renforcement des capacités de gestion indigène; transfert des connaissances; transfert des responsabilités.

#### *Activités alternatives*

Pour honorer son obligation contractuelle de répondre aux besoins alimentaires de ses employés, la CIB importe des bœufs sur pieds, et des poulets et des poissons congelés. L'apport de protéines importées contribue à la réduction de la pression sur la faune et le commerce du gibier. Pendant la 1ère phase [PD 4/00 Rév.1 (F)], beaucoup d'activités alternatives pilotes ont été développées et testées. L'appui aux pêcheurs à la suite de la pêche commune promet de bons résultats, surtout que le poisson semble être la source préférée de protéine animale.

Faiblesses:

- L'importation de viande, tandis qu'elle aide à satisfaire les demandes en nourriture, n'est pas durable. Une fois que partirait la CIB, elle s'arrêterait.
- La subvention des importations de protéines animales maintient artificiellement des cours locaux à un niveau bas pour les populations rurales locales, ce qui ne suscite pas des initiatives à développer des productions. Au lieu de diffuser le développement, l'entreprise reste un îlot de prospérité attirant l'immigration.
- Pendant 2005, les activités alternatives ont dû être réduites, et en 2006, suspendues, à cause d'un manque de fonds, ce qui pourrait mener à une désillusion auprès des populations cibles.

#### *La gestion collaborative communautaire*

Le but de ce volet est la gestion des ressources naturelles pour et par les populations autochtones. Mais cette participation n'existe en effet qu'à peine. A l'exception peut être des pygmées, dont la vie traditionnelle inclut une gestion durable de leurs ressources, il y a peu de cas où la communauté aurait la capacité de gérer une zone.

Une *planification participative* a été effectuée pour établir les zones de chasse, dont les limites sont connues et respectées. La démarcation participative des arbres importants aux semi-nomades pour protection contre l'abattage figure dans le plan d'aménagement.

*Utilisation durable*: Les efforts de PROGEPP de développer un système de pêche communautaire durable et en même temps plus productif impliqueront une co-gestion avec les pêcheurs.

Une série de développement communautaire constituée des territoires villageois agroforestiers (forêts, terres agricoles et jachères) strictement réservée à l'usage des communautés locales est délimitée et gérée par un mécanisme de concertation des parties prenantes, ne fait pas partie du PROGEPP, mais aide à renforcer la gestion collaborative communautaire.

*Participation aux revenus économiques:* Un pourcentage des entrées au PNPN (5'000 F CFA/entrée) est passé aux comités villageois limitrophes au parc, pour des projets communautaires. La CIB vient d'établir dans son plan d'aménagement un fonds de développement local alimenté par un pourcentage des revenus du bois commercialisable (200 F CFA/m<sup>3</sup>), pour le bénéfice des communautés des UFA concernées. Le PROGEPP facilite la création et la gestion de comités villageois pour développer des projets et gérer ces fonds.

Mais un plus grand effort d'actions de sensibilisation, d'appuis, de formation, de conseil et d'encadrement des communautés villageoises est nécessaire à fin de les rendre responsables de leur propre développement et gestionnaire de leur propre ressource. C'est un processus de longue haleine et d'une importance capitale.

### Impacts

#### *Impacts de protection*

- Habitats importants:

Le triangle de Goualogo (25.700 ha), initialement partie intégrante de l'UFA Kabo, et d'une grande importance écologique comme habitat des grands mammifères a été cédé par la CIB au PNPN après une étude conjointe. Le triangle de Djeke (10.000 ha), situé à la pointe nord de l'UFA Kabo, un site critique au cœur du réseau des aires protégées de la Trinationale de la Sangha, a été mis complètement en série de conservation par la CIB. Des mesures de protection sont prévues pour les baies et éyangas dans la série de production.

- Espèces menacées:

Les efforts du PROGEPP depuis 2001 indiquent des abondances encourageantes pour les grands mammifères dans les zones chassées et non chassées. Les indices humains sont aussi plus bas dans les zones de protection, ce qui confirme l'efficacité des mesures de surveillance menées par le PROGEPP.

La stratégie de l'application de la loi renforcée par le RI et la mise en place du zonage ont permis de diminuer la chasse illégale, rationaliser les méthodes de chasse, étendre et améliorer la protection des espèces protégées et la protection des habitats spéciaux.

#### *Impact sur la filière forêt-bois*

Tous les résultats socio-économiques et écologiques ainsi que tous les outils de gestion développés par le Projet ont servi de base à la conception et à l'élaboration des plans d'aménagement et de démarche à la CIB pour obtenir la certification FSC. Le Projet, de par son support scientifique, a contribué à l'élaboration et à l'adoption du plan d'aménagement de l'UFA Kabo.

Les résultats des travaux de recherche au sein de la CIB sur la détermination des essences peu connues contribuent à la promotion et à leur augmentation dans la production, la transformation et la commercialisation.

Les méthodes de l'exploitation à faible impact favorisent la régénération naturelle, et limitent le gaspillage de la matière ligneuse.

L'image de la CIB est positive auprès des acteurs environnementaux internationaux.

#### *Impacts au niveau social*

Le PROGEPP a organisé les communautés autochtones, bantoues et semi-nomades, en comités et en associations au niveau des villages et de chaque UFA en vue d'insuffler un esprit communautaire, de les éduquer et de les former dans la cogestion de leurs propres ressources. Bien qu'ayant fait participer les communautés aux opérations de planification de zonage et de déguerpissement des campements de chasse le long des axes routiers et dans les concessions forestières, ainsi qu'aux séances d'éducation et sensibilisation, le Projet ne montre pas encore un grand impact au niveau social. Avant que les communautés ne comprennent vraiment les avantages d'une gestion durable, et qu'elles soient impliquées plus activement dans cette gestion, les activités du Projet sont parfois perçues comme freinantes (moins de droits de chasse, plus de contrôles, etc.).

Un impact positif déjà visible est la protection des sites sacrés, socio-culturels et des espèces clés pour les semi-nomades. Le recrutement des effectifs des écogardes au sein des communautés riveraines est un élément d'implication des populations dans la gestion de la biodiversité. Un mécanisme de concertation pour la gestion des zones agroforestières (série de développement) permet un dialogue permanent entre les différentes communautés et les autres parties prenantes.

### *Impact comme projet modèle*

Le PROGEPP peut et devrait servir comme projet modèle pour d'autres UFA et aux pays voisins compte tenu des outils de gestion fiables déjà développés. Déjà, il y a d'autres concessionnaires qui suivent ce modèle, en empruntant la démarche d'aboutir à la certification FSC dans les années à venir et en cherchant la collaboration avec un partenaire ONG pour assurer les devoirs de la conservation.

### *Impacts au niveau national*

Le partenariat a permis l'apprentissage des relations inter-acteurs. Des fonctionnaires de l'administration forestière ont bénéficié des formations dans le domaine de gestion de la biodiversité. Les instruments de gestion et d'aménagement développés dans le cadre du PROGEPP vont servir à l'adaptation du cadre juridique et institutionnel du Congo. Le Congo dispose désormais d'un centre de formation d'écogardes et de recherche en conservation de la biodiversité.

Des chercheurs congolais sont formés et certains ont acquis une vaste expérience en gestion de la faune. Ceci constitue un capital précieux pour l'Etat.

### Défis et Chances

#### *Conflit hommes / éléphants*

Bien que le conflit hommes / éléphants constitue un indicateur de succès pour la protection de ces pachydermes, la dévastation des champs agricoles par la faune sauvage, et surtout les éléphants, pose un problème complexe. Le-PROGEPP a rassemblé les connaissances et expériences d'autres pays à « éléphants », et a testé plusieurs options pour effrayer les éléphants. Les villageois ne sont pas encore suffisamment incités à prendre des actions pour se défendre et pouvoir alerter les écogardes, qui doivent connaître les méthodes de refoulement et disposer des moyens pour agir en conséquence.

Il faut réfléchir sur la possibilité d'abattre des individus qui ont pris l'habitude de fréquenter les champs agricoles en concertation élargie à tous les acteurs de la conservation. Ce type de solution est déjà adopté et appliqué avec efficacité dans certains pays africains, p.ex. au Cameroun et en Tanzanie.

La mission a été chargée de faire des recommandations dans le contexte de *L'installation d'industries de bois d'œuvre à proximité d'une aire protégée*:

L'installation de telles industries implique l'implantation d'infrastructures, logistiques et du personnel et entraîne un afflux des populations. Par conséquent:

- Avant d'installer des bases industrielles à proximité d'une aire protégée, il faut procéder à des études d'impact écologiques et sociales, ainsi qu'une étude de viabilité économique. Si ces études ne favorisent pas une telle installation, il faut opérer des choix sur d'autres sites aux impacts moins néfastes.
- L'installation d'une base industrielle une fois décidée, il faut qu'on s'assure que la population de base ne puisse croître au-delà du nombre des ouvriers nécessaires pour l'entreprise, et leurs familles proches. Il faut mettre en place un dispositif de surveillance approprié (patrouille en permanence), et installer un contrôle strict le long des routes d'accès au campement. Les écogardes doivent être formés et recyclés. Des dispositions d'un règlement intérieur renforçant l'application de la Loi doivent être appliquées. Un programme renforcé de sensibilisation et d'éducation participative tenant compte des aspects socio-culturels des populations riveraines doit accompagner les développements industriels.
- La décision d'installer une scierie à Loundoungou a déjà été prise; la pose de la première pierre a eu lieu le 21 juin 2007. Des études d'impact socio-économiques et écologiques ont été réalisées en 2006 et des mesures d'atténuation d'impacts ont été proposées. Il reste à proposer un calendrier pour leur évaluation après l'installation de l'usine et une période de son exploitation.

#### *Le potentiel touristique*

Le Congo possède des richesses naturelles très spécifiques et attractives pour le tourisme. Le développement du tourisme nécessite une volonté politique et un plan de développement touristique mûrement réfléchi avec l'implication de tous les acteurs. Outre le tourisme photo, il faut réfléchir sur les possibilités qu'offre le tourisme grande chasse. Une chasse safari bien organisée et bien contrôlée pourrait présenter un développement avantageux pour la conservation et pour une participation des communautés riveraines. Des concessions de chasse pourraient être délimitées dans les UFA qui obligeraient le concessionnaire de gérer et protéger la faune dans sa concession d'une manière durable. Mais il est important que de telles concessions ne soient pas établies dans des zones adjacentes aux aires protégées. Les autochtones pourraient être employés comme guides, et les

communautés pourraient profiter de la viande de chasse et d'un pourcentage des revenus. Le développement touristique peut contribuer aux coûts de la maintenance et protection des zones adjacentes au PNNN.

Le tourisme de vision et le safari de grande chasse peuvent apporter de l'emploi et des revenus pour les communautés riveraines et à l'Etat. Cela représenterait un bon exemple d'un revenu qui dépend de la conservation des ressources naturelles.

#### **4. Conclusions et Recommandations**

Depuis sa création en 1999, le PROGEPP a réalisé la plupart de ses activités programmées qui lui ont permis d'atteindre ses objectifs prévus. C'est le premier exemple d'une intégration effective de la conservation et gestion de la faune dans des concessions forestières en Afrique Centrale, et comme tel a même attiré l'attention internationale (p.ex. NEWSWEEK du 06 août 2007). Le partenariat novateur entre le Gouvernement du Congo, CIB et WCS constitue un modèle de coopération inter acteurs d'horizons divers. Déjà, il y a d'autres concessionnaires qui cherchent à suivre ce modèle. L'Etat du Congo et la WCS voudraient utiliser ce projet comme standard pour l'aménagement de toutes les UFA, et conduire le Congo vers son objectif de gestion durable. Le modèle serait aussi applicable dans les pays voisins. Mais la répliquabilité de ce projet modèle exige un certain nombre de préalables, surtout:

- une volonté politique de promouvoir et avancer la gestion durable dans les UFA;
- un vrai engagement des concessionnaires forestiers dans la gestion et la conservation de la biodiversité.

Le Gouvernement doit d'une part, inciter les concessionnaires qui suivent ce modèle par des bénéfices et avantages fiscaux, et d'autre part exercer une pression sur ceux qui sont hésitants, p.ex. en leur retirant les droits sur leurs concessions après un délai réaliste et en conformité aux lois congolaises.

Le projet a, avec succès, pu réduire la chasse incontrôlée et illégale à un niveau plus ou moins durable, et a établi un système de contrôle effectif et fonctionnel. Les données indiquent que les espèces protégées de faune ont récupéré. Mais c'est un équilibre très fragile, parce que les communautés, touchées le plus par le nouveau système de protection, n'y sont pas encore impliquées de manière active. Un manque de fonds a fait écrouler les petits projets de métayage depuis 2005, et une grève des employés de la CIB a résulté dans un braconnage intensifié. Il est donc important que les capacités des communautés soient développées et renforcées. Le système de zonage a clarifié les droits d'usages des semi-nomades et des villageois autochtones par le zonage de chasse et les séries de développement communautaires.

La formation de jeunes congolais constitue un produit important visant l'avenir du pays, et devrait être poursuivi.

La sensibilisation d'enfants et d'adultes a commencé avec grand succès, mais doit encore être développé afin de responsabiliser les générations présentes et futures. Il faut assurer la viabilité de ce volet en établissant un mécanisme de financement novateur et durable.

Les recherches scientifiques et les suivis écologiques et socio-économiques contribuent à un système qui est la base pour l'aménagement de l'écosystème.

L'importation de protéines alternatives ne va jamais offrir une solution durable. Tandis qu'elle est nécessaire actuellement pour satisfaire les besoins des communautés agrandies surtout dans les bases de la CIB, on doit chercher à créer et déplacer la production de nourriture hors des concessions. Une vision pour le développement de la région devrait mener à un développement de la capitale régionale, Ouesso. L'Etat doit investir les revenus fiscaux issus des concessions forestières pour développer les infrastructures, et des centres de santé et d'éducation tout en veillant à ce que les objectifs de la conservation ne soient biaisés. Les autres partenaires pourraient faciliter (par des ONG partenaires) le développement de projets économiques p.ex. de métayage et d'agriculture.

Pour une pérennisation des effets positifs du projet au niveau social, une implication beaucoup plus active des communautés est indispensable. Le Gouvernement doit y jouer un rôle primordial par des politiques de soutien et de responsabilisation, p.ex. en encadrements spécialisés dans les domaines de la pêche et de l'agriculture. Il faut mettre en place les mécanismes pour la gestion des fonds de développement local institués dans le plan d'aménagement de la CIB, et établir les critères de choix et d'éligibilité des projets collectifs y afférents.

Le bien-être des communautés autochtones, leur revenu de ménage et la gestion durable de leurs ressources naturelles sont d'une importance fondamentale pour garantir la durabilité même de la conservation de cet écosystème. En vue de rendre les activités économiques alternatives plus pérennes, elles doivent avoir une relation directe avec l'utilisation durable des ressources forestières pour stimuler l'acceptation des populations vis à vis de la conservation. Il est nécessaire que le PROGEPP, avec tous ses trois partenaires, développe des stratégies pratiques et opérationnelles pour rendre ces communautés plus capables de gérer leurs vies futures dans un sens durable. La sécurité d'un financement à long terme pour supporter ce volet est indispensable.

La pérennisation financière conditionne la viabilité et la durabilité du PROGEPP ainsi que sa répliquabilité. L'expérience de ces dernières années fait ressortir une insuffisance financière de fonds. Un auto-financement suffisant des zones tampons, avec toutes les activités essentielles pour le fonctionnement d'une gestion durable, ne semble pas réaliste. Tout en recherchant les contributions d'autres bailleurs de fonds, il faut aussi explorer des financements novateurs et durables. Dans cette optique le tourisme peut être d'un apport.

Le gouvernement dispose d'un fonds spécial alimenté par une partie des taxes forestières. L'utilisation d'un tel fonds pour financer la gestion durable des forêts est une des propositions du *Critère 1.3* de l'OIBT. La création en 2006 d'un fonds fiduciaire pour la TNS, pourra financer avec le temps certaines activités.

Plusieurs contraintes techniques, politiques et fiscales ont été identifiées, telles que:

- le manque de formation à tous les niveaux, qui va rendre plus difficile la généralisation du modèle PROGEPP, et va constituer une lacune sévère en personnel aussi au sein du Ministère.

Le PROGEPP pourrait servir comme un centre de formation:

- Etablir un protocole entre l'Etat et la WCS de former des directeurs et brigadiers pour qu'ils puissent aller à d'autres UFA pour y travailler et pour y encadrer les USLAB. Les frais de ces formations devraient être supportés par les concessionnaires des UFA en question.

- La formation et le recyclage des écogardes doit continuer d'être mené, pour tous les écogardes futurs, au centre à Kabo, qui a toutes les infrastructures pour conduire la formation dans tous les volets nécessaires.

- Pour la formation de cadres moyens et supérieurs, l'Etat doit élaborer un plan de développement et de gestion prévisionnelle des ressources humaines afin de disposer des moyens humains bien formés à moyen et long terme et accomplir ainsi les critères et indicateurs de l'OIBT:

*OAB/OIBT critères de la gestion durable des forêts tropicales naturelles d'Afrique :*

*Critère 1.3, Indicateur 1.3.1. : Le service forestier chargé de la gestion directe ou déléguée de l'ensemble des forêts, dispose de moyens humains suffisants, bien formés, compétents et performants pour assurer sa mission.*

- les lourdeurs administratives laissent traîner des décisions importantes et ainsi découragent ceux qui font des efforts pour faire avancer le projet.

- Le MEF doit être pro-actif dans son appui à la réalisation des objectifs de conservation et dans la prise des décisions stratégiques (décisions techniques, délégation de crédits budgétaires).

- l'absence d'un plan d'aménagement du territoire qui mènerait à une planification régionale intégrant d'importantes ressources forestières du Nord-Congo.

- Pour éviter que les futurs « Grands Travaux » perturbent l'élan de gestion durable amorcé dans le Nord Congo essentiellement forestier, il faut lancer des études d'impacts des Grands Travaux en termes économiques, sociaux, culturels et écologiques pour déterminer les effets négatifs et proposer les mesures d'atténuation.

## **A OBJECTIFS et METHODOLOGIE de la MISSION d'EVALUATION**

### **A 1. Mission de l'évaluation**

L'évaluation ex post du projet PD 4/00 Rév.1 (F), fait l'objet du présent document. Elle a pour but de présenter une analyse de l'efficacité et de l'efficacités des actions entreprises et des stratégies menées dans le cadre du projet. En précisant le stade actuel et prenant en compte les activités en cours, elle met l'accent sur la participation communautaire à la gestion de la biodiversité et à sa conservation autour de l'aire de protection intégrale. Elle fait ressortir les résultats positifs et négatifs du projet, ainsi que les facteurs de réussites et d'échecs. Elle souligne la contribution du projet à l'Objectif 2000 de l'OIBT et au Plan d'Action OIBT de Yokohama, et dégage tous enseignements pouvant être exploités pour améliorer dans le futur des projets similaires.

### **A 2. Objectifs de l'évaluation**

Les objectifs principaux de l'évaluation sont les suivants:

- évaluer le rôle et la contribution du projet à l'instauration d'une participation communautaire à la gestion de la biodiversité dans la République du Congo, en prenant en compte les objectifs pertinents de l'AIBT de 1994, du Plan d'Action OIBT de Yokohama et l'Objectif 2000 de l'OIBT.
- évaluer l'état de la coopération entre les acteurs du projet (l'Administration Publique, le secteur privé, les ONG s'occupant d'environnement, et les populations riveraines) dans l'exécution d'un projet de conservation et de gestion de la biodiversité adjacent à une aire de protection intégrale.
- évaluer dans quelle mesure le concept et l'exécution de ce projet se sont révélés adéquats et efficaces à assurer la conservation et la gestion de la biodiversité. Les catégories devant être visées: l'administration publique, les organisations, le secteur privé et les populations riveraines.
- évaluer les éventuelles contraintes institutionnelles et politiques au développement de la conservation et de la gestion de la biodiversité, et proposer des démarches pour les résoudre.

Les termes de référence (TdR) sont en Annexe 1.

### **A 3. Equipe d'évaluation**

Mme Monica Borner, Consultant international, Chef de la mission;

M. Denis Keedi Atok, Consultant international;

La mission a connu la participation active de M.Marcel Ngangoue, Chef de Service Gestion et Conservation de la Faune, Représentant du MEF, qui l'a accompagnée et travaillé avec elle durant toutes ses étapes.

### **A 4. Approche méthodologique**

- Revue documentaire (documents du projet et rapports techniques)
- Entretiens et échanges au niveau central avec les Responsables des Ministères (MEF, Agriculture, Aménagement du Territoire, et Plan), de la WCS, de la CIB et avec une ONG (APEDS) à Ouesso
- Entretiens et échanges au niveau décentralisé avec des représentants des communautés riveraines: Auprès des comités de village et de gestion de la chasse de Kabo, et de celui de Longa à Ndoki 1 (bantou et semi-nomade)
- Interviews avec les brigades de contrôle, des représentants des syndicats de CIB, du comité de chasse des travailleurs CIB
- Visite des installations industrielles de la CIB, des UFA de Kabo, Pokola et Loundoungou-Toukoulaka, de deux UFA voisines (Ngombé et Ipendja) et de l'Unité Pilote d'Aménagement, de Reboisement et d'Agroforesterie (UPARA)

- Analyse des résultats des interviews
- Restitution des constats et des recommandations principales issues de la mission

La liste des personnes rencontrées se trouve en Annexe 2 .

#### **A 5. Période de la mission**

Du 04 juin au 25 juin 2007, dont enquêtes sur le terrain du 09 au 19 juin 2007.

## **B EFFICIENCE de la STRUCTURE, de l' ORGANISATION et de la GESTION du PROJET PD 4/00 Rév.1 (F)**

### **B 1. Structure**

#### **B 1.1. Les Partenaires et leurs Stratégies**

##### **B 1.1.1. Le Ministère de l'Economie Forestière, MEF**

La République du Congo, avec une superficie de 342.000 km<sup>2</sup>, a une population de 3 millions d'habitants. 60% du pays sont couverts par des forêts dont 40 % se trouvent au Congo du nord. Le pays, en tant que membre de l'OIBT, s'est fixé pour objectif la gestion durable de ses ressources forestières. 15 millions d'hectare de forêt sont destinées à la production et soumises à l'aménagement forestier.

La gestion des ressources forestières et fauniques orientée vers la gestion durable, tout en contribuant au développement du pays, repose entre autres sur les textes suivants:

- La loi 16-2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier
- La loi 48/83 du 21 avril 1983 définissant les conditions de conservation et d'exploitation de la faune sauvage
- La loi 003/91 sur la protection de l'environnement
- Des textes d'application: décrets et arrêtés sur les forêts et la faune

Le Congo est un précurseur en matière d'aménagement forestier. La majorité de la biodiversité florale et faunistique se trouve dans les UFA. 50 % des UFA sont dans une dynamique d'aménagement. Le CNIAF (Centre National d'Inventaire et d'Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques) a développé des directives et des normes pour la gestion durable des forêts. Mais la seule UFA du pays qui, à ce jour, possède un plan d'aménagement adopté, est celle de Kobo dont la CIB est attributaire.

Le Ministère de l'Economie Forestière, après le succès du partenariat dans le cadre du PROGEPP, cherche à répliquer ce modèle dans les autres UFA du pays. Comme signataire de la Déclaration de Yaoundé en 1999, le MEF voudrait, si possible, étendre cette expérience dans la TNS où le Congo, le Cameroun et la République Centrafricaine sont des partenaires dans le cadre du traité instituant la COMIFAC (Commission des Forêts d'Afrique Centrale).

Le Gouvernement facilite l'exécution du PROGEPP par des appuis institutionnels, humains et logistiques. Dans ce cadre du partenariat pour le PROGEPP, le MEF représente l'Administration Congolaise et suit le projet par le biais de ses services de terrain (Directions Départementales de la Sangha-Ouesso et de Likouala-Impfondo).

On note avec regret la faible implication d'autres ministères (agriculture, élevage, plan et aménagement du territoire; ministères sociaux: santé et éducation). Cependant, le MEF s'implique dans les opérations de conservation et d'aménagement en fournissant le personnel détaché prévu (le Directeur Homologue, le Chef de Brigade et les Chefs de Patrouille) pour assurer l'encadrement de l'USLAB (Unité de Surveillance et de Lutte Anti Braconnage), et facilite ainsi les opérations anti-braconnage sur le terrain. Le Gouvernement Congolais met aussi à la disposition du PROGEPP des officiers militaires pour former et recycler les écogardes au centre de formation para-militaire de Kobo. Le MEF délègue en principe chaque année un crédit budgétaire « phare » de 1,5 millions de francs CFA provenant du fond forestier. Au niveau de la CIB, le MEF a détaché deux ingénieurs dans la cellule d'aménagement.

##### **B 1.1.2. Wildlife Conservation Society, WCS**

La WCS est une ONG internationale de conservation, basée à New York, USA.

Elle a pour mission la sauvegarde de la faune et des écosystèmes sauvages. Pour remplir la cette mission, la WCS dispose des programmes de conservation basés sur la recherche scientifique, dans 60 pays du monde.

Les premières activités de la WCS en Afrique avaient démarré en 1920. Aujourd'hui, le programme de conservation de la WCS en terre Congolaise est le plus grand sur le continent.

Depuis 1991 la WCS exerce ses activités dans le Nord-Congo. En 1992 la WCS s'est engagée dans un partenariat avec le MEF pour la création du Parc National de Nouabale-Ndoki, créé en 1993. Apportant son appui au PNNN, la WCS s'est investie aussi dans la gestion et la conservation des



zones d'exploitation périphériques au PNNN. Le PROGEPP a été initié pour protéger le parc d'une pression croissante sur la faune, associée aux industries forestières.

L'engagement de la WCS dans ce partenariat du PROGEPP est d'appuyer le Congo dans la conservation et la gestion durable de la faune et des écosystèmes du PNNN. Le but du projet n'est donc pas de réduire la chasse à zéro, mais plutôt d'établir un système d'aménagement durable de la chasse aux espèces légales, pour assurer aux populations autochtones l'accès à la viande de brousse à long terme.

Dans le cadre du partenariat pour le PROGEPP, la WCS a le mandat d'agence d'exécution en coopération avec la Direction Générale de l'Economie Forestière pour les volets suivants: protection de la faune (y inclus la formation des écogardes), sensibilisation et éducation environnementale, activités alternatives, recherches et suivi écologique et socio-économique.

La WCS a contribué près de 30 % du financement au 1er budget du projet, et depuis 2005, la WCS, avec le support de ses propres bailleurs apporte presque 75% du budget et est toujours engagée à chercher des financements additionnels auprès des bailleurs internationaux.

#### B 1.1.3. La Congolaise Industrielle des Bois, CIB

La CIB a commencé ses activités au Congo en 1969 suite à la fusion et la restructuration des sociétés SFS (Société Forestière de la Sangha) installée depuis 1953 dans le nord du Congo, et IBOCO (Industrie des Bois du Congo).

En 1999, la CIB entre dans le partenariat MEF - WCS et Congo Safari (ce dernier s'est retiré et ne fait plus partie de l'accord).

En mai 2001, la CIB paraphe avec le Gouvernement Congolais, la Direction Générale de l'Economie Forestière et la WCS l'accord de projet « OIBT » pour l'exécution du projet PD 4/00 Rév.1 (F), pour une durée de 3 ans (juin 2001 à mai 2004). Suite à l'extension des activités de la CIB dans l'UFA de Loundoungou, un autre protocole d'accord est signé entre les trois partenaires, définissant les missions et les conditions de fonctionnement et de financement de l'Unité de Surveillance et de Lutte Anti Braconnage (USLAB).

La CIB s'est engagée de manière active et exemplaire à la mise en place des méthodes d'exploitation et de gestion durable dans toutes ses concessions. Sur le plan forestier, la CIB a signé des conventions d'aménagement et de transformation avec le Gouvernement pour une superficie totale de 1.291.244 hectares. Au plan industriel, la CIB présente une vision à long terme de développement industriel axée sur la diversification des essences de promotion, la 1ère transformation, le séchage, la 2ème et la 3ème transformation: moulures, profilés, parquets, usinage des coursons et des petites sections. Des équipements de scieries modernes bien adaptés et performants sont installés sur les sites de Kabo et Pokola. Sur ce dernier site, sont installés des unités de séchage et atelier de moulurage. Pour compléter cette expansion et afin de valoriser les déchets de bois issus des usines de transformation, et de réduire la consommation des produits pétroliers aux coûts imprévisibles, la CIB envisage la production de l'énergie par « cogénération » à partir des déchets de scierie (économies d'énergie et réduction des CO<sub>2</sub>). La CIB a mis en place des procédures et mesures suivies pour l'exploitation forestière à faible impact et la traçabilité de toute sa gamme de produits.

En 2006, la CIB a obtenu la certification FSC dans une de ses concessions, l'UFA de Kabo, et poursuit la même démarche pour les autres UFA. La certification FSC qui est une démarche volontaire, aide à donner à la CIB une image positive sur les marchés extérieurs et un bonus sur les prix de vente.

Dans le cadre du partenariat du PROGEPP, la CIB est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans d'aménagement avec l'exploitation à impact réduit et durable des ressources ligneuses dans ses concessions. Avec sa contribution financière au projet de plus de 30%, la CIB est engagée dans une logique d'appui au développement intégré de la région, le zonage des territoires de chasse et l'appui à la recherche d'alternatives de revenu pour les populations locales. La CIB supporte surtout les activités de protection: salaires et missions des écogardes, certains logistiques (deux camions et chauffeurs) et des logements. La CIB appuie en son sein des recherches appliquées sur la régénération forestière, l'agroforesterie, les technologies de bois et de marketing avec ses partenaires techniques et commerciaux.

#### B 1.1.4. Les communautés riveraines

Les communautés riveraines sont constituées de populations résidentes sur les concessions et comprennent: les bantous, différents groupes de semi-nomades, les travailleurs de la CIB et leurs ayants-droits. Elles sont partenaires d'office parce qu'elles sont gardiennes et premières bénéficiaires

des ressources forestières. Compte tenu de leur mode de vie traditionnelle et, vivant en quasi-autarcie dans une économie villageoise, il est difficile de structurer les relations de ces communautés avec les autres partenaires sur un pied d'égalité.

Ce sont des partenaires qui nécessitent des renforcements de leurs capacités (capacity building). Leur implication dans la planification et l'exécution des activités du projet pourra les amener progressivement à la cogestion pour devenir des partenaires à part entière.

Pour l'instant ces communautés riveraines ne se présentent pas encore comme des partenaires actifs bien qu'ils soient impliqués dans certains processus de planification à savoir :

- Déguerpissement des campements de chasse;
- Planification de zones de chasse basées sur des territoires traditionnels et coutumiers;
- Etablissement de cartes sociales et participatives lors de l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'aménagement;
- Organisation en comités paysans et d'associations des populations semi-nomades et villageoises pour la gestion et le contrôle des territoires de chasse;
- Formations lors des réunions interactives sur l'intérêt de la conservation de la faune et la diffusion remontée des informations sur la chasse;
- Implication des personnels de la CIB, à travers les syndicats, dans la prise en compte des contraintes de gestion de la faune dans le RI (règlement intérieur de l'Entreprise): chasse contrôlée, transport du gibier, zones et périodes de chasse, organisation des chasseurs.

### **B 1.2. Le fonctionnement du Partenariat**

En général, le partenariat a fonctionné de manière très active et constructive pendant la 1ère phase. Les efforts humains, financiers et logistiques demandés à chaque partenaire ont été déployés. Une fois par mois, il y a eu une réunion matérialisée par des procès verbaux, et les recommandations issues de ces réunions étaient exécutées et suivies.

Il est clair que les partenaires, avec leurs priorités très différentes, doivent parfois surmonter des malentendus, ou arriver à des compromis qui ne sont pas parfaits pour chacun d'entre eux. Mais le but principal est commun: d'arriver à la conservation et gestion durable des ressources forestières, y inclus la faune, de l'écosystème de Nouabale Ndoki.

Les désaccords survenus (tracé de route et l'usine de transformation du bois de Loundoungou) ont été surmontés. Ceci a permis d'atteindre les résultats qui sont aujourd'hui révélateurs du bien fondé du partenariat

### **B 1.3. Analyse**

#### **Points forts:**

La collaboration des trois partenaires aux intérêts très différents dans le cadre d'un projet commun démarré en 2001, malgré quelques obstacles, fonctionne bien à ce jour. Les fondements et les acquis sont pertinents.

#### **Points faibles:**

- L'incompatibilité entre représentants individuels du partenariat a entraîné quelques blocages au cours de l'exécution du projet. Des sentiments personnels ne devraient pas empêcher l'avancement du projet.
- La transparence et la communication entre tous les partenaires ne sont parfois pas suffisantes. Cela entraîne des malentendus et des méfiances.

#### **Recommandations:**

- Réactiver le comité de résolution de conflits en cas de désaccord profond.
  - Organisation de réunions même extraordinaires, pour régler des problèmes en suspens et lever les blocages.
  - L'implication de chaque acteur avec son expertise et son expérience avérée doit être un axe stratégique fort du partenariat. Chaque acteur doit connaître son rôle et celui de ses partenaires dans le projet. Les organes de concertation et de coordination doivent fonctionner correctement au niveau local et national.
- La gestion du projet doit être transparente et basée sur les principes de bonne gouvernance. L'obligation de rendre compte («accountability») doit être de règle. L'information et toutes les données sur le projet doivent être disponibles, accessibles et diffusées.

- Chaque partenaire doit s'assurer que les autres sont informés, avec l'occasion de participer aux décisions / actions prises dans le cadre du PROGEPP.

## **B 2. Gestion**

La gestion du projet PD 4/00 Rév.1 (F) fut confiée à l'agence d'exécution, la WCS, maître d'œuvre, et le MEF, maître d'ouvrage.

Le Comité Directeur du projet, composé de représentants de WCS, CIB, MEF, OIBT et d'autres bailleurs, était en charge de la supervision, de l'orientation et du suivi du Projet. Il s'était réuni une fois par an jusqu'à la fin de la 1ère phase en 2004, et deux fois en 2006, dans le cadre du lancement de la phase 2 du projet.

Gestion sur le terrain: le centre du PROGEPP est bien installé à Kabo, et est fonctionnel avec des outils pour formation et recyclage en place.

## **B 3. Efficience dans la Planification et l'exécution du Projet**

### **B 3.1. Plans opérationnels annuels**

Le PNNN a été doté d'un plan d'aménagement, élaboré et adopté au niveau départemental en 2003, mais non approuvé jusqu'à ce jour par le MEF. Fin 2007, ce plan va être caduc et devra être révisé.

La CIB dispose déjà d'un plan d'aménagement et du premier plan de gestion (UFA Kabo), et les plans annuels d'opérations sont actuellement suivis et appliqués avec l'implication des populations à travers des réunions contractualisées, et l'établissement de cartographies sociales participatives.

Le Projet élabore chaque année un plan annuel d'opérations de ses volets d'activités et détermine semestriellement un planning de travail avec chronogramme, objectifs et résultats à atteindre pour chaque activité. Les mécanismes de suivi-évaluation permettent d'apporter les correctifs en vue d'une éventuelle réorientation.

### **B 3.2. Le cadre logique**

Le Projet dispose de deux « grilles de cadre logique »:

- Un cadre logique de la 1ère phase (projet PD 4/00 Rév.1 (F) adopté par le Comité Directeur, et exécuté.

- Un cadre logique de la 2ème phase (PD 310/04 Rév.2 (F), qui est supposé être aujourd'hui adopté parce que le premier POA (plans d'opérations annuels) a été accepté.

Depuis 2005, sans fonds de l'OIBT, l'exécution du projet suit plus ou moins ce cadre logique de la 2ème phase, mais sans en avoir élaboré une version adaptée. Un « Programme d'activités annuel » est à jour, mais ne suit pas le cadre logique.

Malgré cette dualité, et malgré l'insuffisance financière, l'exécution des activités du projet s'est normalement bien déroulée.

### **B 3.3. Rapports techniques**

Des rapports techniques du projet sont préparés tous les 6 mois, et présentent un résumé clair des activités et des résultats achevés de chaque période.

### **B 3.4. Suivi / monitoring**

Le plan de suivi pour la 2ème phase existe. Mais des rapports de suivi manquent depuis janvier 2005. Les fiches signalétiques / rapports d'activités qui montraient le progrès semestriel de 2001 à 2004 en utilisant le cadre logique étaient très utiles pour suivre le progrès des activités. Pourtant, ces mécanismes de suivi-évaluation sont nécessaires pour la transparence et la communication entre les partenaires et pour apporter les correctifs en vue d'une éventuelle réorientation.

### **B 3.5. Diffusion des résultats**

Les résultats du PROGEPP sont diffusés en interne à tous les responsables et collaborateurs, à tous les partenaires et bailleurs, aux acteurs environnementaux locaux et internationaux.

La CIB est équipée d'une RADIO et d'un CANAL TELEVISION POKOLA qui diffusent à des heures d'écoute des émissions sur l'intérêt de la conservation. Cette activité louable renforce l'image des partenaires du PROGEPP dans les sites CIB mais aussi dans le pays et auprès des acteurs de la conservation, et contribue à la sensibilisation du public.

### **B 3.6. Evaluation**

Une évaluation externe, avec but d'estimer le niveau de réussite du projet par rapport aux objectifs au terme de la 1ère phase et d'étudier dans quelles conditions cette approche collaborative pourrait être répliquée ailleurs, a été effectuée en 2004, ainsi qu'un audit financier du projet à la fin de la 1ère phase (PD 4/00 Rév.1 (F)).

### **B 3.7. Analyse**

#### **Points forts:**

Le personnel installé à Kobo a, pour la plupart, travaillé pour le projet depuis plusieurs années. Tous les chercheurs du PROGEPP et le personnel mis à la disposition du projet par le MEF, ont profité de formations en utilisation d'outils SIG, et ont participé à des réunions de formation internationales.

#### **Points faibles:**

- Un cadre logique qui pourrait être utilisé comme outil de travail manque à présent.
- Soumis en 2003, le plan d'aménagement du PNNN n'est toujours pas approuvé par le MEF
- Le suivi monitoring connaît des relâchements

#### **Recommandations:**

- Une nouvelle version d'un cadre logique, en français, guidant les partenaires du PROGEPP vers leurs objectifs, doit être révisé et adopté par les 3 partenaires (Comité Directeur), et doit être mise en place, appliqué et utilisé comme outil de travail et de suivi
- Le monitoring doit être remis à jour et fournir des rapports de suivi à partir d'un cadre logique pour permettre à chaque partenaire de mesurer les progrès accomplis par le projet.
- Le plan d'aménagement du PNNN doit être révisé pour l'adapter au contexte actuel du projet.

### **B 4. Finances**

Le budget total du projet PD 4/00 Rév.1 (F) pour les 36 mois de la 1ère phase (2001 à 2004), s'élevait à 2.289.384 \$US.

Le financement provenait du Gouvernement du Congo (222.000 \$US), de l'OIBT (1.022.084 \$US), de la WCS (634.400 \$US), et de la CIB (410.900 \$US).

Le budget total prévu pour la 2ème phase (PD 310/04 Rév.2 (F), ) 36 mois, est d'un montant de 2.321.323 \$US.

Le financement devra provenir du Gouvernement du Congo (168.450 \$US), de l'OIBT (742.241 \$US), de la WCS (684.032 \$US), et de la CIB (726.600 \$US).

Depuis Janvier 2005 jusqu'en mois d'août 2007, le PROGEPP a poursuivi ses activités avec l'appui des 3 partenaires. Depuis janvier 2007, le PROGEPP n'a pas encore reçu le support financier de l'Etat.

#### **B 4.1. La gestion financière du PROGEPP**

Elle est assurée par WCS-Congo qui procède à des décaissements suivant les besoins exprimés par le Directeur du PROGEPP à Kobo. Le PROGEPP à Kobo dispose d'un comptable congolais qui gère les finances sur une base quotidienne. Toutes les dépenses sont contre-signées par un agent du MEF et le directeur du projet.

Pendant la 1ère phase [projet PD 4/00 Rév.1 (F)], des rapports financiers semestriels (fiches signalétiques / rapports d'activités) détaillaient les contributions de chacun des partenaires financiers, et les dépenses selon les lignes budgétaires.

## **B 4.2. Analyse**

### **Points faibles:**

- Depuis 2005, des rapports financiers pour l'ensemble du projet manquent. Chacun des 3 partenaires fait ses rapports financiers exigés et contrôlés par son organisation (audits externes, confirmés pour WCS et CIB). Pour le cas de la WCS, des rapports spécifiques pour chacun de ses bailleurs sont préparés. Mais une consolidation des différentes contributions par activité avec les décaissements et les dépenses afférentes n'existe pas.
- Les retards dans les financements entraînent la démotivation des responsables et le retard dans l'exécution de certaines activités.

### **Recommandations:**

- Pour l'affermissement du Partenariat et du projet comme effort commun, il est indispensable de produire des rapports financiers comme cela a été fait pendant la 1ère phase. Il faut présenter les résultats consolidés de l'exécution budgétaire des différentes contributions et dépenses y liées. Cela va contribuer à la transparence et à la confiance entre les 3 partenaires.
- Un échéancier de déblocage et de décaissement des fonds doit être établi et respecté à partir d'une planification claire des activités

## **C RAPPORT avec l'OIBT**

Le Projet « Gestion et préservation de la biodiversité dans une concession forestière adjacente à une zone de protection intégrale (PNNN) au nord Congo », projet PD 4/00 Rév.1 (F), a démarré en 2001 avec l'appui financier du Congo, de l'OIBT, de la CIB et de la WCS. Son objectif est la conservation et l'aménagement de la biodiversité, et la production de bois d'œuvre de valeur, dans une concession forestière formant une zone tampon aménagée adjacente au Parc National de Nouabalé Ndoki, dans la partie nord de la République du Congo.

Un premier protocole d'accord a été signé en juin 1999 pour la mise en place du PROGEPP. Un second protocole d'accord a été signé en septembre 2001 pour la mise en place d'une Unité de Surveillance et de Lutte Anti-Braconnage (USLAB). Ces protocoles ne sont pas révisés.

Le projet a bénéficié d'un financement de l'OIBT, de juin 2001 à mai 2004 pour la 1ère phase (PD 4/00 Rév.1 (F)). Un document de phase a été accepté par l'OIBT pour une 2ème phase PD 310/04 Rév.2 (F), d'une durée de 36 mois.

Ce partenariat, composé de l'administration, de l'industrie et d'une ONG de conservation, s'est mis en place pour élaborer, mettre en œuvre et assurer le suivi des systèmes d'aménagement des écosystèmes basés sur l'industrie de bois et les communautés riveraines dans les concessions forestières de Kabo et Toukoulaka - Loundoungou, adjacentes au PNNN, et de Pokola. Le projet a développé des outils pratiques pour assister le Gouvernement à la réalisation des objectifs de l'OIBT concernant la gestion durable des forêts, tout en promouvant la conservation de la biodiversité dans le contexte d'une concession forestière adjacente à une aire protégée.

### **C 1. Conformité aux objectifs de l'AIBT**

Le modèle PROGEPP, et sa 1ère phase (PD 4/00 Rév.1 (F)) vise à gérer d'une façon durable un écosystème composé d'une aire intégralement protégée (le parc national de Nouabale Ndoki, PNNN) et des concessions forestières limitrophes au parc. Ces concessions (UFA: Unités Forestières d'Aménagement) suivent une exploitation forestière durable à impact réduit (EFIR). L'identification et la délimitation d'une zone tampon sécurisent à long terme l'intégrité du parc, et visent à impliquer les communautés riveraines. Un partenariat de gestion de cet écosystème entre le MEF, le secteur privé (CIB), une ONG (WCS) et les communautés locales a pour but une exploitation rationnelle et durable des ressources forestières, y inclus la faune. Ce projet est donc en rapport avec les objectifs énoncés dans l'article premier de l'Accord International sur les Bois Tropicaux (les objectifs c, f et l) de 1994.

### **C 2. Conformité aux critères**

Ce projet est aussi conforme aux critères de sélection du paragraphe 2 de l'article 25 de l'Accord International de 1994 sur les Bois Tropicaux (critères a, b, c, d et g).

### **C 3. Conformité au plan d'action d'OIBT de Yokohama, et à l'Objective 2000**

Ce projet reste conforme au plan d'action OIBT et à son objectif principal: toutes les forêts de production doivent être sous aménagement durable d'ici l'an 2000. Les stratégies et les actions sont en accord avec les directives de l'OIBT sur la conservation de la diversité biologique dans les forêts de production.

(Un tableau détaillé se trouve en Annexe 4).

## **D EFFICACITE du PROGEPP**

Le partenariat entre le Gouvernement du Congo, CIB et WCS en général a bien fonctionné pendant la première phase du projet [PD 4/00 Rév.1 (F)] et jusqu'aujourd'hui.

Déjà, il y a d'autres concessionnaires forestiers qui suivent ce modèle, en empruntant la démarche pour aboutir à la certification FSC dans les années à venir et en cherchant la collaboration avec un partenaire ONG pour assurer les devoirs de la conservation (UFA de Mokabi (Rougier), et de Ngombé (IFO / Danzer), avec WCS).

Le projet a, avec succès, pu réduire la chasse incontrôlée et illégale à un niveau plus ou moins durable, et a établi un système de contrôle effectif et fonctionnel.

Les recherches scientifiques et le suivi écologique et socio-économique ont contribué à créer un système de base pour l'aménagement de l'écosystème.

La planification au moyen des outils SIG a permis de mettre en place un plan de zonage dans toutes les concessions CIB, respectant les contours coutumiers et traditionnels, avec l'implication des populations dans l'usage de leurs espaces forestiers respectifs.

La restructuration sociale en forme de comités de village et associations de semi-nomades au niveau de chaque UFA constitue une avancée positive vers la responsabilisation des populations dans la gestion de leurs ressources naturelles.

La formation de jeunes congolais, et la facilitation d'accès de nombre d'entre eux à un établissement universitaire, sont un produit important visant l'avenir du pays même. La sensibilisation d'enfants et d'adultes a commencé avec grand succès, mais doit encore être développé.

En 2004, une évaluation dans le cadre du projet PD 4/00 Rév.1 (F) a été réalisée par le Gouvernement Suisse, avec le but d'estimer le niveau de réussite du projet par rapport aux objectifs au terme de cette 1ère phase. Les Objectifs et Activités du projet y sont analysés en détail. (Voir le Résumé en Annexe 5).

Puisque cette évaluation prenait en considération les résultats de la 1ère phase, nous présentons les développements du projet surtout depuis la fin de la 1ère phase en 2004, avec une analyse des cinq volets majeurs et pertinents du projet comme suit:

Protection et activités écologiques dans le cadre de l'exploitation forestière à faible impact; Sensibilisation et éducation; Science / suivi recherche écologique et socio-économique; Activités alternatives; et Gestion participative.

Nous allons aussi relever des défis et chances que pose et offre le projet:

Le problème de conflits entre éléphants et populations humaines; l'installation d'industries de bois d'œuvre à proximité d'une aire protégée; et le potentiel touristique.

### **D 1. Les cinq volets**

#### **D 1.1. Protection de la faune et exploitation forestière à impact réduit**

##### **D 1.1.1. Protection de la faune**

L'écosystème du PNNN avec les concessions CIB limitrophes, auxquelles il faut ajouter les périphéries du lac TELE, couvre un espace de plus de 2 millions d'hectares. Le Projet applique les principes de gestion et de conservation de la faune dans la zone périphérique du PNNN avec un volet de protection ayant en charge la protection de la faune et la recherche des infractions par les usagers de cette forêt. L'objectif principal est d'atténuer la pression humaine sur la faune.

Pour atteindre cet objectif, le Projet dispose d'une « Unité de Surveillance et de Lutte Anti Braconnage » (USLAB) qui applique les lois congolaises sur la faune et le règlement intérieur de la CIB. L'USLAB a été créée par le MEF, et comprend un chef de brigade et des chefs de patrouilles nommés par le MEF, et des écogardes dont certains sont assermentés et sous contrat à durée indéterminée avec la WCS. Le directeur homologue du Projet coordonne spécialement les activités de cette brigade.

Les écogardes sont sélectionnés et recrutés selon des critères rigoureux, parmi les natifs des communautés villageoises et semi-nomades situées à l'intérieur des concessions autour du PNNN. La formation est assurée au centre du PROGEPP à Kobo. L'Etat a mis à la disposition du Projet des officiers militaires pour la formation et le recyclage permanent de ces écogardes. Les plans de travail sont établis et exécutés par 7 équipes de surveillance que conduisent les chefs d'équipe et (1) chef de patrouille assermentés sous la supervision d'un chef de brigade.

La surveillance est menée suivant deux types de patrouilles:

- Les patrouilles en poste fixe, contrôlent les véhicules et passagers aux guérites placés sur des points stratégiques des routes. Ces postes fixes sont équipés des moyens de communications leur permettant d'atteindre la base du PROGEPP.
- Les patrouilles mobiles contrôlent les activités en forêt à partir des itinéraires géo référencés (GPS et carte SIG).

Les résultats des activités sont représentés en quatre rubriques:

L'effort de protection, les infractions et procès verbaux, les saisies effectuées, et la couverture spatiale.

L'effort de protection est mesuré par les effectifs des écogardes liés à l'importance des missions anti-braconnage. Les infractions font l'objet de procès verbaux et des saisies contre les délinquants. Les saisies portent sur les moyens de chasse (pièges et armes) ainsi que les dépouilles et les trophées. Les produits périssables sont vendus au gré à gré tandis que les armes, munitions et trophées sont conservés dans une chambre forte à la base du PROGEPP à Kabo, et transmis progressivement au MEF. Ces saisies servent à mesurer l'efficacité relative de la brigade.

#### D 1.1.2. Zonage des concessions CIB

Il existe deux types de zonage: le découpage de l'UFA en séries, et ensuite un zonage de chasse. Ces deux différentes „délimitations“ peuvent se superposer.

1) Un zonage d'exploitation forestière (les séries d'aménagement), avec :

- des zones d'exploitation (série de production),
- des zones sans exploitation (séries de protection et de conservation),
- des zones réservées à l'usage des populations locales (série de développement communautaire).

2) Un zonage de chasse, défini et délimité en collaboration avec les communautés riveraines, avec :

- des zones de chasse interdite,
- des zones de chasse villageoise,
- des réserves de chasse où seule la chasse traditionnelle des semi-nomades est autorisée.

D'autres mesures de protection dans la série de production concernent les zones tampons de protection autour des sites sensibles (bais, éyangas), autour des limites du parc, ainsi qu'autour des plans d'eaux et des rivières.

Tout ce système de zonage est intégré dans le plan d'aménagement de la CIB et est géré et respecté comme tel pour atténuer l'impact de l'exploitation forestière sur les habitats de la faune et les droits des communautés villageoises.

#### D 1.1.3. La chasse contrôlée et la chasse traditionnelle

La chasse contrôlée est une des mesures d'accompagnement pour répondre partiellement aux besoins en protéines des employés de la CIB sur la base des prélèvements contrôlés de la faune sauvage (espèces non protégées). Elle a lieu deux à trois dimanches par mois, pendant la période d'ouverture de la chasse entre mai et octobre, au niveau des différents sites des concessions de la CIB. Un comité de chasseurs coordonne la chasse et veille à la limitation des infractions. Le PROGEPP, avec la cellule d'aménagement de la CIB, établit des plans de chasse pour chaque site (Kabo, Pokola, and Ndoki 1). L'équipement de chasse est une arme calibre 12. Le nombre de gibier est limité par le nombre de 4 cartouches par jour de chasse, par chasseur. Les chasseurs doivent avoir un fusil en règle et un permis de chasse. Les zones de chasse et les règles à observer obéissent au système de zonage du territoire de chasse des communautés riveraines. Des chercheurs du PROGEPP supervisent cette chasse contrôlée. La chasse traditionnelle de subsistance est autorisée toute l'année, conformément à la loi.

#### D 1.1.4. Exploitation forestière à faible impact

L'intérêt central de la CIB est l'exploitation forestière à impact réduit (EFIR) et durable, dans un degré qui l'a emmené déjà vers la certification FSC de l'UFA de Kabo en 2006, de l'UFA de Pokola prévu pour fin 2007, et de l'UFA de Loundoungou-Toukoulaka prévu pour 2008.

La CIB anticipe ainsi son positionnement sur un marché international porté vers la durabilité et la légalité.

L'activité EFIR est planifiée à travers un système d'information géographique performant.

Les procédures et les normes dans toutes les phases de l'exploitation forestière ont été élaborées et mises en œuvre particulièrement dans l'UFA Kabo, dont le plan d'aménagement a été adopté en



2006. L'objectif de l'EFIR est de minimiser autant que possible l'impact de l'exploitation forestière sur la biodiversité (faune, flore).

Des procédures et normes de suivi évaluation ont également été élaborées. Leur mise en pratique et le contrôle de qualité d'exécution sont effectués après chaque phase des opérations forestières. Des correctifs et améliorations y sont apportés et font l'objet des stages de recyclage.

Le PROGEPP étudie actuellement le développement de la faune et flore dans les trois situations suivantes :

- zones exploitées et non chassées
- zones chassées et exploitées
- zones non chassées et non exploitées

Ces études vont permettre de déterminer l'abondance ou la rareté relative de la faune et de la flore dans leurs habitats avant, pendant et après l'exploitation. Les impacts de l'exploitation forestière seront évalués pour apporter les correctifs et réviser les procédures et normes établies.

#### D 1.1.5. Projets partenaires d'appui en cours

La zone du PROGEPP bénéficie des projets d'appui à caractère technique et social.

Ces projets d'appuis concernent principalement la dynamique forestière, la régénération, l'agroforesterie et le volet faune. L'objectif est de maintenir sur le long terme les capacités de production et la biodiversité dans les concessions CIB. Ces projets sont soutenus par le FFEM, la CIB et les organismes mentionnés ci-après :

- L'UPARA (Unité Pilote d'Aménagement et d'Agroforesterie) réalise un projet portant sur l'identification des semenciers, la récolte des graines et le reboisement en essences locales des zones dégradées. UPARA est financé par l'Etat et la CIB.
- L'ONG nature +: réalise une étude sur la dynamique forestière (reboisement, régénération, enrichissements) dans le cadre du projet CIB-FFEM
- Le CIRAD cherche à développer l'agroforesterie et une agriculture améliorée durable dans le cadre du projet CIB-FFEM
- Le Projet Agroforesterie (FFEM) subventionne le transport des produits agricoles en provenance des villages traditionnels.
- La Banque Mondiale supporte un projet social de CIB et de Tropical Forest Trust (TFT) visant à renforcer les capacités des peuples autochtones (semi-nomades et villageois). Les activités portent sur l'information, l'éducation et la cartographie participative comme base de consultation préalable.
- INCEF (International Conservation and Education Fund) est une ONG qui, en collaboration avec le PROGEPP, produit des films sur la conservation et la santé.

Il existe des associations ou ONG de développement ou de conservation basées à OUESSO, qui contribuent de leur part au développement de la zone, notamment :

- APEDS, l'Association pour la Protection des Ecosystèmes et le Développement de la Sangha et
- la Sangha Médical Assistance (SAM).

Les actions de ces projets disposent d'éléments de travail pour la gestion durable.

#### D 1.1.6. Analyse

##### **Points forts:**

L'application stricte et rigoureuse des Lois Congolaises renforcées par le Règlement Intérieur de la CIB et le dispositif de surveillance (USLAB) anti-braconnage ont contribué à:

- la réduction de la chasse illégale (disparition des campements de chasse le long des routes et dans les concessions; accès contrôlé aux ressources; transport et commercialisation du gibier réfrénés; récolte des pièges);
- la protection des espèces protégées et leurs habitats;
- la chasse contrôlée limitant les prélèvements et, en laissant des zones de chasse en repos, réduisant ainsi la pression sur la faune. Ces chasses contrôlées ont encouragé la constitution de comités de chasse et permettent un apprentissage de la gestion durable de la faune; ainsi par exemple, les chasseurs signalent au PROGEPP les cas de braconnages et ramassent eux-mêmes des pièges.

Les autres points forts du projet ont été les suivants :

- Un centre de formation et de recyclage pour les écogardes existe à Kabo, et offre tous les équipements, matériels et dispositions nécessaires.
- Le syndicat des employés CIB assure le suivi participatif du protocole d'accord et la sensibilisation des travailleurs au respect des principes de la faune et du règlement intérieur.
- Plan d'aménagement établi et adopté (pour Kabo) ) et en cours pour les autres UFA.
- Zonage participatif intégré dans le plan d'aménagement du concessionnaire.
- L'inventaire multi-ressources permet la détermination et la connaissance des produits forestiers non ligneux.
- La démarcation participative des arbres et sites importants (culturels ou nourriture) aux semi-nomades, pour leur protection de l'abattage.
- Le système de zonage à Kabo, clarifie les droits d'usage des semi-nomades en particulier et des populations autochtones en général par le zonage de chasse, les zones de développement communautaire, l'identification et la protection des ressources clés, etc.
- Les patrouilles des écogardes sont organisées aussi dans le cadre de la TNS (collaboration transfrontalière avec Cameroun et RCA).

#### **Points faibles:**

- Faiblesse en ressources humaines et infra structurelles du système de justice: les délinquants saisis et emmenés à Ouesso ne sont souvent pas condamnés par les services judiciaires, qui semblent manquer de sensibilisation pour les questions de conservation, mais aussi de maisons d'arrêt et de fonds pour l'entretien des prisonniers. De grands efforts de la part des écogardes sont donc souvent anéantis après la remise en liberté des braconniers, qui se retrouvent dans la forêt après quelques jours. C'est très décourageant mais aussi dangereux pour les écogardes.
  - La chasse contrôlée semble s'éloigner de son but de donner le droit de chasse aux employés de la CIB les dimanches, puisqu'ils travaillent pendant la semaine. Ce droit est abusé: les employés donnent leurs armes à des relations ou des semi-nomades pour faire la chasse à leur place. PROGEPP essaye d'intervenir pour arrêter ces abus.
  - Tous les résidents ont le droit de chasser dans les zones villageoises (cf. la loi), il en résulte une compétition.
  - La chasse contrôlée est réservée aux employés de la CIB qui sont transportés en voiture dans des zones de chasse éloignées et que les autochtones ne peuvent pas atteindre à pieds.
  - Ces chasses ne sont avantageuses que pour une minorité des employés CIB, c'est-à-dire pour 34 familles sur 1.500 à 2.000 familles habitant à Pokola.
- Ces chasses servent donc plutôt au loisir des employés CIB, qu'à une contribution essentielle à la disponibilité de viande.
- Les sources potentielles de corruption existent aux niveaux des contrôles des barrières et des saisies des armes, où les gardes pourraient être tentés par les braconniers de les laisser passer.

#### **Contraintes :**

- En 2003, l'USLAB comptait 35 écogardes. L'effectif actuel est réduit à 25, suite aux difficultés financières. Cette réduction des écogardes par rapport aux années précédentes limite l'influence spatiale de la brigade et entraîne la pression de la chasse dans les zones non couvertes. Les braconniers savent que les effectifs des écogardes, ainsi que leurs capacités d'action, sont réduits. On facilite ainsi des chasses illégales (abattage d'éléphant, bongo, léopard ; Rap. Activités 2006). Cet outil fondamental pour une gestion efficace des activités de conservation voit ses possibilités réduites.
- En outre, il y a beaucoup de gens immigrés de la RDC qui ne vivent que dans la forêt, et que du braconnage. La Loi permet aux immigrants de venir, mais il n'existe pas des moyens suffisants pour les renvoyer à la RDC s'ils abusent de la Loi congolaise parce qu'ils sont considérés comme des réfugiés.

#### **Recommandations:**

- L'effort de protection et l'efficacité de la brigade renforcée par la formation et le recyclage sont indispensables: un effort particulier de financement est nécessaire pour augmenter le nombre d'écogardes compte tenu de l'étendue et de l'extension des activités à Loundoungou. Au minimum, il faudrait un chef de patrouille (CP) affecté au PROGEPP (et à des projets pareils) pour 10 écogardes. Le PROGEPP, disposant en ce moment de 25 écogardes, devrait donc avoir 3 CP.
- L'exploitation qui a commencé à Loundoungou-Toukoulaka exige d'augmenter l'effectif d'écogardes.
- Tous les autres concessionnaires forestière limitrophes au PNNN (UFA de Mokabi et d'Ipendja) doivent mettre en place les mêmes dispositifs de gestion de la faune.

- Le PROGEPP dispose à Kabo d'un centre de formation avec logistique, structures de séjour, et terrain d'entraînement qui doit être utilisé pour appuyer ces concessionnaires à la mise en place de leur dispositif de surveillance. Le financement de cette formation doit être supporté par les concessionnaires utilisateurs.
- Renforcer le contrôle de l'abus des armes par des employés chasseurs, par exemple en confisquant leurs armes.
- Il faut réfléchir entre les partenaires comment on pourrait réduire les inégalités d'accès à la chasse entre les employés et les autochtones.
- Appliquer la législation! Il est nécessaire de sensibiliser les responsables des tribunaux des grandes instances des départements aux enjeux de la conservation, et pour l'Etat d'assurer les moyens financiers à la justice pour appliquer efficacement les lois.
- Etablir un cadre de concertation entre les autorités judiciaires, les responsables de l'Administration des eaux et forêts et les agents de force de l'ordre pour faire périodiquement le point sur les activités d'anti-braconnage.

## **D 1. 2. Education et Sensibilisation**

Le volet Education et Sensibilisation joue un rôle de liaison entre le Projet et les différentes populations riveraines peuplant les villages et campements des concessions. Il poursuit les objectifs suivants:

- La transmission des connaissances sur l'écologie et la biologie des espèces de faune protégées aux populations locales, plus précisément aux enfants d'âge scolaire;
- La sensibilisation des populations locales sur les lois et règles contrôlant la chasse légale, et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles;
- La sensibilisation des populations locales sur les bénéfices qu'elles peuvent tirer de la gestion rationnelle de la faune sauvage et des autres essences naturelles;
- Des séminaires pour les enseignants en matières écologiques.

La sensibilisation des populations riveraines adultes se fait pendant des réunions interactives, souvent en plein air. Des films et des posters sont parfois montrés sur les espèces phares telles que gorilles, éléphants etc., leur milieu de vie et la chasse, mais aussi sur la maladie d'Ebola, dans le contexte de l'effectivité du virus transmis par grands singes morts. Une moyenne de 675 personnes (soit une moyenne de 34 participants par réunion) ont assisté aux 20 à 45 séances par semestre (le nombre de séances a diminué depuis 2006 à cause du manque de fonds). Des cours sont donnés à l'école et au "club nature" sur la biologie et l'écologie des grands mammifères protégés du Congo.

Un guide sur la connaissance des animaux intégralement protégés à été édité et diffusé.

### **D 1.2.1. Analyse**

Le volet sensibilisation et éducation comporte des paramètres non maîtrisables. Les spécificités de chaque communauté, de chaque village, le changement des mentalités et des pratiques, la résistance au changement, l'arrivée de l'exploitation forestière, l'afflux des migrants, et le dispositif de surveillance développé par le PROGEPP ont bouleversé l'utilisation de l'espace forestier ainsi que les habitudes et coutumes des populations.

#### **Points forts:**

- Réunions Interactives régulières entre les populations locales et le PROGEPP.
- Radio et TV Canal Pokola installées par CIB, montrent des films sur la faune menacée.
- Production d'un livre pour écoles: "Connaissez-vous les grands mammifères protégés de la République du Congo?" avec pages à colorier, exercices, jeux ; les lois et règles de contrôle de la chasse.
- Ce livre est en passe d'être inscrit dans les programmes scolaires du Congo.
- Formation de formateurs en éducation environnementale et sur l'utilisation du nouveau livre.
- Cours en plein air pour les enfants des semi-nomades et des sédentaires, particulièrement sur les espèces protégées et la chasse contrôlée, et l'implication de tous les participants dans les réponses aux questions.
- Une fois par semaine au « Club nature » à Kabo, 15 – 110 enfants, semi-nomades et bantous, âgés de 6 – 15 ans, assistent avec grand enthousiasme aux leçons.
- Nouveaux outils et jeux pour renforcer une bonne rétention des thèmes de conservation aux enfants.

- Collaboration avec INCEF (International Conservation and Education Fund) – une ONG qui fait des films sur la conservation et la santé. Les films, dont quelques uns étaient filmés au PROGEPP et dans le PNNN, sont produits par les Africains pour les Africains, et le projet a montré des films sur les activités des écogardes, les espèces protégées, la chasse, etc.

**Contraintes :**

- Le manque de fonds n'a pas permis de mener des activités régulièrement dans toutes les UFA.  
- Aussi, ce manque de fonds n'a pas permis de produire plus que 500 livres sur les mammifères protégés, pour utilisation dans les écoles.

**Recommandations :**

- Pour un impact à long terme, il serait important de produire suffisamment de livres pour pouvoir en donner un à chaque écolier.  
- En vue d'une réplique des résultats du PROGEPP au niveau national, il serait judicieux d'introduire l'utilisation de ce livre dans les programmes nationaux des écoles primaires.  
- Chercher un financement spécifique (organismes d'éducation, par exemple l'UNESCO) pour ce produit.  
- Des programmes « Education Environnementale » existent dans plusieurs pays francophones en Afrique (à Madagascar). Un échange d'expériences et d'idées, ou même de matériels de base pour l'utilisation et la formation des enseignants, pourrait économiser les efforts (temps et fonds).

Il est important de souligner que la sensibilisation et l'éducation ne produisent pas des résultats immédiats. Malgré les avancées significatives dans les divers processus de planification et d'organisation sociale et participative, cette activité est une oeuvre de longue haleine et doit être inscrite dans la durée pour espérer atteindre l'étape ultime de la cogestion communautaire et de prise de pouvoir par les communautés.

**D 1. 3. Suivi écologique et socio-économique**

L'objectif de ce volet est l'acquisition de données de base pour guider la gestion durable des grands mammifères, le zonage et l'aménagement des concessions. La 1ère phase du projet (PD 4/00 Rév.1 (F) se concentrait sur la protection: où sont les animaux, quelles sont les zones sensibles, etc. Maintenant, ce volet vise à suivre et mesurer la pression humaine sur l'abondance de la faune, et de suivre la présence des espèces animales dans les zones sous gestion. Les données sont fournies par un suivi régulier par les chercheurs du PROGEPP (suivi des clairières, suivi démographique des campements forestiers, suivi des marchés, etc.) et aussi par des chercheurs d'autres institutions qui font des études quasi indépendantes.

Depuis 2005, le PROGEPP a facilité l'accès à des Universités pour 3 chercheurs (2 congolais, 1 centrafricain) et a mené une session de 2 semaines de formation de botanistes (« Inventaire et Identification »).

**D 1.3.1. Recherches et suivi écologique**

L'objectif de ce programme est de fournir des informations sur les tendances de la densité et la distribution des populations de grands mammifères (grands singes, éléphants, bongo, buffles, potamochères et céphalophes) ainsi que la distribution des activités de l'homme. Un système de suivi écologique et de gestion de la faune a été mis en place et permet de disposer d'une base de données fiable. Toutes les études menées dans le cadre du PROGEPP contribuent à l'orientation des décisions sur le système de la gestion de la faune, afin que la gestion mise en oeuvre par le PROGEPP soit adaptative.

Les méthodologies appliquées sont basées sur les méthodes standardisées de la ligne directe transect et recce. Des recensements répétés se font avec transects permanents, pour analyse de l'influence de routes, villages etc., à part la chasse. Un suivi des clairières (bais, éyangas) fournit des données complémentaires pour apprécier les éventuelles perturbations provoquées par la chasse.

**D 1.3.2. Suivi socio-économique**

Un suivi socio-économique continu qui permet de regrouper les informations nécessaires à la mise en oeuvre de la gestion adaptative dans les concessions de la CIB a été réalisé à travers des enquêtes et un recensement annuel dans les bases de la CIB. Des enquêtes de consommation dans les ménages des sites CIB pour suivre les changements alimentaires ont été réalisées et vont permettre

de bâtir des stratégies appropriées sur les activités alternatives des populations communautaires. Des procédures pour toutes ces activités sont mises en place et suivies. Des études de l'impact de l'exploitation sur la collecte de chenilles et de miel, vitales pour l'économie et la culture des populations autochtones et de leur perception pour la durabilité de ressources, devraient être réalisées en 2007.

#### D 1.3.3. Collecte de données

Les principaux éléments recueillis sont:

- L'abondance et la distribution relative des espèces animales et des activités humaines,
- Les caractéristiques de la faune chassée (espèces, quantité, poids, classe d'âge, sexe),
- Les taux de rencontre des espèces animales et le taux de retour de chasse,
- Les inventaires de la faune avant, pendant et après l'exploitation,
- L'écologie des céphalophes et la gestion de la chasse villageoise,
- La production et dissémination de diaspores,
- L'inventaire floristique: Les études spécifiques menées dans le cadre des projets partenaires ont pour objectifs la connaissance de la ressource, la compréhension de la dynamique forestière, la régénération naturelle des espèces commercialisables, et études et expériences de reboisements et enrichissements dans des zones forestières exploitées.
- Les produits forestiers non ligneux ont été pris en compte lors des inventaires multi-ressources (chenilles, champignons, *Gnetum* etc.). Ces produits sont abondants, bien répartis et peu touchés par l'exploitation forestière. Leur gestion relève plus de logiques sociales que d'une planification pour être intégrés dans les plans d'aménagement.

#### D 1.3.4. Traitement des données

Les données sont traitées et mises à jour principalement à Kabo.

#### D 1.3.5. Base de données

Un système de suivi écologique mis en place par le PROGEPP a permis de constituer une base de données de qualité sur les grands et petits mammifères. La base de données est gérée à KABO par les chercheurs congolais.

Des collections et identifications systématiques floristiques contribuent aussi à une base de données. Les inventaires multi ressources et les travaux des chercheurs ont renforcé cette base.

Un inventaire de faune était réalisé en 2001-2003 dans les UFA de la CIB et en 2006 de Rougier/Mokabi, et au PNNN.

Dans le cadre de l'élaboration des plans d'aménagement, les études préparatoires (dendrométrie, inventaire multi-ressources, inventaire faune, écologique, socio-économique) ont été validées pour l'UFA Pokola.

Pour compléter l'information sur les bases de données, voir liste de publications, Annexe 6.

#### D 1.3.6. Analyse

##### **Points forts:**

- Les données forment la base pour la gestion des ressources et seront prises en compte dans le cadre des plans d'aménagement. Il est important de continuer avec ce suivi écologique des espèces pendant longtemps,
- Les résultats servent à évaluer le succès ou l'échec du projet, et à sa réorientation,
- La formation de chercheurs congolais en cours renforce les fondations du projet,
- Les études de chercheurs avec financements indépendants contribuent aux informations nécessaires pour la gestion des ressources,
- Ces chercheurs offrent emploi et formation à des chercheurs congolais, à des guides et assistants,
- Le renforcement des capacités des Congolais, l'octroi des bourses pour préparer les études de niveau PhD ou Msc.

##### **Contraintes:**

Le suivi économique a dû être quasiment arrêté à cause de l'affectation / du départ de 2 chercheurs et 7 assistants pour raisons financières. De l'autre côté il faut ajouter que la cellule sociale de la CIB (un des partenaires du PROGEPP) a été renforcée et financée en partie par la banque mondiale.

#### **D 1.4. Activités alternatives**

Le volet « Activités alternatives à la chasse commerciale » a pour mission

- le développement de sources de protéines animales pour les substituer à la viande de gibier dans les sites CIB,
- le développement d'alternatives économiques à la chasse commerciale dans les villages autochtones.

L'évaluation réalisée en 2004 avait souligné la nécessité de renforcer ce volet.

##### **D 1.4.1. Source de protéines alternatives**

La CIB a une obligation contractuelle de par son cahier de charges et du contexte d'enclavement de la zone de répondre aux besoins alimentaires de ses employés. La CIB importe des bœufs sur pieds du Cameroun, et des poulets et des poissons congelés qu'elle conserve dans des congélateurs et des chambres froides installées dans ses bases. C'est ici que se ravitaillent dans la majorité des cas ses employés et habitants des bases.

##### **D 1.4.2. Activités alternatives**

Pendant la 1<sup>ère</sup> phase du projet (PD 4/00 Rév.1 (F)), beaucoup d'activités alternatives pilotes ont été testées et certaines développées. Tandis que l'ampleur de ces activités était modeste, leur diversité était relativement grande. Les activités pilotes incluaient le métayage de petits ruminants et de poulets, la pisciculture, le maraîchage (avec les réfugiés du Rwanda), l'élevage d'escargots, l'apport à la pêche, etc. On a enregistré quelques succès, mais aussi des échecs. En 2005, les activités ont été réduites, et en 2006, suspendues, à cause d'un manque de fonds. Par la suite, la plupart de ces activités sont retombées (presque) à zéro.

La pêche dans les rivières et les étangs, et la récolte de *Raphia* pour le vin se font traditionnellement. La pêche s'offre comme activité principale, parce que les poissons sont fortement demandés comme denrées de base.

##### **D 1.4.3. Analyse:**

###### **Points forts:**

- L'apport de protéines importées contribue à la réduction de la pression sur la faune et le commerce du gibier.
- Des séries de développement communautaire ont été délimitées lors de la préparation des plans d'aménagement. Les populations peuvent y pratiquer l'agriculture et s'approvisionner en produits forestiers suivant un mécanisme de concertation établi.
- Le PROGEPP donne un appui spécifique de développement de certaines filières agricoles aux semi-nomades.
- L'appui aux pêcheurs à la suite de la pêche commune promet de bons résultats, surtout que le poisson semble être la source préférée de protéine animale.

###### **Points faibles:**

- La subvention des importations de protéines animales maintient artificiellement des cours locaux bas, ce qui n'incite pas les populations rurales locales à développer des productions et à prendre des initiatives.
- Cette activité, tandis qu'elle aide à satisfaire les demandes de nourriture, n'est pas une activité durable. Une fois que partira la CIB, elle va s'arrêter. Mais entre-temps, elle va quand même continuer d'être importante pour réduire la pression sur la faune sauvage.
- La chasse non-durable continue à cause de l'accroissement démographique dans les sites CIB, la provision insuffisante de sources de protéines alternatives, parce que les locaux perçoivent les ressources animales comme irremplaçables, et parce qu'ils aiment la saveur de la viande de brousse.
- L'importance accordée aux projets de métayage (ovins, caprins, volailles) pour contribuer aux besoins alimentaires d'une population de milliers de gens a posé des problèmes: si l'on vise à élever les poulets et les ruminants en grand nombre, on a tout de suite besoin de leur nourriture, des soins vétérinaires, des vaccins et des pâturages. Et la question de pérennisation devient apparente.
- Les essais d'élevage, de pisciculture, des maraîchers ont dû être suspendus à cause de difficultés financières. De telles suspensions ont un effet démotivant pour les communautés. On commence quelque chose, et puis on l'arrête sans avoir réalisé un succès visible.

- Malgré une grande motivation et capacité d'adaptation de l'équipe du PROGEPP, l'animation rurale, l'agriculture et l'élevage ne sont pas du champ d'expertise de la WCS ni de la CIB. Il manque des experts.

#### **Contraintes:**

- Les communautés locales qui ont l'habitude de vivre de la chasse et de la pêche ne changent en général leurs habitudes alimentaires que par nécessité. Puisque leur mode de fonctionnement a toujours été fortement basé sur une stratégie de cueillette de ressources naturelles, l'acceptation de nouveaux modèles économiques qui impliquent la poursuite d'un travail régulier est souvent faible.
- L'esprit communautaire ne semble pas être très répandu dans la zone du PROGEPP. Le mot l'ordre semble être: Chacun pour soi (une exception sont les semi-nomades qui font la pêche et la chasse ensemble et se partagent les produits qui en sont issus). Le développement de projets communautaires nécessite d'abord le développement d'un esprit communautaire.
- Chaque communauté, et parfois chaque village, a ses spécificités. On ne peut donc pas passer facilement les expériences d'un village à l'autre.
- Pour la plupart des habitants, ces activités ne sont regardées que comme solution provisoire.
- Il n'y a pas vraiment d'agriculteurs autochtones. Le fofou (farine de manioc) vient du Cameroun. L'argent vient de la CIB. Si le fofou n'arrive pas, il y a famine!
- Les populations ont une vision à court terme, tandis que le projet travaille à long terme.
- La mobilité des semi-nomades présente une difficulté pour leur implication au programme.

#### **Recommandations:**

Le bien être des communautés autochtones, leur niveau de vie et la gestion de leurs ressources naturelles sont d'une importance capitale pour garantir la durabilité même de la conservation de cet écosystème. Le PROGEPP avec ses partenaires doit investir des efforts pour rendre ces communautés capables de gérer durablement leur vie future. A cause du manque de financements, aucune amélioration sensible n'a été apportée pendant cette période de transition, et la priorité doit y être donnée dès la reprise des financements extérieurs avec la nouvelle phase [PD 310/04 Rév.2 (F)].

La mission est de l'avis que des activités alternatives doivent contribuer à l'amélioration de la situation socio-économique, surtout des communautés autochtones. En vue de les rendre pérennes, ces activités doivent avoir une relation directe avec l'utilisation durable des ressources forestières pour stimuler l'acceptation des populations vis-à-vis de la conservation. Les spécificités communautaires doivent être intégrées dans l'approche du développement participatif de ces communautés. Les populations villageoises et les semi-nomades ont chacune des particularités: coutumes, rites, religions. Ces aspects sociaux-culturels doivent être intégrés dans l'approche des projets d'appui. Les efforts de conservation doivent aussi être orientés vers la prise en compte de l'aspect genre avec les femmes et hommes locaux, villageois comme semi-nomades. Chaque groupe doit comprendre comment il peut s'aider en utilisant ce qui est à sa disposition, et d'abandonner les habitudes de prise en charge gratuite, de mentalité d'assisté (et de ne pas dépendre continuellement de cadeaux), et comment il peut joindre le PROGEPP pour gérer la flore et la faune d'une manière durable. De telles activités vont mener avec le temps à une cogestion des ressources forestières avec les communautés.

Il faut chercher des solutions pour les activités alternatives durables. Le projet a fait beaucoup d'études et de discours. Maintenant, il faut des actions:

- Introduire des activités liées à des petits projets individuels qui supportent ceux qui ont la volonté et l'intérêt pour les entreprendre, réussir et servir de modèle pour les autres. Ces activités doivent avoir un lien direct avec l'utilisation rationnelle d'un produit forestier et l'exigence de conservation, notamment :
  - Renforcer l'appui à l'apiculture (semi-nomades). Il sera important d'assurer un accès aux réseaux commerciaux.
  - Exploiter les résultats de recherches déjà existants pour valoriser et diffuser la culture et la récolte de *Gnetum africanum* (feuille de koko) auprès des communautés (semi-nomades et bantou).
  - Explorer la culture et l'utilisation de lianes et rotin pour le cannage de sièges de chaises (semi-nomades, bantou).
  - Développer la fabrication artisanale, par exemple de sièges de chaises cannées, en collaboration avec CIB. Cette activité doit être accompagnée par une supervision de qualité.
  - Elevage des aulacodes comme viande de brousse, à petite échelle, pour usage plutôt domestique.

- Développement de petits projets agroforestiers, par exemple du cacao ou du poivre pourrait être cultivés entre les arbres même en forêt.

Toutes ces activités nécessitent informations, formations et suivis. La zone du projet n'est pas couverte par les services d'encadrement techniques et de vulgarisation (agriculture, élevage, pêche). Ce déficit mérite d'être comblé par l'installation de structures d'encadrement et de vulgarisation (ONG, services techniques) pour apporter la formation et un appui aux cultivateurs et pêcheurs. Le PROGEPP a besoin d'une ONG partenaire spécialisée en aide au développement, ou de l'appui d'experts techniques pour développer cette activité.

Pour répondre aux besoins alimentaires des populations riveraines dans les concessions, le PROGEPP devrait faciliter les développements économiques partenaires, par exemple d'agriculture et de métayage à Ouessou, à travers des ONG locales. Les produits pour ravitailler des centres comme Pokola pourraient être développés dans un cadre beaucoup plus grand à Ouessou. Faciliter un appui de financement (PNUD, FAO ou GTZ) pour renforcer l'appui au métayage de petits ruminants, à l'APEDS et autres. En renforçant ces activités économiques à Ouessou, on aiderait à les déplacer de Pokola au centre régional.

- Pour s'assurer que ces développements ne compromettent pas la conservation, des représentants du PROGEPP devrait être membres d'un comité de gestion de ces projets futurs de développement rural.

- Le développement de Ouessou pourrait comporter un risque de pression additionnelle sur la faune sauvage. Il deviendra alors impératif de renforcer le bureau du MEF régional, pour l'application de la Loi, et le renforcer en patrouilles anti-braconnage le long de la rivière, etc.

#### *Financements durables:*

- Pour éviter des désillusions auprès des partenaires communautaires, il faudrait déjà maintenant s'engager à trouver les moyens financiers et techniques pour continuer avec ce volet d'activités alternatives après la fin de la 2ème phase.

- Des financements additionnels pourraient être explorés auprès des organismes d'aide de développement (PNUD, FAO, GTZ ...)

### **D 1.5. La gestion collaborative communautaire**

Le but de ce volet est la gestion des ressources naturelles pour et par les populations autochtones. Le PROGEPP travaille vers la réalisation d'une gestion locale où existent des incitations reconnues et la capacité nécessaire.

Le Code Forestier congolais du 20 novembre 2000 prévoit la gestion participative et concertée des forêts. Il reconnaît les droits d'usage coutumier des populations locales et semi-nomades et leur participation dans la gestion des aires protégées et concessions forestières. Mais cette participation n'existe en effet qu'à peine. Les communautés autochtones, bien que touchées le plus par le nouveau système de protection de la faune, ne sont pas encore impliquées de manière active dans la gestion de leurs ressources. Avec l'exception peut être des pygmées, dont la vie traditionnelle inclut une gestion durable de leurs ressources, il y a peu de cas où la communauté aurait la capacité de gérer une zone.

Les populations riveraines sont constituées de communautés villageoises, de groupes différents de semi-nomades (pygmées) et de travailleurs de la CIB et leurs familles. Ces derniers ont vécu sur place, dans quelques cas, depuis 30 ans.

Ces communautés sont essentiellement représentées par les comités de village (président, vice-président, secrétaire), les chefs traditionnels, les chefs de lignage pour les bantous, et les clans pour les semi-nomades. Les employés de la CIB sont organisés en syndicats et ont appris à défendre leurs droits auprès de la CIB et l'Etat. Aussi, ils sont salariés et plus riches que les communautés autochtones. Ceux-là sont confinés dans leur coin où ils ne savent pas s'organiser ni défendre leurs droits. Il est donc nécessaire d'accompagner les communautés autochtones, bantou et semi nomades, dans leur formation et sensibilisation pour devenir plus capables de formuler et défendre leurs intérêts.

En ce qui concerne la gestion participative de la faune, il y a quelques expériences où les communautés informent les écogardes en cas de braconnage dans leur zone.

La chasse contrôlée, qui est un exemple de gestion participatif, ne touche qu'une centaine de personnes sur toutes les sites CIB, tous employés de la CIB.



Des activités de planification participative ont été menées avec succès. Ainsi, les limites du PNNN étaient définies en coopération avec les communautés riveraines, les différentes catégories de zones de chasse, et leurs limites, étaient établies dans un processus participatif, et les semi-nomades sont impliqués dans la démarcation des usages multiples.

La cartographie participative comme base de consultation préalable avant l'exploitation est établie et suivie par la CIB et les communautés.

### **D 1.5.1. Analyse**

#### **Points forts:**

##### Organisation au niveau communautaire:

- Le PROGEPP a organisé les communautés en comités et en associations de gestion des ressources naturelles.
- Au niveau des UFA, les bantous et semi-nomades sont spécifiquement organisés en associations pour la gestion, le contrôle et le suivi des activités de la chasse.
- Deux associations (ACOBAK et COSKA) ont été créées dans l'UFA Kabo.

##### Planification collaborative:

- Une planification participative est effectuée, notamment pour établir les zones de chasse. Les limites des zones sont connues et respectées.
- Démarcation participative des arbres importants aux semi-nomades, pour protection contre l'abattage

##### Utilisation durable:

- Les efforts du PROGEPP de développer un système de pêche communautaire durable et en même temps plus productif impliquera une co-gestion avec les pêcheurs.
- Un inventaire des produits forestiers non-ligneux existe et était réalisé lors des inventaires multi-ressources avec la participation des populations.

##### Participation aux revenus économiques:

- Un pourcentage des entrées au PNNN (5.000 FCFA / entrée) est passé aux comités villageois limitrophes au parc, pour des projets communautaires.
- La CIB vient d'établir un fonds de développement local alimenté par un pourcentage des revenus du bois commercialisable (200 FCFA/m<sup>3</sup>) dans son plan d'aménagement, pour le bénéfice des communautés des UFA concernées.

Le PROGEPP facilite la création et la gestion de comités villageois pour développer des projets et gérer ces fonds.

- À Longa Ndoki 1, les villageois doivent payer aux semi-nomades un prélèvement de 1500 F CFA pour aller à la pêche dans leur zone.
- Le projet aide les semi-nomades pour qu'ils reçoivent des prix appropriés pour leurs produits.

Il faut mentionner ici la série de développement communautaire, qui ne fait pas partie du PROGEPP, mais qui aide à renforcer la gestion collaborative communautaire: elle comprend des zones à vocations agricoles (satisfaction des populations en terres agricoles) et des zones de productions forestières (besoins en produits forestiers) et est gérée par un conseil de concertation composé de représentants des populations locales, de la CIB, de l'administration et des ONG parties prenantes.

#### **Points faibles:**

- Les comités ne fonctionnent pas encore.
- Les mécanismes de gestion pour les fonds de développement ne sont pas encore mis en place au niveau des communautés.

#### **Contraintes:**

La communauté paysanne ne semble être ni dynamique ni entreprenante. L'absence d'éducation rend l'accueil d'idées ou modèles nouveaux difficilement acceptables. L'esprit communautaire semble absent, et l'organisation sociale est faible.

#### **Risques:**

- Il y existe une inégalité criarde entre les possibilités économiques des salariés de la CIB et celles de la population autochtone. Les premiers ont un revenu financier régulier, sont des compétiteurs

puissants pour la viande de brousse et jouissent en plus de droits exceptionnels (par exemple la chasse contrôlée). Pour la plupart, ils ont aussi une éducation et / ou formation supérieure à celle des autochtones. Cette inégalité de puissance économique menace de changer très vite la dynamique de la population, au détriment des autochtones.

- La croissance de la population associée avec les industries forestières contribue fortement à la pression sur la faune sauvage. Les immigrants s'identifient moins avec le territoire que les autochtones, donc ont moins de motivation de gérer à long terme leur environnement. En même temps, comme employés de l'industrie ils sont financièrement mieux nantis et, à travers les syndicats, ils ont une influence plus grande sur l'aménagement de la faune que les communautés autochtones. .

- Il y a aussi un risque de grève des employés CIB et même du PROGEPP en cas de difficultés économiques. Ainsi, en novembre 2006, le personnel de la CIB, licencié suite aux difficultés économiques de l'entreprise, avait mis des barricades sur les axes routiers de contrôle de chasse et s'était installé dans des zones de chasse pour braconner: plusieurs espèces animales, dont des espèces intégralement protégées, étaient abattues.

### **Recommandations:**

- Un plus grand effort d'actions de sensibilisation, d'appuis, de formation, de conseil et d'encadrement des communautés villageoises est nécessaire à fin de les rendre responsables de leur propre développement et gestionnaire de leur propre ressource. C'est un processus de longue haleine et d'une importance capitale.

- Le Gouvernement doit y jouer un rôle primordial, en encourageant la responsabilisation des communautés riveraines, et en développant les politiques de soutien en encadrement spécialisé avec des animateurs ruraux.

- Les chasses contrôlées doivent s'ouvrir aux membres des comités de chasse en intégrant des non-employés CIB.

- Mettre en place les mécanismes pour la gestion des fonds de développement local.

- Etablir les critères de choix et d'éligibilité de projets collectifs pour accompagner les comités villageois dans le pilotage et la mise en œuvre de ces projets.

- Développer les capacités de gestion et de pilotage des comités villageois

- Intégrer les aspects socioculturels des populations autochtones dans toutes les stratégies de gestion des ressources. Attacher de l'importance à la problématique des semi-nomades dont les comportements et les cultures ne sont pas encore bien maîtrisés.

## **D 2. IMPACTS**

Le PROGEPP a enregistré des résultats positifs et des avancées significatives dans l'exécution de la plupart de ses activités: protection de la faune, système et suivi de gestion de la faune, suivi écologique et socio-économique, outils de base pour la conception et l'élaboration des plans d'aménagement. La chasse incontrôlée et illégale a, avec succès, pu être réduite à un niveau plus ou moins durable, et un système de contrôle effectif et fonctionnel a été établi (par exemple les campements de chasse le long des routes qui ont disparu, le nombre de pièges récoltés, les règles intérieures de la CIB qui ont été mises en place et appliquées, etc.).

### **Impacts de protection**

#### ▪ Habitats importants:

- Le triangle de Goualogo (25.700 ha), initialement partie intégrante de l'UFA Kabo, inexploité malgré sa richesse en essence commerciale, est d'une importance écologique importante comme habitat des grands mammifères ainsi que pour le maintien de l'intégrité de l'écosystème du parc. Ce triangle a été cédé par la CIB au PNNN après une étude conjointe.

- Le triangle de Djeke (10.000 ha), situé à la pointe nord de l'UFA Kabo est un site critique au cœur du réseau des aires protégées de la Trinationale de la Sangha (TNS). Il a été mis complètement en série de conservation par la CIB. Il est partiellement interdit à la chasse.

- Des mesures de protection sont prévues pour les bais et éyangas dans la série de production.

#### ▪ Espèces menacées:

Les impacts quantitatifs, par exemple des populations croissantes d'espèces menacées, ne sont souvent pas facile à confirmer. Les efforts du PROGEPP depuis 2001 indiquent un succès de la protection de la grande faune mammalienne. Les données recueillies indiquent des abondances encourageantes pour les grands mammifères dans les zones chassées et non chassées. Les indices

humains sont aussi plus bas dans les zones de protection, ce qui confirme l'efficacité des mesures de surveillance menées par le PROGEPP.

#### Impact sur la filière forêt-bois

Tous les résultats positifs environnementaux, socio-économiques et culturels ainsi que tous les outils de gestion ci-dessus énumérés ont servi à appuyer la démarche de la CIB à obtenir la certification FSC. Le PROGEPP, de par son support scientifique, a contribué à l'élaboration et à l'adoption du plan d'aménagement de l'UFA Kabo par l'intégration dans les plans d'aménagement des méthodes et outils de gestion de la faune (plan de zonage des zones de chasse, délimitation des zones tampons autour des sites critiques (bais, éyangas, plans d'eau, rivières), protection des sites sacrés, des espèces-clés utiles aux populations.

L'inventaire multi-ressources (effectué par la CIB) permet la détermination et la connaissance des produits forestiers non ligneux .

#### Impacts au niveau social

Le PROGEPP ne montre pas encore un grand impact au niveau social. Avant que les communautés ne comprennent vraiment les avantages d'une gestion durable, et qu'elles soient impliquées plus activement dans cette gestion, les conséquences du PROGEPP sont plutôt restrictives (moins de droits de chasse, plus de contrôles, etc.).

Un impact déjà visible de la mise en oeuvre du plan d'aménagement est la protection des sites sacrés, socioculturels et des ressources clés pour les semi-nomades. En recrutant les écogardes dans les communautés, le PROGEPP leur offre de l'emploi et restaure un climat de confiance et d'acceptation du projet

Le plan de zonage confirme et établit les droits des autochtones et des bantou dans leurs territoires de chasse.

#### Impact comme projet modèle

Le PROGEPP va avoir un impact significatif comme projet modèle, une fois qu'il sera appliqué dans d'autres UFA et aux pays voisins. Déjà, il y a d'autres concessionnaires qui suivent ce modèle, en empruntant la démarche menant à la certification FSC dans les années à venir et en cherchant la collaboration avec une ONG partenaire pour assurer les devoirs de la conservation.

### **D 3. BENEFICIAIRES**

Les bénéficiaires principaux du PROGEPP sont l'Etat, les habitants du Congo et les forêts du bassin du Congo.

#### L'Etat

Le PROGEPP est le premier projet modèle qui démontre comment peut s'appliquer une gestion durable dans les concessions forestières en Afrique Centrale. Le Congo peut donc jouir d'un rôle de pionnier. Aussi, le PROGEPP aidera l'Etat à achever son but d'aménagement d'écosystèmes forestiers, où se combinent la protection de la faune et une utilisation durable des ressources forestières. Les outils de gestion, les procédures et méthodes développés et adoptés dans le cadre du PROGEPP vont permettre à l'Etat Congolais d'adapter ou réorienter son cadre institutionnel, législatif et réglementaire.

L'Etat bénéficie de la formation et du développement de compétences humaines congolaises dans la conservation, l'aménagement forestier et les activités industrielles.

#### Bénéfices sociaux-économiques et culturels

En sauvegardant ces ressources, le PROGEPP contribue au bien-être des communautés riveraines qui pourront profiter à long terme des ressources naturelles.

Le PROGEPP offre de l'emploi à beaucoup de gens (employés directs du projet, écogardes, etc.), et des revenus économiques nouveaux par des activités alternatives.

A Pokola, la radio et la télévision servent comme outils d'information et d'éducation environnementale. Le PROGEPP apporte un appui à la responsabilisation des communautés, par l'organisation de comités de gestion et d'associations pour la gestion et le contrôle de leurs territoires et de leurs ressources.

Les droits traditionnels et coutumiers des populations sur leurs terroirs et leurs ressources sont affirmés. Les sites sacrés, socio-culturels et les espèces clés pour les semi-nomades sont protégés.

L'inventaire multi-ressources permet la détermination et la connaissance des produits forestiers non ligneux.

Les bénéfices à long terme des ressources sauvegardées reviendront aux communautés riveraines des forêts Congolaises.

En dehors du PROGEPP, la CIB offre dans ses bases-vie l'accès aux infrastructures sociales de base: santé, éducation, et à certains endroits l'eau et l'électricité, et des transports subventionnés pour amener les produits agricoles et de pêche aux marchés.

#### La CIB

La CIB bénéficie des outils de gestion durable, profite de l'appui scientifique qui lui apporte les données de base pour élaborer et réviser ses plans d'aménagement. En soutenant une exploitation à impact réduit, et en achevant la certification FSC, la CIB assure la pérennité de son activité industrielle, et se donne une image positive et de pionnier sur les marchés européens.

#### La biodiversité

Le bassin du Congo est d'une importance mondiale en ce qui concerne sa biodiversité. En montrant le chemin à une utilisation durable et à impact réduit, le PROGEPP apporte un modèle pour la sauvegarde du patrimoine naturel de cette région, et sera donc bénéfique pour les populations qui y vivent, mais aussi pour le maintien d'une biodiversité unique et extraordinaire. La faune, et surtout les espèces menacées, bénéficient d'une protection plus stricte, et les forêts d'un cycle de reconstitution naturelle. Finalement, la sauvegarde des écosystèmes forestiers fonctionnels va bénéficier au climat à l'échelle mondiale.

## **E DEFIS et CHANCES**

### **E 1. Conflit hommes / éléphants**

Le conflit a son origine dans la dévastation des champs agricoles par la faune sauvage. Le problème de conflit entre hommes et la faune sauvage, et surtout les éléphants, est un problème complexe qui exige de concilier les différents espaces vitaux des uns et des autres. Il est donc important de trouver des moyens / méthodes / actions appropriés qui concilient les deux existences. Il n'existe pas de remède simple à ce conflit. Plusieurs méthodes ont été essayées ailleurs dans des «pays à éléphants» avec plus ou moins de succès (fosses, fils barbelés, briques pimentées, etc.). Le Projet a déjà fait de grands efforts pour rassembler les connaissances et expériences de ces pays, et a testé plusieurs options pour effrayer les éléphants.

Les éléphants sont des animaux très intelligents, ils apprennent vite qu'un refoulement n'a pas de conséquences sur leurs vies. Assez souvent, il y a des individus qui se spécialisent même à la nourriture agricole et reviennent aux champs régulièrement. Il faut donc changer les approches de temps en temps. Il y existe toute une panoplie d'activités pour refouler les éléphants des champs agricoles.

Il ne faut pas oublier que l'existence de ce conflit est néanmoins un indicateur du succès de la protection des éléphants!

#### **E 1.1. Analyse**

##### **Contraintes:**

Les villageois ne semblent être ni dynamiques ni entreprenants. Il manque la volonté de se défendre, et même de coopérer. A Bomassa, où l'autorité du Parc avait développé une clôture avec une zone tampon autour d'un champs, les villageois ont refusé de maintenir la clôture qui protégeait leur plantation sans être payés pour ce travail! Selon les avis répandus, l'Etat comme propriétaire des éléphants doit prendre ses responsabilités pour résoudre ce problème.

##### **Recommandations:**

- Il faut que les villageois soient incités à prendre des actions pour se défendre, par exemple en patrouillant dans leur champs ensemble, pour pouvoir alerter les écogardes quand s'approchent des éléphants. Seuls les villageois qui font un effort à se défendre seraient éligibles à des récompenses. C'est une action de responsabilisation qui est nécessaire non seulement pour refouler les éléphants, mais pour atteindre l'objectif de cogestion à long terme.
- Les écogardes doivent connaître les méthodes de refoulement et disposer des moyens pour agir en conséquence.
  - La possibilité d'abattre des individus qui ont pris l'habitude de fréquenter les champs agricoles doit être prise comme une option sérieuse. Ce type de solution est déjà adopté et appliqué avec efficacité dans certains pays africains, notamment au Cameroun et en Tanzanie. Une telle action pourrait apaiser les villageois et même les approvisionner en viande de cet éléphant. Il serait indispensable de mener une telle action avec le conseil technique d'un expert connaisseur d'éléphants individuels. En même temps, il faudra faire attention que cet approche n'affaiblisse les actions de responsabilisation des communautés, qui pourraient choisir cette voie comme autorisation tacite d'abattre les éléphants. Seul un individu revenant régulièrement dans les champs, et où les villageois on fait un effort visible de l'effrayer, serait abattu par un expert autorisé.
  - Le cadre législatif et réglementaire devrait introduire des dispositions permettant une chasse touristique très limitée aux éléphants sélectionnés avec l'aide d'un conseil technique. Cette issue devrait être rapidement examinée avec la collaboration de la CITES qui, en effet permet l'exportation de trophées non commerciales. Mener des échanges avec les pays voisins qui ont déjà pris une telle décision et associer d'autres acteurs de conservation pour développer cette approche et trouver des solutions cohérentes et efficaces.
  - La viande et les peaux resteraient pour la consommation / l'utilisation par les communautés.
  - Les revenus de chasse (considérables, pour éléphants!) devraient être entièrement utilisés pour alimenter un fonds pour la protection des éléphants, et en même temps pour récompenser les communautés victimes des destructions des champs.

Ainsi, les communautés pourraient apprendre à regarder la conservation des éléphants comme un certain avantage pour eux-mêmes.

## **E 2. Installation d'industries de bois d'œuvre à proximité d'une aire protégée**

La législation demande une transformation des essences forestières sur place.

Les concessions forestières avec installations industrielles de la CIB sont situées dans les zones adjacentes au PNNN, dont elles constituent des zones tampons.

Ces activités, pour des raisons d'opportunités économiques, ont contribué à l'accroissement démographique dans les UFA de Kabo, Pokola et les bases-vies de Ndoki1 et Ndoki2. La population totale sur ces sites s'élève à 17.919 (WCS, 2004).

Les populations de l'UFA de Loundougou comptent à présent 2.078 habitants dans les villages traditionnels et 300 travailleurs CIB et leurs familles (données recensement 2006) - et de l'UFA Toukoulaka 2.255 habitants. Il est estimé que chaque km<sup>2</sup> de forêt tropicale ne peut assurer de manière soutenable que la consommation des protéines annuelles d'origine sauvage d'une seule personne (Bennet et Robinson 2004).

### **Le cas spécifique de l'installation d'une scierie à Loundougou**

Dans ses discussions et négociations avec le gouvernement, la CIB a réussi à réduire l'importance et la capacité de l'unité de transformation que la convention lui imposait de construire. Les études d'impacts socio-économiques et écologiques ayant déjà été réalisées ainsi que des mesures d'atténuation proposées, le compromis trouvé à ce jour ne devrait pas remettre en question les efforts déployés par la CIB pour obtenir la certification de cette UFA.

La base-vie de Loundougou est située à 19 km et le lieu d'implantation de la scierie à 17 km du PNNN. C'est trop loin pour des expéditions rapides à pieds dans le parc.

Le poste de contrôle des écogardes est installé à la bifurcation de la route nationale et de celle qui mène à la base vie de Loundougou, après une digue de 12 km. Cette digue traverse un marécage constituant une barrière naturelle contre l'entrée du braconnage, et freine l'accès au parc.

La base-vie est installée à l'intérieur de l'UFA. Elle est ravitaillée en protéines importées par la CIB, éloignée du village et isolée de la route.

Un programme renforcé de sensibilisation et d'éducation participative tenant compte des aspects socio-culturels des populations est en place.

Les dispositions du règlement intérieur renforçant l'application de la Loi Congolaise seront appliquées.

La zone n'est pas encore bien couverte par les activités d'une USLAB, mais le PROGEPP va y étendre ses activités du volet protection.

Des mesures doivent être prises pour empêcher l'installation spontanée des villages et campements pionniers le long des routes.

La décision de l'installation d'une scierie à Loundougou est déjà prise; la pose de la première pierre a eu lieu le 21 juin 2007. Il reste à proposer un calendrier pour leur évaluation après l'installation de l'usine et une période de son exploitation.

### **Recommandations générales pour des futures installations industrielles:**

- Avant d'installer des bases industrielles à proximité d'une aire protégée, il faut qu'on établisse un plan de gestion de l'environnement sur la base des mesures résultant des recommandations des études d'impact écologiques et socio-économiques, ainsi que de prendre en compte les résultats d'une étude de viabilité économique.

- Si ces études ne favorisent pas une telle installation dans l'endroit prévu, on ne doit pas la faire.

- L'installation d'une base industrielle une fois décidée, il faut qu'on s'assure que la population de base ne puisse croître au delà du nombre des ouvriers nécessaires pour l'entreprise, et leurs familles proches.

- Envisager une coopération entre les UFA pour économiser les zones industrielles de transformation.

Comme déjà expliqué, de grandes cités ouvrières au milieu de la forêt ne peuvent pas mener des activités durables en ce qui concerne leur subsistance en nourriture, donc la pression sur la faune et sur l'aire protégée va monter et va représenter des risques permanents.

Cette situation souligne l'urgence et la nécessité de mettre en place un dispositif de surveillance (patrouille en permanence):

- Il faut former et recycler des écogardes en permanence dans la base du PROGEPP de Kabo comme centre de formation.

- Il faut installer un contrôle strict le long des routes d'accès au campement.

- Des dispositions d'un règlement intérieur renforçant l'application de la Loi doivent être appliquées.

- Un programme renforcé de sensibilisation et d'éducation participative tenant compte des aspects socio-culturels des populations riveraines doit accompagner les développements industriels.

### **E 3. Le potentiel touristique / PNNN**

Le Congo possède des richesses naturelles très spéciales et attractives pour le tourisme. Surtout la grande faune qu'on peut observer assez facilement, les promenades dans la forêt tropicale avec ses richesses de plantes, les voyages en pirogue sur les rivières, pourraient être de fortes attractions pour développer le tourisme.

#### **E 3.1. Parc National de Nouabalé Ndoki**

Nouabalé Ndoki est situé à l'extrême nord du Congo, limité par la République du Cameroun et en grande partie par la République Centrafricaine. Il se trouve à cheval sur les départements de la Sangha et la Likouala.

Le PNNN a une superficie de 426.800 ha.

Le parc est géré en partenariat avec la WCS, il dispose d'un plan d'aménagement élaboré, mais malheureusement pas adopté.

Il y a 11 écogardes, dont 4 à Bomassa et 7 à Makao.

Le parc est accessible uniquement par avion et par voie fluviale.

Les randonnées dans le parc se font à pied et en pirogue motorisée.

Le Parc dispose d'infrastructures de bases servant de bureau et de logements du personnel.

Les menaces directes sur le Parc sont aujourd'hui atténuées:

Le grand braconnage à éléphant pour l'ivoire; la chasse commerciale; l'exploitation forestière et l'agriculture sur brûlis.

Des activités touristiques sont déjà menées à Bomassa, base du PNNN. Les touristes arrivent à Ouessou et sont amenés en pirogue à Kabo. Le parc a installé des bungalows construits en matériaux locaux. Il y a des miradors près des étangs ou bays, d'où les visiteurs peuvent observer éléphants, gorilles, buffles etc. Déjà, il y a aussi une famille de gorilles habituée où les visiteurs en groupes de 2 personnes sont amenés pour les suivre à pieds (Mondika). Des semi-nomades servent de guides. Un pourcentage des entrées (5.000 FCAF / entrée) est retrocédé au comité villageois pour des projets communautaires. Les données sur le nombre d'entrées / touristes au parc, ainsi que les recettes y afférentes étalées au moins sur cinq saisons touristiques seraient intéressantes à analyser pour appuyer le financement et la viabilité des projets d'aménagement des parcs.

#### **E 3.2. Chasse Safari / Concessions**

En 1999 un tour opérateur de chasse, le « SAFARI CONGO » était envisagé comme quatrième partenaire du PROGEPP. Il s'est retiré du Congo à la suite de l'annulation de sa dérogation pour chasser le Bongo.

Une chasse safari bien organisée et bien contrôlée pourrait présenter un développement avantageux pour la conservation et pour une participation des communautés riveraines. Des concessions de chasse pourraient être délimitées dans les UFA qui obligerait le concessionnaire de gérer / protéger la faune dans sa concession d'une manière durable, mais il est important que de telles concessions ne soient pas établies dans des zones adjacentes aux aires protégées. Les autochtones pourraient être employés comme guides, et les communautés pourraient profiter de la viande de chasse et d'un pourcentage des revenus.

#### **E 3.3. Analyse**

##### **Points faibles:**

L'organisation administrative pour le développement du tourisme nous semble encore faible: par exemple l'aéroport de MAYA MAYA présente un spectacle désolant de désorganisation; on éprouve des difficultés pour changer les devises, même dans les banques; la difficulté de payer avec une carte de crédit; et même l'obtention d'un visa de tourisme à l'étranger, constituent des obstacles au développement touristique.

**Recommandations:**

- Le développement du tourisme doit se construire de manière prudente et bien réfléchi. (Le Gabon pourrait fournir des expériences utiles en ce qui concerne le développement de l'écotourisme.)
- Le tourisme-photo (de vision), et le tourisme de grande chasse (cynégétique), peuvent apporter de l'emploi et des revenus pour les communautés riveraines et à l'Etat. Cela représenterait un bon exemple d'un revenu qui dépend de la conservation des ressources naturelles.
- Le tourisme-chasse-safari pourrait contribuer aux coûts de la maintenance et protection des zones adjacentes au PNNN.



## **F REPLICABILITE**

Depuis son initiation en 1999, le PROGEPP a réalisé beaucoup d'activités qui constituent aujourd'hui des acquis et des fondements pour la poursuite de l'objectif principal de conservation de la biodiversité et de la prise en compte des besoins des communautés riveraines. La conservation de la biodiversité et l'exploitation forestière à impact réduit ont pu être réalisées tout en conciliant des objectifs souvent considérés à tort comme antagonistes. Le PROGEPP démontre donc un bon modèle pour sa réplification dans d'autres UFA.

Mais la réplification de ce projet modèle exige un certain nombre de préalables ou pré-requis:

- une volonté politique de promouvoir et avancer la gestion durable dans toutes les UFA;
- un partenariat solide avec une définition claire des responsabilités de chacun des acteurs, dont une ONG indépendante et crédible dans le domaine de la conservation;
- un vrai engagement des concessionnaires forestiers dans la gestion et la conservation de la biodiversité.

L'Etat du Congo et la WCS, voudraient utiliser ce projet comme standard / norme pour l'aménagement des UFA. Le modèle serait aussi applicable dans les pays voisins, où il y a déjà d'autres ONG internationales pour servir de partenaires (WWF, CI, AWF). Mais il est important de noter qu'il y a quand même quelques contraintes essentielles à lever, pour que cette approche soit à long terme couronnée de succès. Aussi, avant de répliquer ce modèle, on doit être sûr de sa durabilité. Cette durabilité repose avant tout sur la pérennisation des outils institutionnels, financiers et sociaux.

### **F 1. Pérennisation**

#### **F 1.1. Institutionnelle**

Ce partenariat est une création unique, avant-gardiste et capitale pour atteindre les buts de ce projet modèle. Il doit être bâti sur le long terme.

#### **Recommandations:**

Dans le contexte actuel il doit être renforcé par la redéfinition des rôles de chaque partenaire et par la clarification des relations entre les acteurs. Au plan managérial, les responsabilités d'exécution doivent être en cohérence avec les rôles des acteurs. La défaillance d'un acteur ne doit pas être préjudiciable au fonctionnement du projet. Chaque partenaire doit jouer un rôle proactif et bien défini. Chaque acteur doit avoir accès à l'information et s'engager par des protocoles clairs et précis, et des échanges francs et transparents dans l'accomplissement de son mandat et se soumettre à l'obligation de rendre compte (accountability).

#### **F 1.2. Financière**

Les trois partenaires sont engagés à soutenir financièrement le projet dans ses prochaines phases. L'expérience de ces dernières années fait ressortir une insuffisance financière de fonds. Tout en recherchant la contribution d'autres bailleurs de fonds, il s'agit aussi d'explorer des financements novateurs et durables.

Le ministère de l'économie forestière du Congo dispose d'un " fonds forestier" pour la gestion des forêts. Ce fonds qui pourrait secourir le directeur homologue n'alimente même pas le tiers des activités qui doivent être menées dans ce cadre.

Dans cette optique le tourisme peut être d'un apport précieux: Le développement du tourisme pourrait avec le temps générer des revenus suffisants pour la maintenance des parcs nationaux. La contribution à la conservation dans les UFA pourrait être couverte, partiellement, par les prix élevés qui seront payés pour les produits de bois certifié aux marchés étrangers. Mais un auto-financement suffisant des zones tampons ne semble pas réaliste. Comme expérimenté ces dernières années, les fonds sont à peine suffisants et doivent toujours être complétés par des bailleurs supplémentaires. Il est indispensable de poursuivre ces efforts avec patience.

La création d'un fonds fiduciaire pour la TNS en 2006, qui pourra financer avec le temps certaines activités aidera à enrayer certaines de ces difficultés. Mais à présent ce fonds a toujours besoin de moyens considérables avant d'être fonctionnel.

**Recommandation:**

- Accomplir les critères et indicateurs de l'OIBT :

*OAB/OIBT critères de la gestion durable des forêts tropicales naturelles d'Afrique :*

*Critère 1.3, sous-Indicateur 1.3.4.1 : Le gouvernement dispose d'un fonds spécial pour financer la gestion durable des forêts.*

*1.3.4.2. : Le fonds spécial est alimenté par une partie des taxes forestières, dont le montant est déterminé par la loi.*

*1.3.4.4. : Les fonds dévolus à la gestion forestière sont disponibles en temps opportun.*

**F 1.3. Sociale**

Une lacune de fonds a fait écrouler les petits projets de métayage depuis 2005, et des barrages routiers montés par des anciens employés de la CIB se sont traduits par un braconnage intensif. Cela montre que ni les activités alternatives, ni le règlement de chasse, sont bien établis dans la tête des gens.

Pour une pérennisation des effets positifs du projet au niveau social, une implication beaucoup plus active des communautés est indispensable. Tandis que la population autochtone peut et doit être impliquée, il faut se rendre compte que la subsistance de la population immigrée ne pourra jamais être supportée par la forêt.

**Recommandations:**

L'importation de protéines alternatives ne va jamais offrir une solution durable.

Il est important de ne pas viser seulement des activités menant au remplacement des protéines animales, mais d'introduire des activités qui renforcent la sensibilité pour les bénéficiaires à long terme d'une gestion durable des ressources naturelles.

La conservation d'une part, et le bien être de la population locale de l'autre, doivent arriver à fonctionner en synergie. Pour atteindre cette situation idéale, le volet sensibilisation et éducation doit être intensifié. Un appui beaucoup plus intensif au développement économique en ce qui concerne l'utilisation durable des ressources naturelles par les autochtones, est nécessaire. En effet, les deux volets vont être mariés en démontrant comment un changement d'habitudes mène à des activités durables qui produisent du revenu et conservent les ressources en même temps.

Un effort continu dans le suivi du respect de la loi est essentiel.

**F 1.4. Technique**

Les préalables nécessaires sont en place:

- La CIB s'est résolu de poursuivre le chemin de la certification FSC pour l'aménagement de ses UFA ;
- La WCS est engagée dans la planification pour la gestion de l'écosystème ;
- L'USLAB est en place et le personnel est, formé, recyclé et supervisé Les brigades des Eaux et Forêts contrôlent les produits de chasse et la légalité de l'activité forestière ;
- Les outils de base fiables pour l'aménagement forestier sont développés.

**F 2. Contraintes**

**F 2.1. Manque de Formation**

Une des plus grandes contraintes mentionnée par les 3 partenaires est le manque de formation à tous les niveaux. Au niveau communautaire, pour s'organiser et fonctionner en groupes productifs ou décisifs; au niveau de techniciens et surtout de cadres. La formation de chercheurs, en même temps que les fonds pour soutenir leur formation, manquent. L'expertise pour réaliser des études est souvent recherchée ailleurs.

Aussi, les salaires des fonctions publiques ne suffisent pas pour y retenir les cadres. Les entreprises privées, payant des salaires plus hauts, vont attirer le peu de cadres, et à la retraite des cadres restants, le Gouvernement risque de connaître l'expérience d'une carence des ressources humaines formées et compétentes.

Avec la réplication du modèle du PROGEPP, cette pénurie d'hommes qualifiés pourrait devenir un grave obstacle à la réussite de la gestion durable.

#### **Recommandations:**

Le PROGEPP doit servir de centre de formation:

- Etablir un protocole entre l'Etat et la WCS de former les directeurs et brigadiers pour qu'ils puissent aller dans d'autres UFA pour y travailler et pour y surveiller les USLAB. Les frais de formation doivent être supportés par les UFA ciblées et futures utilisatrices.
- La formation et le recyclage des écogardes doit continuer d'être mené, pour tous les écogardes futurs, au centre à Kabo, qui a toutes les infrastructures pour conduire la formation dans tous les volets nécessaires.
- Pour la formation de cadres moyens et supérieurs, l'Etat doit élaborer un plan de développement et de gestion prévisionnelle des ressources humaines afin de disposer des moyens humains bien formés à moyen et long terme et accomplir ainsi les critères et indicateurs de l'OIBT:

*OAB/OIBT critères de la gestion durable des forêts tropicales naturelles d'Afrique :*

*Critère 1.3, Indicateur 1.3.1. : Le service forestier chargé de la gestion directe ou déléguée de l'ensemble des forêts, dispose de moyens humains suffisants, bien formés, compétents et performants pour assurer sa mission.*

#### **F 2.2. Inégalité d'efforts entre les UFA, pour une gestion durable**

À court terme, la conservation pose une contrainte pour les opérateurs économiques et pour les populations. Tandis que la politique nationale forestière vise à une exploitation durable et à impact réduit, elle ne semble pas être imposée à tous les concessionnaires forestiers. Les efforts des différents concessionnaires sont très divers. Les sociétés qui font un grand effort vers la certification, et même au delà des exigences du FSC, sont punies plutôt que rétribuées pour leurs efforts. Ils font des investissements au niveau social et environnemental -assument les fonctions de l'Etat (santé, éducation) - qui surpassent ceux de concessionnaires moins engagés.

Mais ils payent les mêmes taxes. La compétitivité sur les mêmes marchés est faussée. Les coûts de conservation bien qu'élevés (>1.50 \$US/ha) ne peuvent être soutenus pour le longtemps que si le marché paie le label FSC et que tous les concessionnaires sont engagés dans la même direction de gestion durable .

Il semble que l'Etat n'a pas une idée précise des investissements et efforts entrepris. On n'attache pas un prix à la conservation: la volonté politique manque. Ainsi, l'Assemblée Nationale n'a pas voté l'exonération sur la taxe d'importation pour le carburant importé du Cameroun, alors que le carburant Congolais n'est pas disponible au nord Congo.

#### **Recommandations:**

- Si le Gouvernement a une volonté claire de promouvoir une politique de bonne gestion dans toutes les UFA, il faudrait appliquer une approche «carotte et bâton»:
  - encourager les concessionnaires, par exemple en leur accordant des incitations fiscales ou des avantages fiscaux pour les UFA aménagées au niveau d'une certification crédible.
  - exercer une pression sur des sociétés qui ne remplissent pas leurs obligations dans les délais prévus, par exemple en retirant leur concessions.

- Accomplir les critères et indicateurs de l'OIBT :

*OAB/OIBT critères de la gestion durable des forêts tropicales naturelles d'Afrique :*

*Critère 1.4, Indicateur 1.4.1. :*

*Il existe des incitations financières pour une gestion et une industrialisation durables. 1.4.1.1. : Les entreprises pionnières dans le domaine de la gestion durable bénéficient d'incitations et avantages financiers.*

*1.4.1.2 : Les règles de fiscalité sont établies sur une base négociée et ne pénalisent pas les entreprises pionnières dans le domaine de la gestion durable et dont les opérations sont conformes à la loi.*

- Le contrat pour la concession d'une UFA devrait être élaboré pour une durée d'au moins 30 ans, c'est à dire durant une rotation. Si le concessionnaire est obligé de payer ses taxes pendant 30 ans, il aura une motivation de poursuivre une gestion durable de son UFA.

### **F 2.3. Lenteurs ou déficits administratifs**

Des lenteurs de l'Administration souvent inexpliquées mènent à un découragement profond des employés du projet, qui eux font souvent un grand effort pour avancer le projet à tous les niveaux, comme illustré par les exemples suivants :

- Le plan d'aménagement du PNNN, adopté par le Département de la Sangha et déposé au Ministère en 2003, va expirer en 2007 sans avoir été approuvé par le Gouvernement. L'examen et la validation des documents d'aménagement (études de bases et plan d'aménagement) des UFA de production nécessitent généralement plus de six mois.
- Depuis son arrivée au Projet à Kobo, il y a 7 mois, le directeur homologue n'a pas reçu les moyens pour couvrir les frais courants de son travail / maintenance de sa voiture, etc.
- L'appui du Gouvernement pour ses représentants sur le terrain est faible. Depuis le début 2007, le Gouvernement n'a pas effectué des paiements au Projet. Cela pose un risque de corruption pour le personnel.

#### **Recommandation:**

L'Etat doit devenir beaucoup plus actif dans son appui pour la réalisation des objectifs du Projet, en débloquant à temps les fonds destinés au Projet et en accélérant les décisions sur les actions stratégiques.

### **F 2.4. Manque de planification régionale et d'aménagement du territoire**

Comme déjà noté dans l'évaluation de 2004, un problème de fond continue aujourd'hui d'exister: «l'absence de l'intégration du secteur forestier dans une vision à long terme de développement régional, aucun plan d'aménagement du territoire n'existant au Congo, qui définirait les objectifs à long terme pour tous les secteurs concernant l'utilisation du sol, et le développement démographique». Trois ans plus tard, la mission n'a pas pu vérifier l'existence d'une stratégie gouvernementale pour attaquer ce problème. Les décisions relatives au développement sont décentralisées. Seul existe le SNAT (schéma national d'aménagement du territoire).

#### **Risque:**

A cause de cette absence de planification régionale, une convention d'exploitation minière pourrait être accordée dans les massifs de conservation de la biodiversité.

#### **Recommandation:**

- Pour parer à cette éventualité, il serait judicieux de créer auprès du Premier Ministre un comité interministériel chargé de coordonner la gestion de l'octroi des titres d'exploitation des ressources minières et des grands travaux régionaux.
- Aussi, il faudrait mettre en oeuvre une approche « paysage » pour planifier les infrastructures de développement, comme des routes, afin d'éviter (ou de minimiser) les effets potentiels néfastes sur les aires protégées.
- Lancer une étude d'impacts des Grands Travaux pour le Nord-Congo essentiellement forestier, en termes socio-économiques, écologiques et culturels, afin d'évaluer les effets négatifs, proposer les mesures d'atténuation et bâtir un plan régional de gestion de l'environnement.

### **F 2.5. Naissance d'un pôle de développement dans la forêt**

L'installation à Pokola d'une industrie importante a créé une situation socio-économique unique au nord du Congo. Au milieu d'une région forestière peu peuplée a été créée une ville considérable avec 13.000 habitants (Congolais: 10.000; RDC, Rwanda, Cameroun, RCA, Tchad, Mali, Europe: 3.000), dont 10% salariés de la CIB, et qui offre une qualité de vie exceptionnelle (santé, écoles, énergie, eau, urbanisation, création de marchés, radio et télévision). Ces qualités urbaines qui ne se trouvent pas facilement ailleurs, attirent encore l'immigration à ce centre de développement. Cette situation a imposé à la CIB la prise en charge des missions relevant de l'Etat (santé, écoles, énergie). Cela porte le risque que, au lieu des chefs lieux, les sites industriels vont attirer une immigration non durable. La CIB fait un effort de limiter l'immigration dans ses nouveaux sites, aux salariés CIB et leur familles proches.

**Recommandation:**

- Faire jouer à Ouesso, chef-lieu du Département de la Sangha et situé à 45 km de Pokola, un rôle polarisateur de développement (infrastructures économiques et sociales) afin d'offrir des conditions de vie comparables. Le code forestier prévoit que 50% de la taxe de superficie financent le développement régional. Avec ces taxes décentralisées, que reçoit le département des entreprises forestières, des infrastructures de développement de base (électricité, eau potable, santé etc.) doivent être installées.

Les activités alternatives dans le cadre du PROGEPP (agriculture, élevage -métayage) devraient être transférées à Ouesso où se trouvent tous les services d'encadrement technique. Ouesso pourrait ainsi servir de centre d'approvisionnement et de décongestionnement des villes créées par le secteur forestier.

## **G Conclusions**

### **Bilan de l'efficacité d'ensemble du projet, acquis et échecs**

Depuis son initiation en 1999, le PROGEPP a réalisé la plupart de ses activités programmées qui lui ont permis d'atteindre ses objectifs prévus. C'est le premier exemple d'une intégration effective de la conservation et gestion de la faune dans des concessions forestières en Afrique Centrale, et comme tel a même attiré l'attention internationale (Voir l'hébdomadaire NEWSWEEK du 06 août 2007). Le partenariat novateur entre le Gouvernement du Congo, CIB et WCS a en général bien fonctionné et de manière positive, compte tenu de la vision à long terme partagée par chaque partenaire. Déjà, il y a d'autres concessionnaires (des UFA de Mokabi et Ngombé) qui cherchent à suivre ce modèle, en s'engageant dans la démarche de la certification FSC dans les années à venir, et en cherchant la collaboration avec une ONG partenaire pour assurer les devoirs de la conservation. Le Gouvernement devrait déjà vulgariser / promouvoir ce modèle de partenariat réussi pour assurer l'intégrité de l'ensemble des écosystèmes, et conduire le Congo dans l'atteinte de son objectif de gestion durable.

Le projet a, avec succès, pu réduire la chasse incontrôlée et illégale à un niveau plus ou moins durable, et a établi un système de contrôle effectif et fonctionnel. Les données indiquent que les espèces protégées de faune ont récupéré. Mais c'est un équilibre très fragile, parce que les communautés, touchées le plus par le nouveau système de protection, n'y sont pas encore impliquées de manière active. Il est donc important que les capacités des communautés soient établies et renforcées. Ceci constitue un processus qui demandera beaucoup de temps, mais qui est d'une importance fondamentale. Le Gouvernement doit y jouer un rôle primordial.

La formation de jeunes congolais, et la facilitation d'accès de nombre d'entre eux à un établissement universitaire, constituent un produit important visant le futur du pays même.

La sensibilisation d'enfants et d'adultes a commencé avec grand succès, mais doit encore être développée afin de responsabiliser les générations présentes et futures.

Les recherches scientifiques et les suivis écologiques et socio-économiques, ont contribué à créer un système de base pour l'aménagement des écosystèmes.

Les activités alternatives ont dû être interrompues à cause d'un manque de fonds. Le bien-être des communautés autochtones, leur revenu de ménage et la gestion durable de leurs ressources naturelles sont d'une importance fondamentale pour garantir la durabilité même de la conservation de cet écosystème. Il est nécessaire que le PROGEPP, avec tous ses trois partenaires, développe des stratégies pratiques et opérationnelles pour rendre ces communautés plus capables de gérer leurs vies futures dans un sens durable.

La gestion de la faune sauvage a le potentiel de contribuer aux ressources alimentaires, mais aussi à la culture des semi-nomades qui vivent dans la forêt. Même si la chasse peut être maintenue à un niveau durable, elle ne va jamais pouvoir satisfaire les besoins de toute la population dans les concessions. Le gibier était, et est toujours, une ressource importante de nourriture pour les populations locales. Le défi sera de décider qui devrait profiter de cette ressource limitée, et comment garantir le bien être des communautés riveraines sans épuiser les populations de faune sauvage.

Les résultats atteints par le projet PD 4/00 Rév.1 (F) dans la réalisation de ses objectifs sont significatifs et positifs.

Les méthodes et outils de gestion développés et mis en place ainsi que les bases de données constituées permettent de gérer sereinement toutes les composantes du Parc National de Nouabale Ndoki et de ses zones périphériques.

Tous ces acquis et fondations militent en faveur du passage du Projet au PROGRAMME de Gestion et Conservation du PNNN et ses zones périphériques, un programme ouvert à tous les bailleurs et tous les acteurs environnementaux.

### **Leçons apprises**

- Le partenariat est une opportunité de construire une collaboration étroite entre tous les acteurs du projet, et est le lieu d'apprentissage de nouvelles relations entre acteurs publics, privés et société civile dans l'exécution du projet.

- Il est nécessaire d'avoir une ONG partenaire comme témoin, qui possède une crédibilité internationale, spécialiste dans les techniques de la conservation et capable de mobiliser les ressources internationales.
- La définition des rôles des acteurs et la clarification des relations inter-partenaires constituent un préalable au démarrage de tout projet. Les rôles des partenaires seront déterminés par leur expertise et expériences.
- La formation à tous les niveaux est capitale pour la durabilité et la répliquabilité du projet.
- Le développement de la gestion participative communautaire dépend de l'environnement socio-culturel (organisation sociale, réceptivité, dynamisme des populations, l'ouverture d'esprit, coutumes). La participation des communautés dans les processus de planification et d'exécution des activités est un facteur de succès et constitue un premier pas vers la co-gestion.
- Les activités alternatives ne sont pas des solutions clés en main. Ce sont plutôt des projets qui s'élaborent et se mettent en œuvre avec la collaboration active et patiente des populations bénéficiaires.
- La mosaïque de zones à usages multiples dans les UFA tampons autour du parc fournit une protection durable au parc, en même temps qu'elle constitue une assise du développement des ressources.
- Il faut être réaliste en ce qui concerne l'atteinte des résultats en un temps limité, surtout en ce qui concerne les changements d'habitudes et les pratiques anciennes des communautés. (Les bailleurs de fonds très souvent appuient une activité qui touche au changement des comportements et des mentalités pendant 2 à 3 ans et s'attendent à des résultats immédiats). La préparation au changement doit être inscrite dans la durée.

## **H ANNEXES**

<b>Annexe 1 : Termes de Référence</b>	<b>p. 49</b>
<b>Annexe 2 : Liste de Personnes et Organisations rencontrés</b>	<b>p. 57</b>
<b>Annexe 3 : Calendrier de la Mission d'Evaluation</b>	<b>p. 59</b>
<b>Annexe 4 : Rapport avec l'OIBT</b>	<b>p. 61</b>
<b>Annexe 5 : Résumé de l'Evaluation de 2004</b>	<b>p. 64</b>
<b>Annexe 6 : Liste des rapports / publications du PROGEPP 2000 – 2007</b>	<b>p. 68</b>



## ANNEXE 1 :

### TERMES DE REFERENCE pour une évaluation ex-post du projet PD 4/00 Rev.1 (F)

#### I. Historique

A la 39e session du Comité Technique de l'OIBT sur le Reboisement et la Gestion Forestière, qui s'est tenue à Yokohama (Japon) en novembre 2006, le gouvernement de la république du Congo demandait que soit effectuée une évaluation ex-post du projet achevé **PD 4/00 Rev.1 (F) : « Gestion et conservation de la biodiversité dans une concession forestière adjacente à une zone de protection intégrale (Parc national de Nouabalé-Ndoki) dans le nord du Congo, Phase I »**.

L'annexe présente les éléments composant la toile de fond du projet achevé.

#### II. Finalité de l'évaluation

*La principale finalité de l'évaluation est de produire un diagnostic concis du projet précité suite à son achèvement en mettant l'accent sur la participation communautaire à la gestion de la biodiversité et à sa conservation autour de l'aire de protection intégrale, en faisant apparaître les résultats positifs et négatifs du projet, et en faisant ressortir les éléments qui expliquent les réussites comme les échecs, ainsi que la contribution du projet à l'objectif 2000 de l'OIBT et au plan d'action OIBT de Yokohama, avant de dégager tous enseignements pouvant être exploités pour améliorer dans le futur des projets similaires de meilleure qualité.*

#### III. Champ de l'évaluation

- A) pour ce projet, les consultants prendront en compte les activités en cours de la deuxième phase pour effectuer les activités suivantes :
- 1) Examiner le plan de gestion de cette zone élaboré par le projet et dresser l'état de son application en précisant le stade actuel de son déroulement et les difficultés rencontrées dans les programmes et les priorités de développement ainsi que les exigences de participation des populations à la conservation et à la gestion de la biodiversité.
  - 2) Dresser un bilan des éléments recueillis sur la richesse de la biodiversité en se fondant sur les résultats des relevés terrestres, et évaluer la gestion des spécimens de flore et faune prélevés, notamment le traitement des données et la constitution par le projet d'un premier système de base de données.
  - 3) Évaluer l'incidence du projet sur la filière forêt-bois, la participation des populations riveraines, la capacité institutionnelle locale et son incidence sur les politiques publiques concernant la gestion durable des forêts menée en liaison étroite avec la conservation et la gestion de la biodiversité.
  - 4) Déterminer avec quel degré d'efficacité les résultats du projet ont été diffusés et dans quelle mesure ils ont contribué à rendre plus sensibles la nécessité de conserver et de gérer la biodiversité et des aires protégées dans le Nord Congo et le pays en général.
  - 5) Définir et évaluer les effets et les impacts inattendus, qu'ils soient néfastes ou bénéfiques, notamment ceux touchant les moyens d'existence des populations riveraines cibles, et présenter les éléments déclencheurs de ces effets.
  - 6) Analyser et évaluer l'efficacité d'exécution du projet, notamment dans ses aspects techniques financiers et gestionnaires en rapport avec l'affectation d'ensemble et la structure des coûts, ainsi que l'utilisation des ressources au sein du projet.

- 7) Évaluer le degré d'accomplissement des objectifs du projet et proposer un bilan de l'efficacité d'ensemble du projet, en envisageant les actions complémentaires qui favoriseront l'adoption et l'assimilation des résultats du projet.
- 8) Prendre en compte les résultats de l'évaluation, procéder à un bilan d'ensemble des acquis et du projet et de ses échecs relatifs; récapituler les enseignements essentiels ayant été dégagés, et identifier toutes questions où tout problème devant être pris en compte dans la conception et l'exécution de tous futurs projets similaires.
- 9) Évaluer les contributions du projet aux objectifs pertinents de l'AIBT, du plan d'action OIBT de Yokohama et de l'Objectif OIBT 2000.

**B)** Par ailleurs, les consultants évalueront dans l'ensemble avec quelle efficacité le projet a œuvré à l'élaboration de programmes de conservation et de gestion de la biodiversité dans le nord du Congo :

- 1) Évaluer globalement le rôle et la contribution du projet à l'instauration d'une participation communautaire au développement et à l'application d'une politique de conservation et de gestion de la biodiversité dans la république du Congo, en prenant en compte les objectifs de l'AIBT, le plan d'action OIBT de Yokohama et l'Objectif OIBT 2000.
- 2) Évaluer l'état de la coopération entre les acteurs du projet (l'Administration, le secteur privé, les O.N.G. s'occupant d'environnement et les populations riveraines) dans l'exécution d'un projet de conservation et de gestion de la biodiversité adjacent à une aire de protection intégrale.
- 3) Évaluer dans quelle mesure le concept et la démarche d'exécution de ce projet se sont révélés adéquats et efficaces à assurer la conservation et la gestion de la biodiversité.
- 4) Évaluer les éventuelles contraintes institutionnelles et politiques au développement de la conservation de la gestion de la biodiversité et proposer des démarches pour les résoudre.
- 5) Produire des recommandations sur:
  - La nécessité de futurs projets similaires.
  - Les objectifs de ces projets futurs.
  - La portée et le contenu d'activités OIBT visant la conservation et la gestion de la biodiversité dans les forêts tropicales de production adjacentes aux aires de protection intégrale.
  - Des approches et des dispositifs innovants pour des projets de valorisation des ressources forestières dans des concessions adjacentes aux aires de protection intégrale, tout en visant à promouvoir la conservation et la gestion de la biodiversité.
  - Les catégories devant être visées : l'administration, les organisations, le secteur forestier et les populations riveraines.
  - Les dispositifs organiques devant être mis en place pour de tels projets.
  - Leurs modalités de suivi et évaluation.
  - Les modalités permettant de surmonter ou de résoudre toutes contraintes institutionnelles et d'ordre politique faisant obstacle à l'élaboration et à l'exécution d'un programme de conservation et de gestion de la biodiversité.
  - Des activités, processus, procédure supplémentaires et/ou programmes complémentaires dans le domaine de la conservation de la gestion de la de diversité, s'il y a lieu.
  - La poursuite d'actions pouvant être nécessaires pour entretenir ou accentuer les effets recherchés sur la gestion durable des forêts et l'Objectif OIBT 2000 en tirant toutes conclusions utiles à d'autres projets OIBT dans le domaine de la conservation et de la gestion de la biodiversité en rapport avec les exigences de la gestion durable des forêts.

- 6) Produire des recommandations générales, basées sur les résultats de l'étude, relatives aux mesures de conservation à mettre en œuvre en cas d'installation d'industries de bois d'œuvre à proximité d'une aire protégée.

#### **IV. Démarche de l'évaluation**

L'équipe en charge d'opérer les travaux d'évaluation sera constituée des **deux consultants** suivants :

- Un(e) spécialiste de la gestion durable des forêts disposant de connaissances solides dans les domaines socioéconomique et de la conservation de la biodiversité (Chef d'équipe) ; et
- Un(e) spécialiste de la transformation/valorisation des bois tropicaux.

L'attribution des tâches spécifiques dans le cadre des termes de référence sera confiée aux consultants en fonction de leur expertise individuelle. L'un(e) des consultant(e)s sera nommé(e) chef d'équipe en charge des rapports finals et de la présentation des résultats à la 41e session du Comité du Reboisement et de la Gestion Forestière lors de la 43e session du Conseil qui se tiendra à Yokohama (Japon) en novembre 2007.

L'équipe fonctionnera en liaison étroite avec l'OIBT et elle s'acquittera de ses tâches en étroite coopération avec toutes les parties concernées. Bien que l'équipe devrait avoir toute latitude pour débattre avec les autorités concernées de toutes les questions relatives à sa mission, elle n'est pas autorisée à s'engager au nom de l'OIBT, étant entendu que ses avis et opinions ne sont pas l'expression et ne doivent pas être perçus comme l'expression de ceux de l'Organisation.

Les travaux requis dans le cadre de cette évaluation seront les suivants :

1. Un examen documentaire de tous les dossiers relatifs aux projets que fournira l'OIBT et la préparation d'un calendrier de travail détaillé relatif aux travaux proposés dans les termes de référence.
2. Mission en République du Congo. L'équipe d'évaluation effectuera une visite au siège de l'agence d'exécution du projet en vue de poursuivre l'étude sur papier des documents et matériaux relatifs aux projets et de procéder à un travail d'évaluation auquel sera associée l'agence d'exécution. Cette mission doit également comporter une visite de terrain dans le secteur d'influence du projet afin de passer en revue les travaux de terrain et d'évaluer les résultats et l'impact du projet, cette visite s'accompagnera de discussions avec les acteurs du projet et les bénéficiaires visés.
3. La rédaction d'un rapport d'évaluation ex-post du projet, en anglais ou en français, conforme au cahier des charges et à la liste des tâches prescrites dans le Manuel OIBT pour le suivi, l'examen et l'évaluation des projets.
4. La rédaction d'un résumé analytique d'ensemble pour le rapport précité, se référant aux objectifs de l'OIBT, à l'Objectif OIBT 2000 et au plan d'action de Yokohama, et résumant les enseignements essentiels qui auront été dégagés ;
5. La présentation du résumé analytiques d'ensemble à la 41e session du Comité du Reboisement et de la Gestion Forestière durant la 43e session du Conseil (novembre 2007, Yokohama, Japon).
6. La rédaction d'article en vue d'une publication éventuelle dans le bulletin de l'OIBT Actualités des Forêts Tropicales (AFT), en concertation avec son rédacteur en chef ; cet article devant présenter le projet dans ses grandes lignes en résumant ses enseignements, lesquels auront été dégagés par le travail d'évaluation. En illustration de cet article, devront être fournies des photographies en qualité haute résolution.

Dans sa rédaction des différents rapports (évaluation ex-post et évaluation d'impact environnemental), l'équipe aura la possibilité de débattre de ses résultats, conclusions préliminaires et préconisations envisagées avec les représentants de l'agence d'exécution, de l'agence de collaboration, du gouvernement du Congo et de l'OIBT avant de produire la version définitive des rapports. L'équipe d'évaluation composée des consultants n'en conservera pas moins la responsabilité du contenu final des rapports.

## ANNEXE

(1) **PD 4/00 Rev.1 (F) Gestion et conservation de la biodiversité dans une concession forestière adjacente à une zone de protection intégrale (Parc national de Nouabalé-Ndoki) (Congo)**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	2 289 384
Budget OIBT :		US\$	1 022 084
Gouvernement de la Suisse :	US\$	600 000	
Gouvernement du Japon :	US\$	297 084	
Gouvernement de la France :	US\$	75 000	
Government of U.S.A. :	US\$	50 000	
Gouvernement du Congo :		US\$	222 000
WCS		US\$	634 400
CIB		US\$	410 900

Agence d'exécution : Wildlife Conservation Society (WCS)  
Approuvé à la : Session CIBT XXVIII Juin 2000 Lima (Pérou)  
Date de lancement et durée : À déterminer / 36 mois  
Nouvelle date approuvée de fin de projet : Prolongation jusqu'en novembre 2004 (F.04-0435)

### **I. Introduction**

Le projet a été approuvé par le Conseil à sa vingt-huitième session en juin 2000 à Lima (Pérou) et son financement intégral a été promis à la même session par les gouvernements de la Suisse, du Japon, de la France et des États-Unis. La convention réglementant l'exécution de ce projet fut signée le 2 avril 2001 et le premier décaissement de fonds fut effectué le 19 juin 2001. Une prolongation de six mois fut accordée jusqu'en novembre 2004 par le secrétariat de l'OIBT en réponse à une demande officielle assortie d'un dossier de pièces justificatives, d'un plan des travaux et d'un budget détaillés.

### **II. Objectif du projet**

L'objectif du projet consistait à concevoir, mettre en oeuvre et surveiller le fonctionnement de dispositifs de gestion de l'écosystème reposant sur les entreprises forestières et les populations riveraines des unités forestières d'aménagement contiguës de Kabo, Pokola et Loundougou en périphérie du parc national Nouabale-Ndoki.

### **III. Stratégie et activités du projet**

Le projet a recouru à une approche d'écosystème pour assurer la gestion des concessions forestières contiguës de Kabo-Pokola-Loundougou situées en périphérie du parc national Nouabale-Ndoki dans le nord du Congo. Cette démarche novatrice supposait la collaboration des principaux acteurs de la cogestion des écosystèmes forestiers. Elle nécessitait une gestion raisonnée des ressources forestières et la conservation de la biodiversité dans le but de préserver l'intégrité de l'écosystème et de ses processus dans le cadre du développement économique durable. En conséquence, le Ministère de l'économie forestière du Gouvernement du Congo, l'entreprise privée Congolaise Industrielle des Bois (CIB) et l'ONG internationale de protection de l'environnement *Wildlife Conservation Society* (WCS) s'allièrent pour oeuvrer de concert avec les communautés locales à la mise en oeuvre d'un projet intégré ayant pour objectif la gestion durable des faune et flore et de la forêt dans le cadre d'une stratégie de gestion de l'écosystème. C'est ainsi que le projet a mis

au point des outils concrets conçus pour aider la République du Congo à répondre à l'objectif de gestion durable des forêts tout en favorisant la conservation de la biodiversité dans le cadre d'une production forestière plurifonctionnelle en périphérie d'une aire protégée.

#### **IV. Réalisations et produits du projet**

Le projet devait livrer cinq produits dont la réalisation devait servir l'objectif spécifique. Les cinq produits, qui ont tous été réalisés, se résument comme suit:

- Le rapport sur le système de zonage, reprenant les lignes directrices de gestion faunistique et floristique, a été élaboré et devrait figurer au Plan de gestion des unités forestières d'aménagement (UFA) de la société CIB;
- La campagne de sensibilisation des populations riveraines portant sur les principes de gestion durable et de protection des faune et flore, conjuguée à un programme d'imposition rigoureuse de la loi ayant conduit les populations locales et les employés des entreprises à respecter les règlements de chasse et les lois congolaises de protection de la faune, a contribué à minimiser la chasse à but commercial et à caractère illicite;
- Dans le cadre du programme de sensibilisation à l'environnement, la station de télévision locale de la CIB a été mobilisée pour mieux faire connaître à la plupart des populations autochtones les conséquences potentielles négatives d'une exploitation des ressources à caractère non pérennisable;
- Des fédérations de chasseurs ont été créées qui ont permis une sensibilisation de ces derniers aux lois sur la chasse et ont facilité la circulation de l'information sur la chasse illégale entre le projet et les chasseurs;
- Des chefs locaux sélectionnés ont reçu une formation en vue d'encadrer les populations riveraines des UFA de Kabo et Pokola et faire de la pédagogie dans les écoles de Kabo et Ndoki 2;
- L'accompagnement et la promotion d'autres sources de protéines chez les populations riveraines ont été assurés dans tous les secteurs du projet à l'exception de la zone proche de l'UFA de Loundogou. Trois techniciens ont été formés à la promotion de sources de protéines autres que la chasse;
- Un recensement démographique et des enquêtes socioéconomiques ont été effectués dans les villages situés à proximité des UFA de la CIB en vue de déterminer la pression qu'exerce la chasse dans les UFA car l'essor démographique rapide à Pokola est préoccupant;
- Des méthodes de suivi écologique et socioéconomique ont été élaborées et mises à l'essai dans le but de mettre au point un outil d'évaluation de l'impact des actions aménagistes sur la conservation des faune et flore dans les UFA. Cet outil pourrait servir dans un système complémentaire de traçabilité à distance ou par Internet ("cyber tracking");
- Une base de données a été constituée à partir des inventaires fauniques et des enquêtes sur les activités cynégétiques afin de permettre l'élaboration de stratégies qui orientent la planification future de l'exploitation des terres traditionnelles et de déterminer la situation de la faune dans l'ensemble des concessions forestières de la CIB;
- Les normes des techniques d'exploitation à faible impact reposant sur le système SIG connaissent aujourd'hui un début d'application après avoir été testées et définies pour toutes les concessions de la CIB;
- Un système de management a été institué dont la fonction est de faciliter les communications entre le gouvernement du Congo, le WCS et la CIB; sa finalité étant de faire en sorte que les stratégies aménagistes soient officiellement intégrées dans les règlements internes et les plans de gestion de la CIB et qu'elles puissent servir ainsi à fixer des normes nationales de gestion de la forêt et de conservation des faune et flore dans les concessions forestières de la République du Congo.

#### **V. Participation des bénéficiaires ciblés**

Au nombre des bénéficiaires de ce projet figure le gouvernement du Congo, sachant que le Ministère de l'Économie forestière recueille aujourd'hui le fruit des expériences et résultats de ce projet en procédant à l'élaboration et à l'infléchissement d'orientations qui doivent permettre une gestion comparable dans les concessions forestières au Congo. Des hauts fonctionnaires du ministère ayant pris part au projet ont bénéficié des formations et de l'expérience de ce dernier.

L'entreprise forestière CIB a bénéficié de l'exécution de ce projet et a révisé ses règlements et plans de gestion en cherchant à réduire l'infiltration dans les forêts et à maîtriser l'immigration et le déboisement. Le péril grave que représentaient la chasse illégale et la commercialisation d'espèces protégées s'est atténué dans le parc national Nouabalé-Ndoki grâce à la réalisation de ce projet. Ainsi la CIB a augmenté ses chances d'obtenir la certification de ses produits du fait de meilleures pratiques sylvicoles et d'une gestion améliorée de la diversité biologique dans ses concessions forestières.

Les populations riveraines et autochtones ont pris part à l'instauration et à l'exécution d'une stratégie de gestion cynégétique en intervenant dans la démarcation de territoires de chasse dont le découpage correspond à celui des territoires communaux traditionnels; par ailleurs, tous les éco-gardes intégrés aux tâches de surveillance et d'application des règlements ont été recrutés dans les populations riveraines et autochtones.

## **VI. Enseignements dégagés**

### **4.1 Enseignements utiles au développement**

Les aspects de ce projet ayant contribué à sa réussite sont les suivants:

- La bonne intégration des fonctionnaires de l'État dans le projet a marqué l'importance de ce dernier; elle a également offert un appui-accompagnement aux plans local et national et a permis de s'assurer que les objectifs du projet fassent écho à ceux des pouvoirs publics;
- Une définition et une clarification tôt décidée des attributions de compétences parmi les acteurs ont permis d'éviter la confusion et les doublons que ne manquent pas d'occasionner les chevauchements de compétences entre partenaires d'un projet; et elles ont contribué ainsi à avancer vers des solutions dans les problématiques les plus complexes et socialement litigieuses que constitue par exemple la maîtrise du commerce de viande de brousse;
- L'intégration du secteur privé a offert une expertise et des ressources déterminantes dans la réussite de ce projet;
- La participation des populations riveraines au découpage des territoires de chasse et le recrutement des éco-gardes et d'employés du projet dans ces populations ont permis de faire aboutir le volet application de la loi et conservation faunique que comportait ce projet. Le projet a contribué à encourager les populations riveraines à s'organiser en associations et comités, lesquels ont contribué à renforcer les actions du projet sur le terrain;
- L'approche pluridisciplinaire retenue pour ce projet, qui s'est simultanément déployée dans la sensibilisation et l'enseignement, la conservation faunique, la recherche-développement, les techniques d'exploitation à faible impact et dans des activités de substitution, a été essentielle à l'obtention et au maintien de l'adhésion des acteurs locaux dont a bénéficié le projet au cours de son déroulement;
- Les régimes de tenure foncière traditionnels ont été renforcés grâce à un zonage de la gestion cynégétique effectué suivant les découpages territoriaux traditionnels en concertation avec les collectivités riveraines et les populations autochtones.

Les aspects de la conception du projet ayant posé problème ou ralenti son exécution sont les suivants:

- L'absence d'une structure instituée de résolution des litiges a donné lieu à des situations dans lesquelles les acteurs ne purent parvenir à un accord;
- L'absence d'un organe de communication institué entre les chefs et représentants des villageois et les autres entités au début de l'exécution du projet;
- L'absence d'un plan régional de mise en valeur (tracé de la route nationale, plan de développement urbain, etc.);
- L'absence d'une zone tampon définie dans la périphérie immédiate du parc national Nouabalé-Ndoki.

Certaines dispositions complémentaires seraient susceptibles d'améliorer la coopération entre les parties associées à l'exécution de ce projet, à savoir:

- Le renforcement des comités villageois de chasse et de conservation de la nature pourrait permettre d'apaiser les inquiétudes que suscitent dans les villages les modifications apportées

aux politiques fauniques et cynégétiques et d'améliorer la coopération entre les populations des différents villages;

- La création d'une équipe spéciale multi-agences (où seraient associés les partenaires du projet ainsi que les branches concernées de l'Administration) pourrait permettre de traiter les litiges administratifs qui portent sur l'aménagement d'infrastructures et contribuer à concilier les objectifs de conservation de la biodiversité et ceux de la production forestière.

#### 4.2 Enseignements utiles sur le fonctionnement

L'organisation interne du projet et le suivi périodique de son exécution par la tenue à dates régulières de réunions de bilans et de réunions du Comité directeur ont contribué à faire aboutir ce projet en permettant une résolution sans délai des questions administratives et techniques survenant au fil de son déroulement. L'établissement d'un organigramme et la définition des rôles et attributions des partenaires du projet, et la bonne qualité de la planification du projet, ont contribué au bon déroulement de ce dernier.

Parmi les facteurs externes les plus importants à avoir conditionné la réussite de ce projet, on note les suivants:

- Un encadrement étroit des équipes de protection, conçu pour prévenir ou réduire la corruption des employés: des évaluations régulières, des mesures disciplinaires ponctuelles et précises, et une intensification du programme de formation;
- La planification soignée des programmes de terrain des éco-gardes comme facteur pivot de la gestion fructueuse de ces unités avec un maximum d'efficacité;
- Les mesures disciplinaires fortes prises par l'entreprise forestière CIB pour limiter la collusion des chauffeurs routiers de la CIB avec les chasseurs dans le transport de la viande de brousse à bord de leurs véhicules. On doit noter cependant que l'importation de sources de protéine revient plus cher que la viande de brousse et que cela pourrait entraîner la nécessité d'augmenter les salaires des employés ou, à défaut, d'instaurer un programme subventionné par l'entreprise;
- Une équipe de terrain soudée et la volonté d'essayer de multiples activités devant permettre l'élaboration d'un programme d'activités de substitution qui, dans l'espace du projet, prenne en compte la diversité des terroirs et des cultures ainsi que les différentes préférences diététiques;
- Un programme d'enseignement et de sensibilisation solide, visant à résorber les conflits susceptibles de survenir avec les populations riveraines, notamment lorsqu'il s'agit d'imposer le respect des lois sur la protection de la faune et de la flore.

#### **VII. Diffusion des résultats**

Les résultats de ce projet ont été diffusés par les mécanismes suivants:

- Campagnes d'information et de sensibilisation conduites dans les établissements scolaires, auprès des associations paysannes, des comités de villages et des chefs traditionnels;
- Diffusion, par le concours de la station de télévision locale de la CIB, d'émissions et de messages en langue locale et en français;
- Concertations régulières entre partenaires du projet.

Le rapport d'achèvement, le rapport d'évaluation en fin de projet et les rapports techniques sont disponibles sur demande au secrétariat de l'OIBT.

#### **VIII. Travaux futurs préconisés**

Dans l'ensemble, le projet a contribué de manière sensible au développement des connaissances en matière de conservation de la biodiversité dans les forêts de production plurifonctionnelles contiguës à des aires protégées. En outre, il a suscité chez les villageois riverains et les populations autochtones une prise de conscience des avantages que peut apporter la conservation de la biodiversité dans le cadre d'un processus de gestion durable de la forêt.

Pour pouvoir consolider les acquis de ce projet, et les généraliser à d'autres concessions forestières au Congo, il doit exister une volonté politique forte d'imposer le respect des lois en matière de conservation de la biodiversité avec la collaboration de tous les acteurs, en particulier les populations riveraines. En outre, l'organisation interne du projet doit être explicite à tous les niveaux

(au sein du projet comme entre ses partenaires), car la conservation effective de la biodiversité et la gestion des concessions forestières supposent de s'investir à fond dans une démarche globale devant comporter les volets suivants: protection de la faune, activités de substitution, sensibilisation et conscientisation, techniques d'exploitation forestière à faible impact et recherche-suivi.

Enfin, il a été noté que la conservation de la biodiversité dans les concessions forestières peut s'avérer coûteuse, en particulier dans les zones où le commerce de la viande de brousse fournit une bonne part des revenus des populations locales. En conséquence, l'accompagnement-appui de l'État, qui doit veiller à l'application effective des législations en vigueur sur la protection de la faune tout en assurant l'accès à d'autres sources de protéines, s'avère déterminant. La plupart de ces recommandations doivent être appliquées dans le cadre de la deuxième phase de ce programme à travers le projet PD 310/04 Rev.2 (F) *Gestion de la biodiversité et conservation des concessions forestières contiguës à la zone de protection intégrale (Parc national de Nouabale-Ndoki) dans le nord de la République du Congo (Phase II)* dont le financement intégral a été promis lors de la trente-huitième session du Conseil en juin 2005.

### **IX. Remarques de conclusion**

Le Secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'achèvement du projet, le rapport d'évaluation en fin de projet, une série de rapports techniques et le rapport d'audit financier final, le projet PD 4/00 Rev.1 (F) peut être déclaré achevé.

*[Committee Doc. CRF(XXXVII)/3]*



## **ANNEXE 2 :**

### **Liste de Personnes et Organisations rencontrés**

#### **BRAZZAVILLE**

##### **Ministère de l'Economie Forestière**

Adolphe Ngassemba	Directeur Général de l'Economie Forestière
Kabi Antoinette	Conseiller de la Faune auprès du Ministère
Ekondzo Damase	Chef de Service Aires Protégées
Djoni Djimbi Bourges José	Directeur National du Parc Odzala Kokoua
Boundzanga Georges Claver	Assistant du Directeur du CNIAF

##### **Ministère de l'Agriculture**

Gassila Blaise	Directeur de la Production Agricole et de la Protection des Végétaux
----------------	--

##### **Ministère du Plan**

Direction du Plan :	
Ngassaki Athanase	Directeur Général de l'Aménagement du Territoire et du Développement Régional
Zolabatantou Antoine	Directeur des Stratégies et des Politiques Spatiales

##### **WCS**

Curran Bryan	Directeur WCS, Congo
Mokoko Ikonga Jérôme	

#### **KABO**

##### **WCS**

Poulsen John	Directeur PROGEPP, WCS
Dengui Jean Claude	Directeur homologue, Coordinateur USLAB, Ingénieur forestier
Clark Connie	Chef de Recherches
Balenga Etienne	Chef de Brigades
Nkoka Raphael	Chef de Patrouilles
Mavah Germain Aimé	Chercheur socio-économique
Kimbembe Bienvenu	Chercheur socio-économique
Assobam Cerylle	Chef personnel, Comptable
Metsampito Jean Claude	Educateur et sensibilisateur

##### **Ecoles**

Ngangoye René	Directeur de l'école primaire de Kabo
Ntadi Faustin	Directeur du Collège
Gozo Antoine	Directeur de l'école privée Mopandzi

##### **Parc National Nouabale Ndoki**

Mark Gately	Directeur
Ngouembé Pierre	Conservateur

##### **Communautés**

Communauté autochtone (bantou) de Kabo  
Communauté autochtone (semi nomade et bantou) de Longa Ndoki 1

## **OUESSO**

### **MEF**

Mpoho Jean Serge Bruno

DDEF Sangha

### **ONG**

Molebanda Pierre

Président APEDS : Association pour la Protection des Ecosystèmes et de Développement de la Sangha

## **POKOLA**

### **CIB**

Mevellec Jean Marie

Paget Dominique

Desmet Olivier

Pierre Jean-Michel

Madingu Edouard

Sabo Urma Adeline

Obimbola Gildas

Mba-Ndzoo David Wilfried

Schwarz Christian

Lorieux Stéphane

Gillet Jean François

Syndicats :

Ekouamba Richard

Comités :

Yaya Jean Didier

Directeur Général, CIB

Responsable aménagement Afrique Central

Chef cellule d'aménagement

Chef programme socio-économique  
programme socio-économique

“ “  
“ “

Chef personnel

Directeur Admin. et Finances

Assistant au DG

Chercheur **nature+**. Recherche suivi Dynamique Forestière

Secrétaire Général CSTC

Président du Comité de Chasseurs

### **MEF**

Embon Léon Pascal

Responsable MEF cellule d'aménagement CIB

### **UPARA**

Ambi Gilbert

Chef Unité UPARA

### **UFA Ngombé**

IFO / Groupe DANZER

Mathieu Pascal

Couturier Antoine

Malima Albert

Mozika Dieudonné

Malonga Richard

Directeur d'Exploitation

Responsable Aménagement IFO

Coordinateur MEF IFO

Chef de Patrouille USLAB Ngombé

Directeur WCS Ngombé

### **UFA Ipendja**

Thamry / STC

Bikoumou Seraphin Jules

Coordination Aménagement STC

### **Comité Directeur**

Samyn Jean-Marie

Intercoopération, Suisse

**ANNEXE 3 :****CALENDRIER DE LA MISSION D'ÉVALUATION**

<i>Date</i>	<i>Description</i>	<i>Participants</i>
4 juin	Arrivée des évaluateurs à Brazzaville, en provenance de Paris	Evaluateurs
5 – 8 juin	Organisation générale de la mission, des réunions à Brazzaville, et révision du planning.	Evaluateurs avec M. Ngangoue
	Rencontre avec Directeur Général du Ministère de l'Economie Forestière	Evaluateurs avec M. Ngangoue
	Réunion avec le directeur et le directeur adjoint de la WCS au Congo	Evaluateurs avec M. Ngangoue
	Réunion au Ministère du Plan, avec le DG de l'Aménagement du Territoire et du Développement Régional, et le directeur des Stratégies et des Politiques Spatiales	Evaluateurs avec M. Ngangoue
9 juin	En avion à Ouessou. Réunion avec le président de l'ONG locale APEDS, et avec le DDEF	Evaluateurs avec M. Ngangoue
10 juin	Départ en pirogue pour Kabo, centre de gestion du PROGEPP et base de la WCS. Rencontre avec le directeur du PROJET PD 4/00 Rév.1 (F)	Evaluateurs avec M. Ngangoue
11 – 13 juin	Discussions avec les membres d'équipe du PROGEPP, y inclus le directeur du projet PD 4/00 Rév.1 (F) et le chef de recherche	Evaluateurs avec M. Ngangoue
	Visite aux bureaux, aux chambres fortes, et présence à un cours de recyclage des écogardes et à une leçon des amis de la nature.	Evaluateurs avec M. Ngangoue
	Visite à la communauté de Kabo, et à un clan de semi nomades et famille de bantous près de Longa Ndoki 1.	Evaluateurs M. Ngangoue, M. Mavah et M. Kimbembe
	Visite à Bomassa, réunion avec le directeur et le conservateur du PNNN Visite du mirador de Wali Bai	Evaluateurs avec M. Ngangoue
13 juin le soir	En voiture à Pokola	Evaluateurs avec M. Ngangoue, J. Poulsen et C. Clark

<b>Date</b>	<b>Description</b>	<b>Participants</b>
14 - 18 juin	Réunions avec des membres de la direction de la CIB	Evaluateurs avec M. Ngangoue
	Visite des industries de transformation, le marché à Pokola, les chambres froides, les enseignants des écoles, et l'hôpital	Evaluateurs M. Ngangoue, S.Lorieux
	Interviews avec des chercheurs et visite de la pépinière de l'UPARA	Evaluateurs avec M. Ngangoue
	Visite à l'UFA voisine de Ngombi (IFO/Danzer) , réunion avec la direction	Evaluateurs avec M. Ngangoue
	Visite à la base CIB à Loundougou-Toukoulaka, et à la site prévu pour la scierie	Evaluateurs M. Ngangoue, O.Desmet
	Visite à l'UFA voisine de Ipendja (Thamry /STC).	Evaluateurs M. Ngangoue, O.Desmet
19 juin	Restitution avec le DG de la CIB, et le chef cellule d'aménagement	Evaluateurs avec M. Ngangoue
	Retour à Brazzaville en avion	Evaluateurs avec M. Ngangoue
20 – 24 juin	Réunions avec des membres de MEF	Evaluateurs avec M. Ngangoue
	Travail en équipe pour le rapport	Evaluateurs M. Ngangoue
	Restitution avec le directeur de la WCS	Evaluateurs avec M. Ngangoue
25 juin	Retour des évaluateurs	Evaluateurs

## ANNEXE 4 :

### RAPPORT AVEC L'OIBT

#### 1. CONFORMITE AUX OBJECTIFS DE L'OIBT

<b>OBJECTIFS DU PROJET</b>	<b>OBJECTIFS DE L'OIBT</b>
<p>Conception , mise en œuvre, suivi des systèmes de gestion des forêts et de la faune qui contribue à la gestion de la biodiversité basé sur l'aménagement des écosystèmes dans les concessions forestières de Kabo-Pokola et Loundoungou-Toukoula adjacente au PNNN au Nord du Congo</p>	<p>Ce projet est en conformité avec les objectifs suivants de L'OIBT (Article 1<sup>er</sup> de l'Accord International de 194 sur les bois tropicaux</p> <ul style="list-style-type: none"><li>-objectif C : contribuer au développement durable des ressources forestières</li><li>-objectif D : renforcer la capacité des membres d'exécutes une stratégie visant à ce que d'ici à l'an 2000 les exportations de bois et des produits dérivés des bois tropicaux proviennent des sources gérées de façon durable</li><li>-objectif F : promouvoir et appuyer la recherche développement- en vue d'améliorer la gestion des forets et l'efficacité d'utilisation du bois ainsi que d'accroître la capacité de conserver et de promouvoir d'autres valeurs de la foret dans les forets tropicales productrice des bois d'œuvre</li></ul>
<p>Développement d'une gestion des concessions modèles pour l'exploitation forestière à impact réduit, la gestion et la conservation de la faune dans le contexte de la production commerciale des bois tropicaux issus des forets aménagées</p> <p>Identification et délimitation d'une zone tampon pour sécuriser à long terme l'intégrité du PNNN, assurer le maintien et le bon fonctionnement de l'écosystème du parc avec l'implication et la collaboration des communautés locales</p> <p>Développer le concept participatif à travers l'organisation des partenariat de gestion des forets et de la faune entre le Gouvernement, les ONGs ; la société civile le secteur prive et les communautés locales pour bâtir une stratégie efficace et nécessaire à la pérennisation des écosystèmes, la conservation de la biodiversité et le bien être des communautés locales</p>	<p>Objectif L : Encourager les membres à élaborer des politiques nationales visant à l'utilisation et à la conservation durable des forets et de leurs ressources génétiques et au maintiens de l'équilibre écologique des régions concernées dans le contexte du commerce du bois tropicaux</p>

## **2. CONFORMITE AUX CRITERES DE L'OIBT**

<b><u>CRITERES DU PROJET</u></b>	<b><u>CRITERES DE L'OIBT</u></b>
<p>Ce projet vise la gestion durable des forêts par : - la mise des concessions sous aménagement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Système d'information géographique ( SIG) pour une base des données fiables</li> <li>- L'utilisation et la conservation des écosystèmes forestiers</li> <li>- L'amélioration des systèmes de gestion des forêts et de la faune en vue de contribuer directement au bénéfice à long terme des communautés locales et des populations autochtones vivant dans la forêt</li> </ul>	<p>Ce projet est conforme au critère de sélection énoncé au paragraphe 2 de l'article 25 de l'accord international de 1994 sur les bois tropicaux</p> <p>Critères a : Le projet vise directement la réalisation des accords sus cités dont pertinence par rapport aux critères de l'AIBT</p> <p>Critère b : Ce projet contribue à la qualité écologique et à l'amélioration de la vie sociale (Incidences écologique et sociale)</p>
<p>Le Congo manifeste un grand intérêt au développement de son secteur forestier commercial de façon durable pour la conservation de ses ressources naturelles. Ce projet est considéré par le Gouvernement du Congo comme un modèle de développement stratégique devant déboucher sur les applications potentielles sur l'ensemble du secteur forestier</p>	<p>Critère c: Intérêt et caractéristiques des régions productrices en développement</p> <p>Critère e: Rentabilité</p>
<p>Les chevauchements d'efforts sont évités</p> <p>La CIB bénéficie d'une attribution des concessions à long terme par le MEF pour l'exploitation commerciale et l'approvisionnement de ces Usines</p> <p>Un partenariat entre le MEF, La CIB, Le WCS est consacré par un protocole d'accord pour l'amélioration de la gestion des forêts et de la biodiversité dans les concessions forestières périphériques au PNNN.</p> <p>Les responsabilités des acteurs sont définies ainsi que les organes de concertations et de gestion de conflits impliquent de manière effective les acteurs, les résultats attendus leurs échéances avec des indicateurs objectifs en lien avec les moyens mobilisés sont suivis</p>	<p>Critère qui nécessite d'éviter les chevauchements</p>

### Cadre juridique et réglementaire

*La gestion des ressources forestières et fauniques orientées vers la gestion durable tout en contribuant au développement du pays repose sur les textes suivants :*

- La loi 16-2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier
- Loi 48/83 du 21 avril 1983 définissant les conditions de conservation d'exploitation de la faune sauvage ;

### Cadre administratif et institutionnel

Ministère de l'Économie Forestière et de l'Environnement disposant principalement :

- D'une Inspection Générale de l'Économie Forestière et de l'Environnement
- D'une Direction Générale de l'Économie Forestière
- Des Directions Départementales de l'Économie Forestière
- Des Directions des Parcs et Réserves

## **ANNEXE 5 :**

### **Résumé de l'Évaluation de 2004**

La collaboration CIB-WCS-MEFE est une initiative novatrice regroupant une société forestière (CIB), une ONG internationale de conservation (WCS) et le gouvernement congolais (MEFE) pour promouvoir une gestion intégrée (faune, forêt, populations) d'une concession forestière au nord Congo. Depuis la mi-2000 la collaboration a reçu l'appui financier de plusieurs pays à travers l'OIBT dans le cadre du projet PROJET PD 4/00 Rév.1 (F). Le WCS et le CIB ont également apporté leurs financements propres. La GTZ a également apporté une contribution financière à l'élaboration du Plan d'Aménagement (PA).

La présente évaluation a pour but d'estimer le niveau de réussite du projet par rapport aux objectifs au terme de l'actuelle phase et d'étudier dans quelles conditions cette approche collaborative pourrait être répliquée ailleurs. La mission devait analyser également le bien fondé des critiques extérieures émises à l'égard du projet.

La mission a été composée de 3 consultants indépendants et un représentant du bailleur de fonds. Elle s'est déroulée du 9 au 25 juin 2004, dont 11 jours passés sur le terrain. La mission a eu des contacts avec des représentants des trois partenaires, les communautés villageoises, les travailleurs de la CIB et le personnel du projet. La mission a également pu consulter une soixantaine de documents (rapports du projet, études techniques, textes loi, règlements etc...). La mission a également assisté à la réunion du Comité de Pilotage du projet le 24 juin.

Le rapport est structuré autour des chapitres suivants :

- Une description de la situation actuelle (conservation et exploitation forestière dans la région par rapport à la politique congolaise de développement socio-économique et environnementale et le code de conduite IFIA, les principales parties prenantes, l'évolution de la collaboration WCS-CIB-MEFE)
- Analyse de résultats obtenus par rapport aux produits attendus, et les contraintes
- Analyse de perceptions des acteurs et critiques externes
- Analyse de performance du partenariat CIB-WCS-MEFE
- Leçons apprises et répliquabilité

Par rapport aux produits attendus :

#### *Coordination du projet et unité d'aménagement :*

Le WCS assure la maîtrise d'œuvre du projet et assure une bonne gestion technique, administrative et financière. La structure centrale de coordination du PROJET PD 4/00 Rév.1 (F) est le Comité de Suivi et de Pilotage (CSP) regroupant les représentants des trois partenaires ainsi que les bailleurs de fonds et se réunissant 2 fois par an.

Une cellule d'aménagement, mise en place par le CIB pour le suivi de l'aménagement forestier, regroupe également les trois partenaires et permet une transparence dans le suivi et planification des activités d'aménagement forestier.

Sur le terrain les partenaires se concertent de manière régulière pour suivre l'exécution des activités. Un dialogue permanent est également maintenu avec les acteurs de terrain (syndicats de travailleurs CIB, chefs de villages, comités de chasseurs, etc...).

#### *Plan de gestion et de protection de la faune sauvage*

S'agissant de l'application de la législation en matière de la faune une approche progressive a été nécessaire permettant de sécuriser les zones prioritaires en premier lieu (villages et zones limitrophes au PNNN), avant d'étendre les activités à des zones plus éloignées de l'aire protégée. L'élargissement du rayon d'action du projet a évolué d'une part en fonction de l'accroissement des moyens financiers, et d'autre part en fonction de la sensibilité et contexte des zones d'intervention. En particulier une approche progressive, nécessitant un important travail de sensibilisation et de négociation, a été nécessaire à Pokola compte tenu des coûts sociaux importants liés à l'introduction des nouvelles mesures de gestion de la faune et à l'application de la loi.

Une organisation effective de gestion de la faune a été mise en place par le projet caractérisée par :



- Une réduction très nette de la pression de chasse, particulièrement impressionnante sur les espèces protégées, basée sur une application stricte de la législation sur la faune (espèces protégées, interdiction de la chasse au piège, réglementation de l'utilisation des armes, respect de la période de chasse, etc....).
- Un dispositif d'écogardes, recrutés exclusivement au sein des communautés locales, assurant une surveillance permanente (postes fixes et patrouilles) des trois Unités Forestière d'Aménagement de la concession CIB, et bénéficiant d'un encadrement rigoureux et efficace par le projet.
- L'adoption d'un Règlement Intérieur par la CIB visant la réduction de la commercialisation de viande de chasse par les restrictions sur le transport de la viande de chasse dans la concession et l'application des sanctions en cas d'infraction. Le RI s'applique sur le terrain et vient renforcer la législation nationale.
- Adoption et mise en œuvre d'un plan de zonage de la chasse permettant un accès réglementé à la ressource pour tous les acteurs locaux, une réduction de la pénétration par des chasseurs commerciaux extérieurs et un renforcement du sens de propriété communautaire de la faune.
- Une intégration du zonage de la faune dans le Plan d'Aménagement du CIB.

La mise en place des nouvelles mesures de gestion de la faune a été accompagnée un important travail de sensibilisation à l'environnement dans le milieu scolaire avec un matériel didactique bien adapté. Dans le milieu hors scolaire des campagnes d'information ont également été menés (en moyenne 29 réunions / semestre). Malgré cet effort important on note dans les villages et campements des indices d'une compréhension incomplète de la législation et des règles de gestion de la faune en vigueur dans le site du projet.

Les contraintes liées aux questions juridiques ont été identifiées. Selon le Code Forestier la forêt et ses ressources appartiennent à l'Etat. Hors forêts classées les droits d'usage sont reconnus mais ils sont limités aux besoins personnels des bénéficiaires et la vente est explicitement interdite, toute utilisation commerciale (PNFL, faune, pêche) devant faire l'objet d'un permis spécial. Toute l'économie rurale dans la région ayant une composante commerciale est donc actuellement illégale (chasse, pêche, chenilles, vin de palme, raphia). Par ailleurs la condition de jouissance des droits est la résidence et non l'origine ethnique, qui alors que le plan de zonage vise le renforcement des droits traditionnels sur l'utilisation des ressources en délimitant les zones par rapport aux communautés d'autochtones.

D'autre part, dans le cadre du plan de zonage proposé il existe des risques d'inégalité d'accès aux ressources faune en fonction des pouvoirs de négociation des différents acteurs locaux (travailleurs CIB, villageois, populations semi-nomades).

#### *Stratégies et techniques d'exploitation forestière à impact réduit (EFIR)*

Une bonne stratégie d'exploitation forestière à impact réduit (EFIR) a été adoptée et mise en œuvre. Il convient de noter en particulier la mise en place d'un système d'information géographique (SIG) performant, une méthode d'inventaire d'exploitation adaptée au SIG (numérotation et géo-référencement d'arbres) et le démarrage de l'utilisation du SIG pour la planification des routes et du débardage. Les mesures volontaires de limitation des pieds à exploiter (pour limiter les dégâts) ont également été adoptées ainsi que d'autres mesures de protection telles que la localisation des milieux à protéger. Par ailleurs le personnel a été formé dans les bonnes méthodes d'abattage.

La CIB s'est engagée dans le processus de certification FSC et a mobilisé les moyens nécessaires pour y aboutir. Parallèlement la CIB a également mis en place des procédures et des contrôles selon la norme ISO 14.000.

#### *Activités pilotes de remplacement*

Un système efficace d'approvisionnement en protéines animales d'origine domestique, basé sur l'importation de bœufs sur pieds et de produits congelés (poulet, poisson) a été mis en place. Une chaîne du froid performante (chambres froides et congélateurs) a été installée sur les différentes bases vie de CIB et a occasionné une augmentation de la consommation de viande domestique. Il faut toutefois noter que l'effort de subvention des protéines alternatives réalisé par la CIB peut présenter des effets pervers, en limitant fortement la rentabilité des activités locales d'élevage, de pêche ou de pisciculture.

D'autres activités alternatives pilotes développées sont le métayage ovin, l'élevage (volaille, escargots, cobayes, porc-épic), la pisciculture, l'appui à la pêche (fourniture d'armatures au prix coûtant) et appui à la production de légumes. L'ampleur de ces activités alternatives reste modeste avec une efficacité qui semble limitée et qui n'est pas encore au niveau des enjeux. L'absence d'intrants dans la région (aliments, vaccins, poussins...) est une contrainte pour les activités d'élevage.

De manière générale l'approche socio-économique proposée présente des faiblesses conceptuelles, en particulier des données de base incomplètes pour l'élaboration d'un diagnostic socio-économique efficace. Une vision stratégique plus claire basée sur une analyse approfondie des filières, des règles traditionnelles de gestion des terroirs des villageois, et de l'impact social et financier des restrictions de la chasse est nécessaire.

#### *Programmes de suivi et recherche scientifique*

Un système de suivi écologique et de gestion de la faune a été mis en œuvre et permet de disposer d'une base de données de qualité. Les éléments principaux suivis sont l'abondance relative et la distribution des espèces animales et des activités humaines, l'effort de patrouille des écogardes et des infractions relevées, et les caractéristiques de la faune chassée (quantités, poids, espèces, classes d'âge / sexe, etc.). L'ensemble de données collectées confirme un bon niveau de protection des populations animales dans la zone d'intervention du projet.

Cependant les études plus pointues sont nécessaires pour comprendre les impacts réels des différentes manipulations (chasse, exploitation forestière) sur des espèces particulières, notamment les céphalophes dont les interprétations de données de suivi écologique posent certains problèmes.

Un suivi socio-économique et démographique est mené à travers des enquêtes dans les villages et un recensement annuel dans les sites CIB. Parallèlement des enquêtes de consommation sont menées dans un échantillon de ménages des sites CIB pour suivre les changements alimentaires par rapport à la mise en place de protéines animales alternatives. Cependant l'interprétation de ce suivi nutritionnel est limitée par le fait que seuls sont relevés les types de protéines mangées au cours des repas et non les quantités de protéines effectivement consommées.

#### *Performance du partenariat*

Un partenariat constructif a été établi, malgré des différends, entre CIB, WCS et MEFE pour la mise en œuvre du projet débouchant sur des réalisations concrètes, et notamment la conception du plan d'aménagement de la CIB. Actuellement l'exploitant industriel CIB présente une réelle stratégie à long terme d'aménagement forestier et de développement industriel. WCS a eu le grand mérite de s'impliquer fortement dans une approche concertée de l'aménagement d'une forêt multi usages, en zone intertropicale et d'instaurer un vrai dialogue avec les différents partenaires. Le MEFE est effectivement impliquée dans les opérations d'aménagement forestier et l'encadrement de l'USLAB. Son rôle semble parfois relativement effacé ce qui peut handicaper la réflexion globale en cours sur le concept de l'aménagement forestier intégré.

#### *Contraintes*

Plusieurs contraintes techniques, politiques et fiscales ont été identifiées et analysées dans le rapport.

Un problème de fond, touchant tout les volets du projet, est que le secteur forestier n'est pas intégré dans une vision à long terme de développement durable des ressources du pays, aucun plan d'aménagement du territoire n'existant pour le Congo qui définirait les objectifs à long terme pour tous les secteurs concernant l'utilisation du sol et le développement démographique. Il y notamment un problème de cohérence de la politique des priorités à accorder à l'objectif de conservation et à l'objectif de développement. On ne peut, par exemple, vouloir encourager la transformation locale des bois et, dans le même temps, s'inquiéter de l'attrait des sites industriels et de leur croissance démographique, en exigeant de l'entreprise la mise en place d'équipements sociaux très supérieurs à ceux dont dispose l'ensemble de la population.

#### *Perception d'acteurs et critiques externes*

Les critiques de fond portant d'une part sur la pertinence de l'utilisation des fonds internationaux pour financer ce projet, et d'autre part sur l'impact négatif du projet sur les groupes sociaux les plus fragiles ont été analysées plus en détail.

Par contre la mission constate que de nombreuses critiques de forme (p.ex. niveau de contrôle de la chasse, conditions sociales à Pokola, écremage...) ne sont pas fondées. Dans la majorité des autres cas ces critiques ne sont plus d'actualité compte tenu des résultats atteints par le projet.

A l'avenir la transparence de l'opération devrait être garantie par le processus de certification FSC auquel la CIB s'est engagé. Ce processus permettra de fournir des informations objectivement vérifiées sur le terrain par des experts, et adressera spécifiquement les points qui font partie des critiques émises.

*Leçons apprises et répliquabilité*

Les facteurs de réussite de la collaboration ont été analysés par rapport aux aspects institutionnelles, géographiques / spatiales, politiques, techniques et financières.

Le modèle de gestion développé par PROJET PD 4/00 Rév.1 (F) présente l'avantage majeure que les coûts de la conservation de la biodiversité dans les concessions forestières peuvent être payés par l'utilisateur (l'acheteur du bois), ce qui n'est pas le cas pour la gestion des aires protégées. Cependant la nécessité d'imposer les mêmes conditions (contraintes) pour tout le monde dans les différentes UFA's est soulignée. Une interrogation est faite sur la durabilité financière d'une approche nécessitant un très haut niveau d'encadrement des écogardes et la nécessité d'évoluer dans le moyen terme vers une plus grande responsabilisation des communautés locales est soulignée.

Il est également nécessaire d'approfondir la connaissance du contexte socio-économique local (structures traditionnelles, filières économiques, économie des ménages) et de définir une stratégie cohérente et lisible à long terme. Il conviendrait également d'élargir le partenariat pour le volet socio-économique et de professionnaliser son encadrement en impliquant d'autres institutions techniques pertinentes.

## **ANNEXE 6 :**

### **Liste des rapports / publications de PROJET PD 4/00 Rév.1 (F) 2000 - 2007**

#### **2007**

1. Suivi de la chasse contrôlée 2006 – Mavah et Kimbembe
2. Gestion durable des ressources naturelles : Mise en place des zones d'utilisation pour et par les peuples autochtones - poster
3. Gestion durable des ressources naturelles : La gestion des ressources pour et par les peuples autochtones – poster
4. 12eme rapport technique du PROJET PD 4/00 Rév.1 (F)

#### **2006**

1. 11eme rapport technique du PROJET PD 4/00 Rév.1 (F)
2. 12eme rapport technique du PROJET PD 4/00 Rév.1 (F)
3. Exploitation du raphia aux environs du village de Kabo
4. La chasse contrôlée dans les UFA Pokola et Kabo : Résultats de la saison de chasse 2005 – Mavah
5. Etude des approches de solutions au conflit homme-éléphant en périphérie des implantations humains : Cas du village de Kabo
6. Procédure d'éloignement des éléphants de la périphérie immédiate du village de Kabo (Approche de solutions à court terme)
7. Situation démographique des bases vies de l'UFA de Mokabi en périphérie du parc national de Nouabalé Ndoki - Mavah et Elende
8. Wildlife management in a logging concession in northern Congo: Can livelihoods be maintained through sustainable hunting? – Poulsen, Clark, Mavah
9. Procédure de mise en place du processus de gestion participative de la faune dans les UFA concédés à la CIB (nord Congo)

#### **2005**

1. 9eme rapport technique du PROJET PD 4/00 Rév.1 (F)
2. 10eme rapport technique du PROJET PD 4/00 Rév.1 (F)
3. Utilisation de l'espace et démographie des communautés semi nomades de l'UFA de Kabo
4. Mainstreaming wildlife conservation in multiple-use forests of the northern Republic of Congo – Elkan and Elkan
5. Managing threats from bushmeat hunting in a timber concession in the Republic of Congo – Elkan, Elkan, Moukassa, Malonga, Ngangoue, and Smith
6. Rapport synthèse sur les initiatives pilotes dans la recherche des sources de protéines alternatives – Essounganzambe and Mombandzo
7. Monitoring du lutte anti-braconnage dans la zone périphérique au parc national de Nouabalé-Ndoki en 2004 – Makoumbou, Mavah, Ngouembe, Kama
8. Understanding the distribution of the forest buffalo (*Syncerus caffer nanus*) in relation to ecological correlates in the Nouabalé-Ndoki National Park Buffer Zone : A first step in management, Republic of Congo - Malonga
9. Synthèse démographique des villages et campements dans et en périphérie des UFA de Pokola, de Loundoungou, et de Toukoulaka (Nord Congo) - Mavah
10. Synthèse démographique des villages et campements dans et en peripherie des UFA de Pokola, de Loundoungou, et de Toukoulaka (nord Congo) - Mavah
11. Synthèse démographique des villages et campements de l'UFA Kabo sur la rivière Sangha, République du Congo – Mavah et Auzel
12. Occupation spatiale et démographie des communautés semi nomades dans et en périphérie de l'UFA de Pokola, Loundoungou et de Toukoulaka (Nord Congo) – Mavah, Kimbembe, Elende
13. Occupation spatiale de l'UFA de Loundoungou par les communautés villageoise et semi-nomade de la haute Motaba – Mavah et Ngalouo
14. Occupation de l'espace forestier par les communautés villageoises et semi-nomades dans les UFA Kabo, Pokola, Toukoulaka et Loundoungou
15. Occupation de l'espace forestier par les communautés villageoises et semi-nomades dans les UFA Kabo, Pokola, Toukoulaka, et Loundoungou (Forêt nord – Congo) – Moukassa, Nsosso, Mavah

16. Chasse contrôlée dans les UFA de Pokola et de Kabo (Exercice mai-octobre 2004) – Ngalouo, Mavah, Auzel
17. Procédures de la chasse contrôlée dans les UFA de Pokola et de Kabo
18. Procédures de suivi pour la protection de la faune
19. Procédures de suivi de la faune
20. Procédures de zonage pour la gestion de la faune
21. Procédures socio-économiques dans les UFA de Pokola, Kabo, et Loundoungou
22. La chasse contrôlée dans les UFA de Pokola et Kabo : résultats de la saison de chasse 2005
23. Inventaire des ressources forestières de l'unité forestière d'aménagement de Kabo (Nord Congo) Tome II : Recensement et distribution des grands mammifères et activités humaines – Poulsen, Clark, Malonga
24. Inventaire des ressources forestières de l'unité forestière d'aménagement de Pokola (Nord Congo) Tome II : Recensement et distribution des grands mammifères et activités humaines – Poulsen, Clark, Malonga
25. Inventaire des ressources forestières de l'unité forestière d'aménagement de Loundoungou (Nord Congo) Tome II : Recensement et distribution des grands mammifères et activités humaines – Poulsen, Clark, Malonga
26. Inventaire des ressources forestières de l'unité forestière d'aménagement de Toukoulaka (Nord Congo) Tome II : Recensement et distribution des grands mammifères et activités humaines – Poulsen et Clark
27. Inventaire des ressources forestières de l'unité forestière d'aménagement de Pikounda (Nord Congo) Tome II : Recensement et distribution des grands mammifères et activités humaines – Poulsen et Clark

#### **2004**

1. 7ème rapport technique du PROJET PD 4/00 Rév.1 (F)
2. 8ème rapport technique du PROJET PD 4/00 Rév.1 (F)
3. Les clairières dans les concessions forestières périphériques au parc national de Nouabalé-Ndoki : Unité forestière d'aménagement de Kabo et de Loundoungou – Makoumbou
4. Les clairières (Bai et Eyanga) dans les concessions forestières de Pokola, Toukoulaka, et Pikounda - Makoumbou
5. Synthèse démographique des villages et campements de l'UFA Kabo sur la rivière Sangha, République du Congo – Mavah et Auzel
6. Se nourrir dans un camp forestier : Suivi de l'alimentation des ménages dans les sites forestiers de Kabo et de Ndoki 2 - Moukassa
7. Utilisation de l'espace forestier par les communautés des terres Mouzouvou – Moukassa et Kimbembe
8. Situation des campements le long de la rivière Sangha de Bomassa à Kabo (Complexe TNS) – Mavah

#### **2003**

1. 5ème rapport technique du PROJET PD 4/00 Rév.1 (F)
2. 6ème rapport technique du PROJET PD 4/00 Rév.1 (F)
3. Recensement et distribution des grands mammifères dans le sud de l'unité forestière d'aménagement de Mokabi (nord Congo) – Ampolo et Makoumbou

#### **2002**

1. 4ème rapport technique du PROJET PD 4/00 Rév.1 (F)
2. 3ème rapport technique du PROJET PD 4/00 Rév.1 (F)
3. Sondage démographique et écologique de l'UFA Mokabi, nord Congo – Malonga et Sita
4. Rapport de reconnaissances écologiques – Makoumbou et Malonga

#### **2001**

1. 1ère rapport technique du PROJET PD 4/00 Rév.1 (F)
2. 2ème rapport technique du PROJET PD 4/00 Rév.1 (F)
3. Rapport annuel sur le suivi écologique des clairières dans la zone périphérique au parc – Makoumbou et Malonga
4. Collaboration société forestière et ONG de conservation, un modèle de gestion de la chasse dans une concession forestière, nord Congo – Moukassa et Elkan

**2000**

1. Sondage forestier et écologique du triangle de Goualougou, UFA Kabo, nord Congo – Malonga, Glannaz, Elkan
2. Rapport d'activités du programme pour la gestion des écosystèmes des zones périphériques au parc national Nouabalé-Ndoki, nord Congo.

\* \* \*